

★
**GRAND
CHAMBÉRY**
l'agglomération

2024

**RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

**DIRECTION DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

ÉDITO



Madame, Monsieur,

On l'oublie parfois, mais la gestion d'un service d'eau et d'assainissement reste directement liée aux conditions météorologiques. Ainsi la pluviométrie de 2024 a été globalement importante et régulière tout au long de l'année sur le territoire, nous permettant de ne pas subir une sécheresse marquée, avec son corolaire de restrictions sur l'usage de l'eau.

Néanmoins, cette année particulière ne nous trompe pas sur la tendance générale d'événements météorologiques plus marqués. C'est pourquoi Grand Chambéry poursuit ses actions en faveur de la maîtrise des prélèvements et de promotion de la sobriété. Ainsi, lors de la traditionnelle foire de Savoie, le stand de la collectivité était dédié sur cette édition 2024 à la thématique de l'eau. Cet événement a permis de sensibiliser les très nombreux visiteurs aux enjeux de cette ressource précieuse : test de connaissance, expérience pédagogique, distribution de kits économies d'eau et de gourdes, démonstration et échanges avec des agents du service des eaux ont rythmé les 11 journées de la foire.

En parallèle Grand Chambéry maintient sa politique volontariste de déploiement de la télé relève, permettant aux abonnés éligibles d'accéder, via la plateforme eau-quotidien@grandchambery.fr, à un suivi précis de leur consommation d'eau et à des alertes en cas de suspicion de fuites. Ce nouveau service, gratuit et pratique, constitue un progrès important dans la relation aux usagers.

Les efforts se poursuivent également sur les infrastructures techniques avec des investissements importants. Il s'agit d'une part de maintenir en bon état de fonctionnement un patrimoine conséquent, en particulier les conduites d'eau potable afin de limiter les fuites et améliorer le rendement du réseau suivant l'engagement du projet de territoire. Mais les budgets sont aussi mobilisés pour la remise à niveau des équipements suivant les nombreuses évolutions réglementaires.

Je retiens ainsi sur 2024 la mise en service d'une nouvelle station d'épuration au Noyer performante et permettant de traiter les eaux usées de la commune et celles de Saint-François de Salles. Ce nouvel équipement améliore nettement le niveau du rejet au milieu naturel. Plus en aval, c'est les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Lescheraines qui se sont poursuivis, avec une mise en service début 2025.

Concernant l'eau potable, la réglementation française a fixée à compter de 2023 un suivi d'une nouvelle famille de polluants : les substances PER - et polyfluoroalkylées (PFAS) et un seuil maximal pour l'eau potable distribuée. Grand Chambéry a anticipé et mis en œuvre un important programme d'analyse des ressources du territoire. La présence de pics de concentration proches du seuil réglementaire dans l'eau de la nappe de Chambéry fin 2024 a conduit le service des eaux, en coordination avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), à élaborer un plan d'actions permettant de sécuriser la qualité sanitaire de l'eau. Les travaux correspondants seront réalisés au premier semestre 2025.

Face à ces nombreux défis, l'agglomération de Grand Chambéry déploie également des partenariats avec les intercommunalités voisines afin de renforcer la solidarité et la résilience territoriale. C'est vrai dans le domaine de l'eau potable avec la décision prise d'étudier un schéma directeur avec Grand Lac, Grand Annecy et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. C'est vrai aussi dans le domaine de l'assainissement, où la logique du bassin versant du lac de Bourget est mise en avant par les deux agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry pour étudier la mise à niveau de leur stations d'épuration principales.

Les investissements sont importants et les projets sont nombreux, à la hauteur des nombreux défis auxquels est confronté le territoire en matière d'eau et plus globalement d'environnement.

Pour conclure, je tiens à souligner l'engagement de tous les agents du service des eaux de Grand Chambéry qui par leurs actions quotidiennes et leur conduite de projets apportent aux habitants et aux acteurs du territoire un service de très grande qualité pour aujourd'hui et pour demain. Un grand merci à eux !



Daniel Rochaix,

*Vice-Président
en charge de l'eau,
de l'assainissement
et des eaux pluviales*

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE DES EAUX

p.5

Compétences du service des eaux	p.6
Territoire	p.8
Gouvernance	p.9
Finances	p.12
Organisation : pôles et services	p.22
Politique qualité	p.37
Patrimoine	p.38

INDICATEURS DE PERFORMANCE

p.53

AU FIL DE L'EAU 2024

p.65

L'eau : une ressource naturelle	p.66
La production de l'eau potable	p.68
Le contrôle de l'eau potable	p.72
La distribution de l'eau potable	p.74
Les abonnés	p.77
Les branchements	p.79
Les compteurs	p.81
La relève	p.83
La facturation	p.85
Le recouvrement	p.87
La collecte et le traitement des eaux usées	p.89
Les rejets non domestiques	p.102
La gestion des eaux pluviales	p.104
La relation usagers	p.107
La communication	p.108
La sensibilisation	p.112
La coopération internationale	p.113

ANNEXES

p.115

Membres du conseil d'exploitation	p.116
Tarifs	p.117
Facture 120m ³ Cluse	p.124
Facture 120m ³ Bauges	p.125
La lettre d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	p.126



1

PRÉSENTATION DU SERVICE DES EAUX

1a

COMPÉTENCES DU SERVICE DES EAUX



MISSION

La communauté d'agglomération de Grand Chambéry est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement et eaux pluviales urbaines sur les 38 communes du territoire.



AMBITION

Garantir la satisfaction des usagers (particuliers, professionnels, institutionnels), grâce à un service performant, responsable et innovant, sur l'ensemble du territoire, dans le respect de l'environnement.

Le service des eaux assure :

- LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
- LA COLLECTE ET LA DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES
- LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
- LA RELATION ABONNÉS USAGERS
- LES CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
- L'ENTRETIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE
- LA VENTE EN GROS D'EAU POTABLE À DES COMMUNES EXTÉRIEURES

Le service des eaux s'appuie sur des services techniques et administratifs.

Il bénéficie également des services supports de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry : direction des systèmes d'information et du numérique, ressources humaines, communication, finances et commande publique, administration générale, etc.

sur le territoire de Grand Chambéry



Les bons gestes

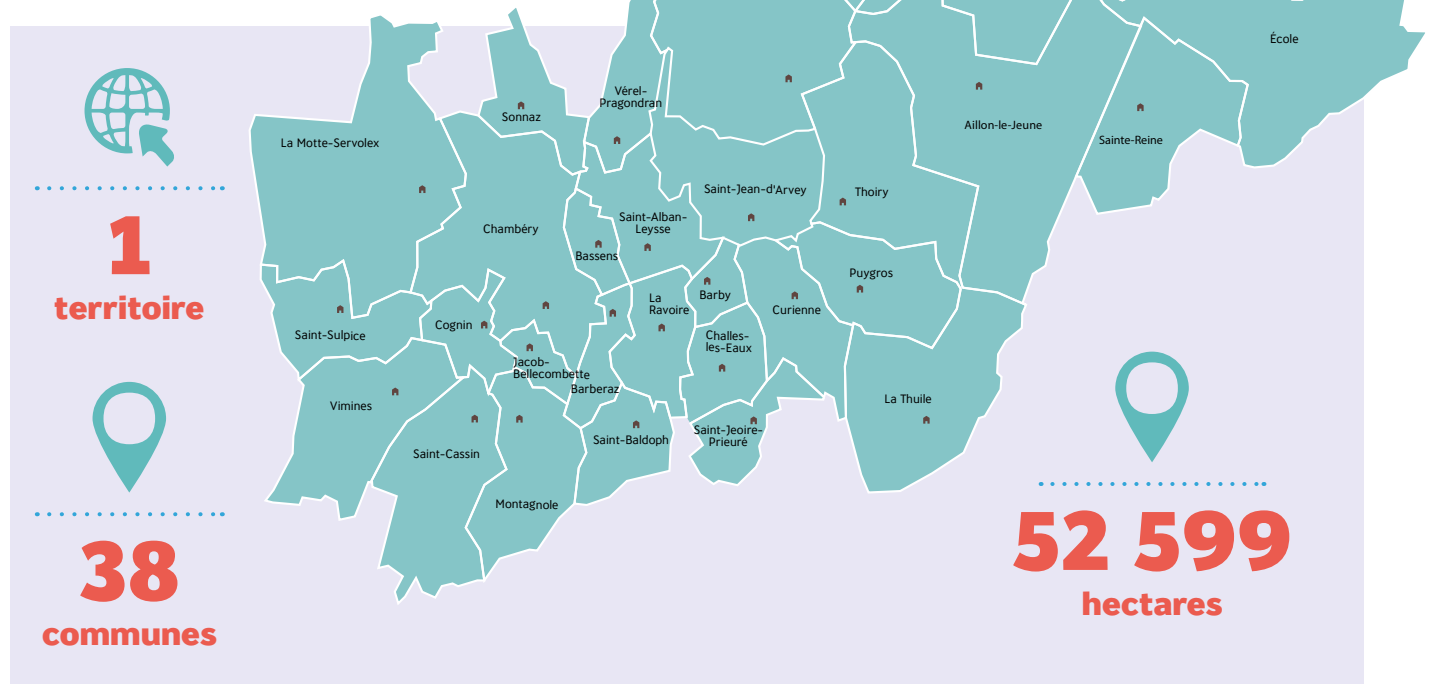
-  Ne pas laisser couler l'eau et faire réparer les fuites
-  Prendre une douche plutôt qu'un bain
-  Ne rien jeter dans les toilettes ou éviers : ni produits toxiques ni lingettes même biodégradables
-  Ne rien jeter dans les grilles d'eaux pluviales : mégots, chewing-gum et produits toxiques, ...



Découvrez la vidéo du cycle de l'eau sur le territoire de Grand Chambéry, en scannant le QR Code

1b

TERRITOIRE



L'IMPLANTATION DU SERVICE DES EAUX SUR LE TERRITOIRE

Les différents services du service des eaux sont implantés sur plusieurs lieux géographiques :

- **La direction, les services fonctionnels et l'usine de dépollution des eaux usées** : 298 rue de Chantabord, dans la Zone Industrielle de Bissy à Chambéry
- **Le service production eau potable** : Puits des Iles, rue de la Petite Eau à La Motte Servolex
- **Le service distribution eau potable** : Centre Technique Municipal G. Perrotton, 305 avenue des Follaz à Chambéry
- **L'antenne des Bauges** : 240 avenue Denis Therme au Châtelard

Deux lieux sont dédiés à l'accueil physique des usagers : rue de Chantabord à Chambéry et l'Antenne des Bauges au Châtelard.



143 616
habitants



78 760
contrats d'abonnement
au service des eaux

1C

GOUVERNANCE

Le service des eaux de Grand Chambéry est organisé sous forme de régies à simple autonomie financière, une pour l'eau potable et une autre pour l'assainissement, administrées, sous l'autorité du président de Grand Chambéry et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur, uniques pour les deux régies.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

Les statuts fondateurs des régies prévoient que le conseil d'exploitation soit composé d'un représentant de chaque commune adhérente de Grand Chambéry, et de trois personnes extérieures choisies en raison de leur qualification :

- un représentant de la commission consultative des services publics locaux
- un hydrogéologue qualifié dans le domaine de l'eau
- un représentant du personnel de Grand Chambéry issu de l'organisme syndical majoritaire aux dernières élections professionnelles

Les attributions et le rôle du conseil d'exploitation portent sur :

- Consultation obligatoire par le président de la communauté d'agglomération sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement des régies
- Présentation des projets de budgets et les comptes
- Possibilité de procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle
- Présentation au président de la communauté d'agglomération de toutes propositions utiles

Le **conseil d'exploitation** s'est réuni 7 fois en 2024. Chaque séance commence par un point d'actualité et un point sur les ressources en eau et se conclut par des questions diverses.



Retrouver la liste des membres du conseil d'exploitation en page 116.

Dates	Ordre du jour des séances du conseil d'exploitation
23 janvier	- Projets de coopération internationale : propositions de Chambéry Solidarité Internationale et d'Hydraulique Sans Frontières - Présentation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) - Programme travaux 2024
19 mars	- Finances : compte administratif et affectation des résultats 2023, budget prévisionnel 2024 - Politique qualité : bilan 2023 et objectifs 2024 - Actions du service des eaux en faveur de l'agriculture - Procédure 2024 de gestion des non-conformités microbiologiques en eau potable
30 avril	- EauSoleil, restitution du projet 2023 (Agoudim) et présentation du projet 2024 (Amzaourou) - Plan de communication "Economiser l'eau, ça coule de source" : bilan 2023 et actions 2024 - Patrimoine : démarche de diagnostic de génie civil des ouvrages - Galerie de rejet au Rhône : étude et travaux - Situation concernant les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans l'eau potable - Convention vente d'eau en gros
11 juin	- Admissions en non-valeur - Tarifs assainissement secteur Savoie Technolac - Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : document cadre d'exercice de la compétence
3 septembre	- Indicateurs de performance 2023 - Rapport d'activité 2023 - Travaux : présentation des opérations d'envergure 2024
15 octobre	- Présentation de la campagne « Préservons l'eau » : expérimentation menée par Grand Chambéry en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique - Finances : décision modificative - Finances : redevance d'occupation du domaine public - Évolution des redevances de l'Agence de l'Eau - Projet d'agglomération : point d'étape et ajustements
26 novembre	- Tarifs 2025 - Réhabilitation du génie civil des ouvrages d'eau potable - Sécurisation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement - Forage de Lescheraines : résultats essais de pompage

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est l'organe délibérant qui administre la communauté d'agglomération.

Il peut déléguer ses compétences au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble, à l'exception des décisions les plus importantes : budget, tarifs, taux d'imposition, modifications statutaires, délégation de service public, orientations en matière d'aménagement, etc.

Il est composé de 82 membres titulaires et de 29 membres suppléants.

Le conseil communautaire se réunit entre 6 et 10 fois par an environ.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Aussi appelée **«commission des usagers»**, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance consultative prévue par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

Elle est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et elle existe à Grand Chambéry depuis novembre 2002.

Présidée par le président de Grand Chambéry ou son vice-président référent, la commission est amenée à se prononcer en amont des conseils communautaires sur tout projet de :

- Délégation de service public avant que l'assemblée délibérante se prononce
- Création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie
- Partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce
- Participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service

La commission a aussi une fonction de proposition. Elle peut s'emparer, sur demande de la majorité de ses membres, de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Elle réunit une centaine de membres : élus, représentants d'associations, de conseils de quartiers ou d'organismes divers qui interviennent au nom de leur structure, ou encore des habitants usagers de l'agglomération qui s'intéressent et souhaitent donner un avis sur les services gérés par Grand Chambéry.

Elle examine le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement instauré par la loi Barnier de 1995.

L'examen de ce rapport est obligatoire.

La CCSPL s'est réunie le 4 septembre (présentation du rapport annuel 2023) et le 12 décembre 2024 (propositions tarifaires 2025 du service des eaux).

1d

FINANCES

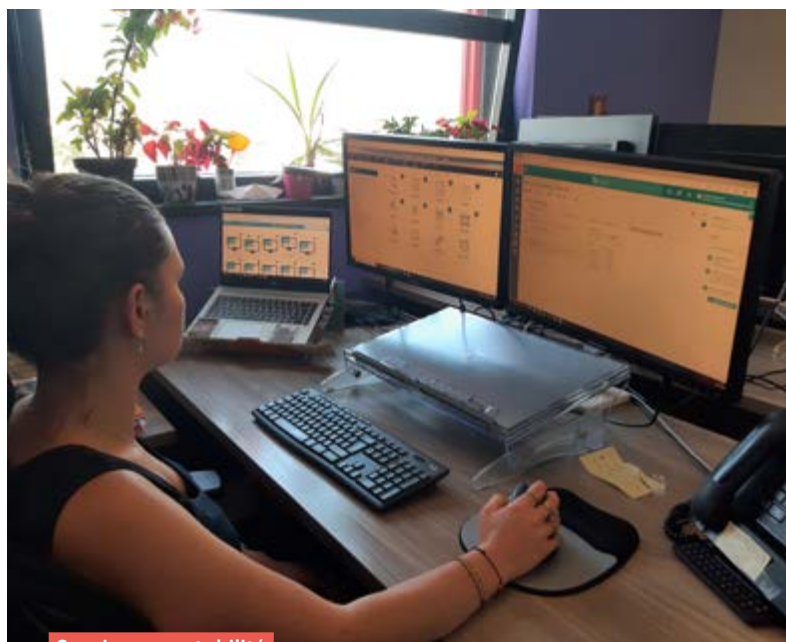
GESTION FINANCIÈRE

Le service des eaux est un service public industriel et commercial (SPIC) répondant à la fois aux principes du service public et à ceux du secteur concurrentiel sur le plan financier.

L'activité financière du service est tracée dans les trois budgets qui correspondent aux trois compétences exercées : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Ces trois budgets, distincts entre eux et annexes au budget général de l'agglomération, sont obligatoirement équilibrés c'est-à-dire que les recettes issues de la facturation des prestations viennent couvrir les dépenses de fonctionnement de celui-ci. Autrement dit chaque budget finance ses dépenses et encaisse les recettes issues de son activité.

C'EST LE PRINCIPE DE “ L'EAU PAIE L'EAU ”.

Par ailleurs le service des eaux réalise les prestations liées à la gestion des eaux pluviales urbaines dont la communauté d'agglomération a la compétence depuis 2019. Les charges de cette activité sont portées par le budget général de Grand Chambéry.



Service comptabilité

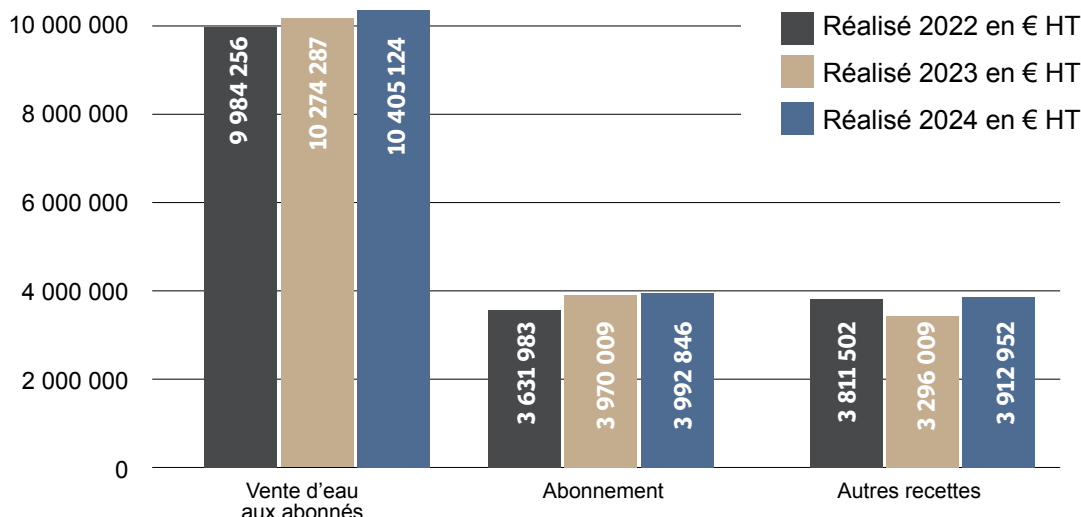
LE BUDGET EAU POTABLE

S'élevant à 18,3 M€ avant reprise du résultat antérieur, les recettes d'exploitation du budget eau potable sont majoritairement composées par les composantes de la facture d'eau : la part fixe (abonnement) et la part variable (en fonction de la consommation de chaque abonné) qui représentent respectivement 22% et 57% des recettes d'exploitation.

Avec plus de 14,4 M€, la facture d'eau des 78 760 abonnements représente donc 79% des recettes constatées au budget.

Les autres recettes d'exploitation correspondent aux autres prestations tarifées du service : frais de souscription, travaux de raccordement, redevances de l'Agence de l'eau, etc.

Recettes d'exploitation - Eau potable 2024



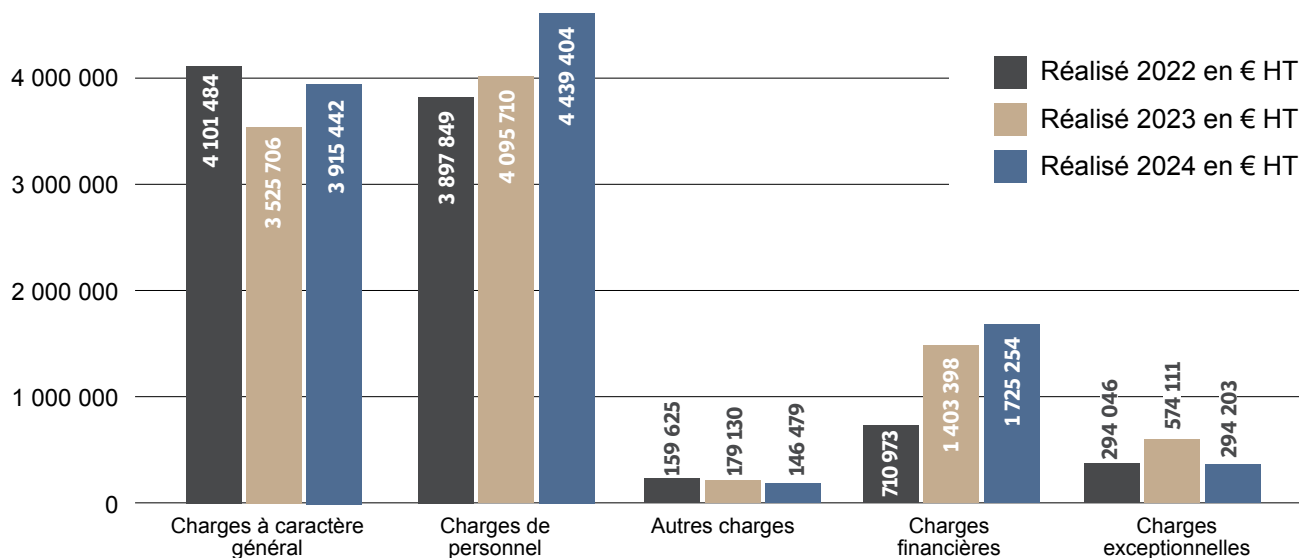
Dépenses réelles d'exploitation - Eau potable 2024

Conformément au principe de « l'eau, paie l'eau », et de l'indépendance des budgets, les recettes ainsi comptabilisées ont servi à financer l'activité quotidienne du service, retracée à travers les 3 chapitres principaux de la section d'exploitation que sont :

■ Les charges à caractère général pour 3,9 M€ avec l'entretien sur les réseaux (23%), les achats de fournitures, outillages et petits équipements (12%) et l'énergie (17%). Concernant la hausse des coûts de l'énergie, malgré une adaptation des procédés de production dans la mesure du possible en utilisant au maximum les heures creuses, l'incidence budgétaire de cette évolution des tarifs est de 35% entre 2023 et 2024.

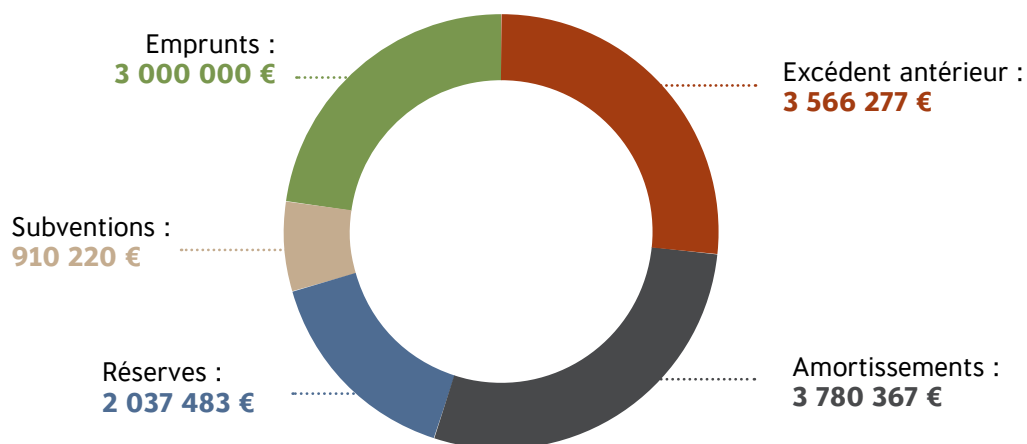
■ Les charges de personnel pour 4,4 M€. L'incidence en année pleine des mesures nationales prises au 1^{er} juillet 2023, attribution de 5 points d'indice majorés, revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 %, revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indices supplémentaires ainsi que les dispositions prises par le conseil communautaire en matière de politique des ressources humaines (augmentation valeur faciale du ticket restaurant, augmentation de la participation à la prévoyance et recrutements) se constate par une progression de la masse salariale de 8% avec une évolution des effectifs de 4 ETP : chargé de production Bauges, chargé de mission plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), coordinateur équipe relève, chargé d'exploitation des données métiers.

■ Les frais financiers que sont les intérêts des emprunts pour 1,7 M€.



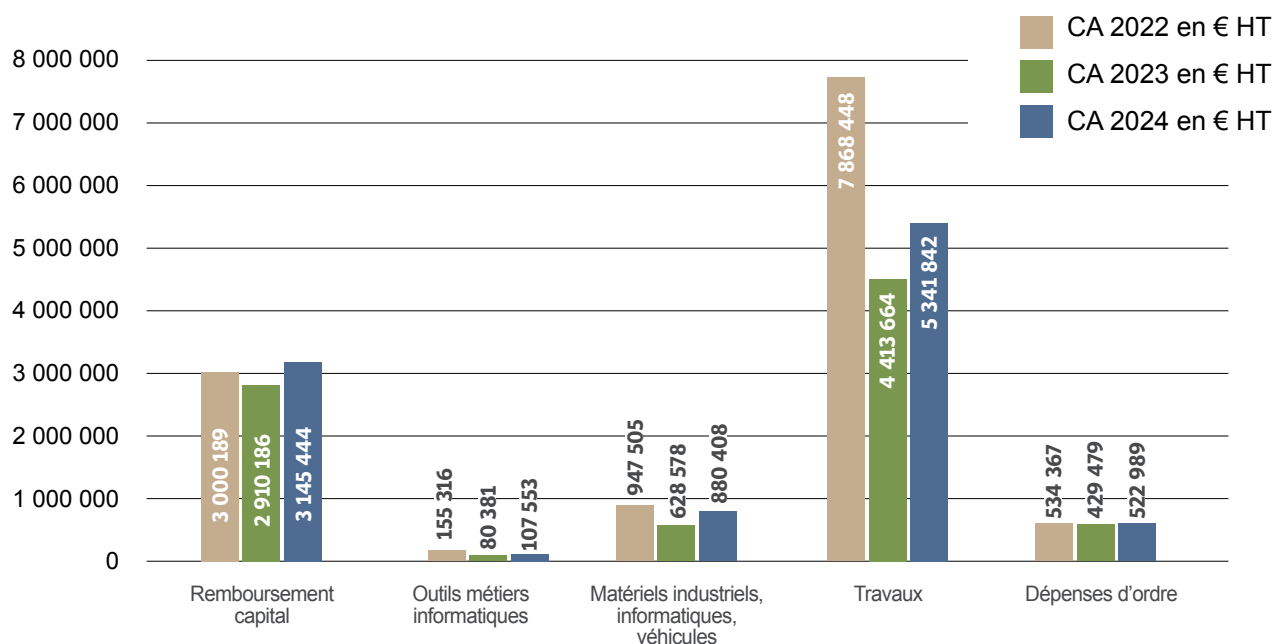
Recettes d'investissement - Eau potable 2024

En section d'investissement, le financement des investissements provient pour 23% du recours à l'emprunt (prêt Banque Européenne d'Investissement) et de l'autofinancement obligatoire avec les amortissements (28 %). La constitution des réserves issues du résultat antérieur, la reprise de l'excédent antérieur et les subventions versées par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental de la Savoie contribuent pour respectivement 15 %, 27 % et 7 % aux recettes de la section.



Dépenses d'investissement - Eau potable 2024

Les dépenses d'investissement relatives à l'activité se sont réparties entre travaux sur ouvrages et réseaux à 53% et les acquisitions de biens durables tels que les outils informatiques ou matériels, compteurs pour 10%. Les autres dépenses d'investissement ont été financières avec le remboursement du capital des emprunts pour 32% et écritures d'ordre.





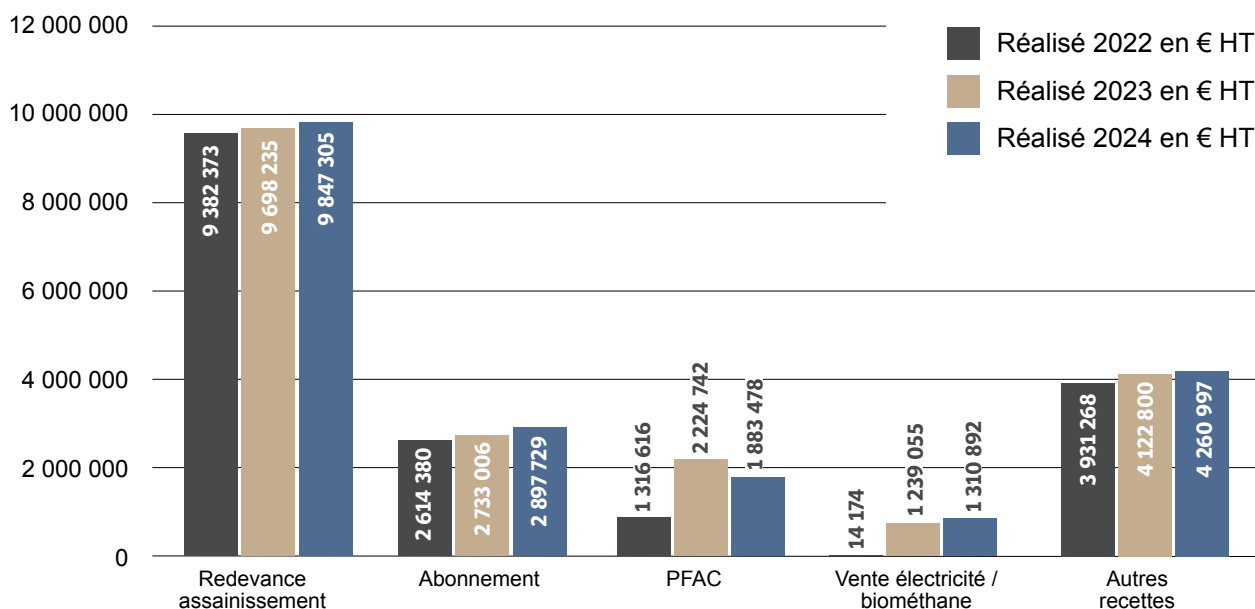
L'encours de la dette du budget de l'eau potable s'élève à 44,5 M€ au 31 décembre 2024. La durée d'extinction de la dette est de 9,03 ans.

LE BUDGET EAUX USÉES

S'élevant à 20,2 M€ avant reprise du résultat antérieur, les recettes d'exploitation du budget eaux usées sont principalement issues de la facture d'eau : la part fixe (abonnement) et la part variable (en fonction de la consommation de chaque abonné) qui représentent respectivement 14% et 49%. Avec plus de 12,7 M€, la facture de collecte et de traitement des eaux usées des

72 538 abonnements raccordés aux réseaux représente donc 63 % des recettes constatées au budget. Les autres recettes d'exploitation correspondent aux autres prestations tarifées du service : participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 9 %, vente de biométhane pour la première année en année pleine avec 6 %, redevance de l'Agence de l'eau...

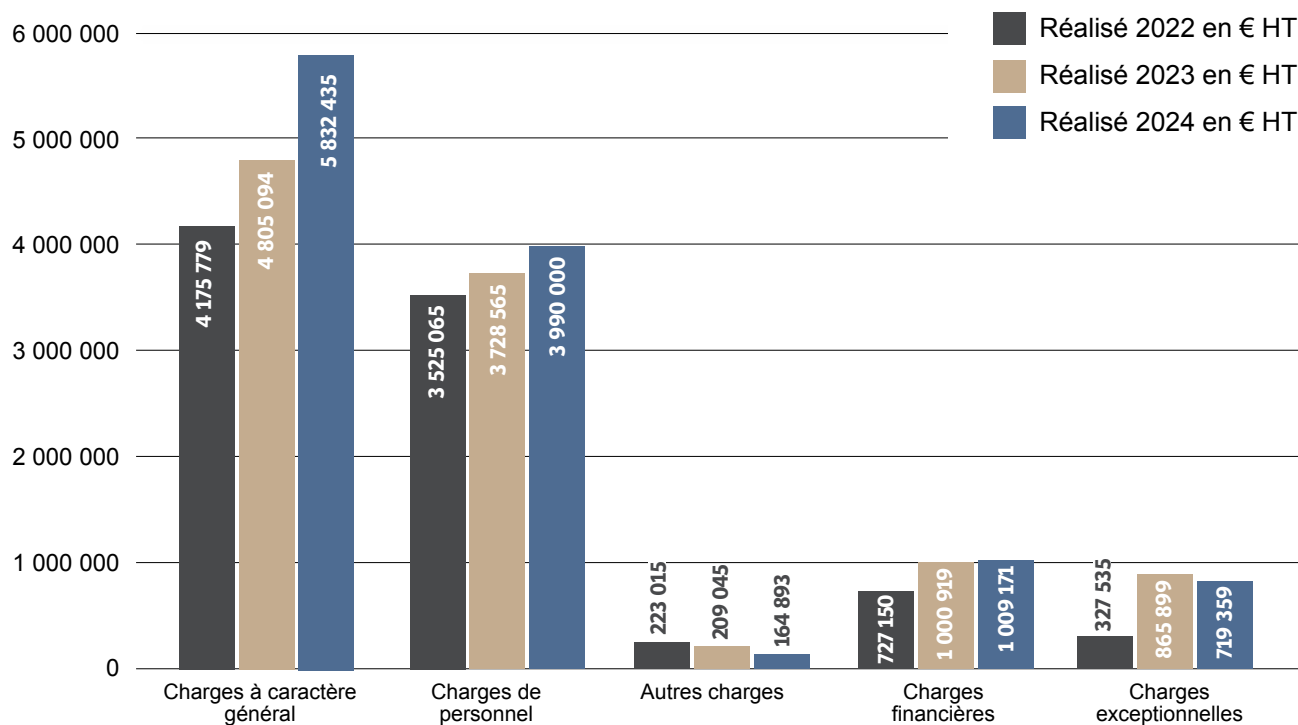
Recettes d'exploitation - Eaux usées 2024



Dépenses réelles d'exploitation - Eaux usées 2024

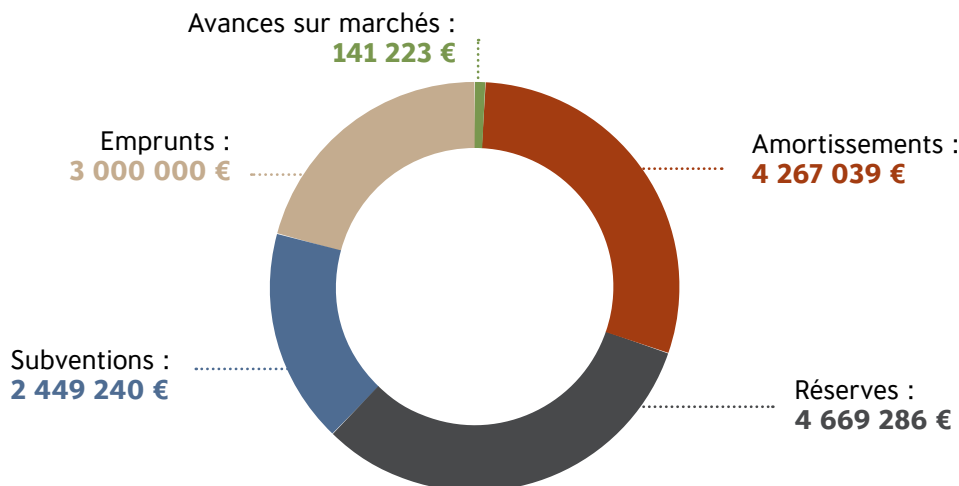
Conformément au principe de « l'eau paie l'eau », et de l'indépendance des budgets, les recettes ainsi comptabilisées ont servi à financer l'activité du quotidien du service, retracée à travers les 3 chapitres principaux de la section d'exploitation que sont :

- Les charges à caractère général pour 5,8 M€ avec le traitement des sous-produits de l'assainissement (21 %), l'énergie (31 %) et l'exploitation de l'unité de biométhane
- Les charges de personnel pour 3,9 M€
- Comme pour le budget de l'eau potable, les mesures nationales et la politique ressources humaines de la collectivité ont une incidence sur la masse salariale qui progresse de 6,5 % avec une évolution des effectifs de 3 ETP : chef de service informatique industrielle et 2 chargés de maintenance UDEP
- Les frais financiers (intérêts des emprunts) représentent 1 M€



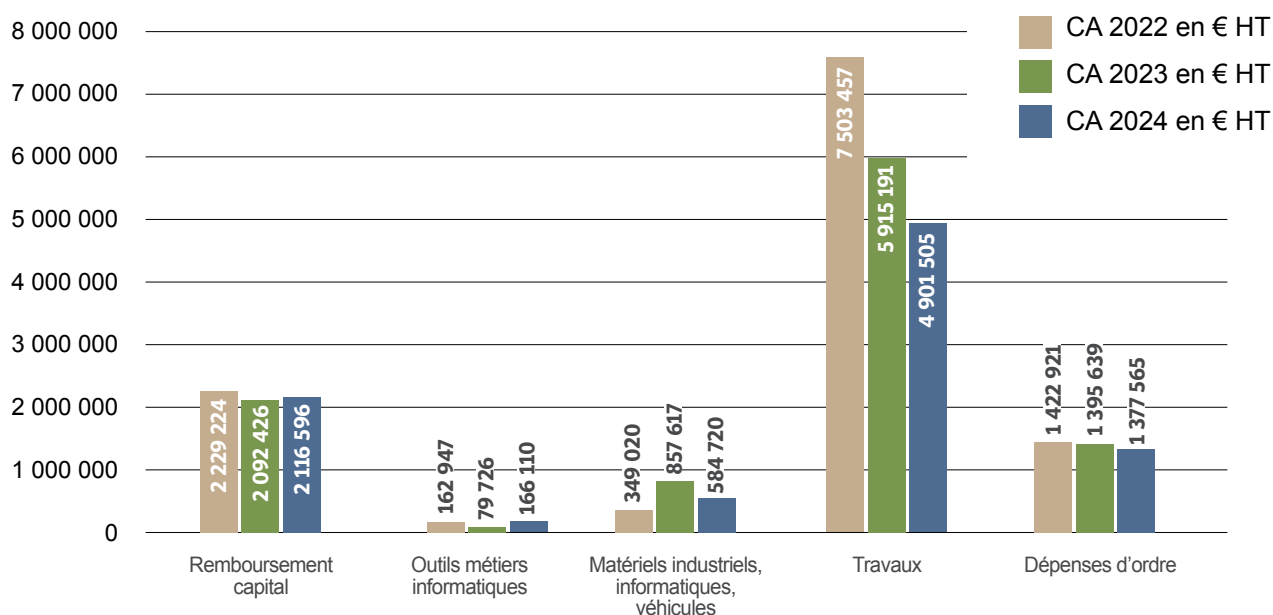
Recettes d'investissement - Eaux usées 2024

Le financement de la section d'investissement provient pour 29 % de l'autofinancement obligatoire lié aux amortissements. La constitution des réserves issues du résultat antérieur et les subventions versées par l'Agence de l'eau et le conseil départemental de Savoie contribuent pour respectivement 32 % et 17% aux recettes de la section.



Dépenses d'investissement - Eaux usées 2024

Les dépenses d'investissement relatives à l'activité se sont réparties entre travaux sur les ouvrages et les réseaux à 54 % et les acquisitions de biens durables tels que les outils informatiques ou matériels pour 8%. Le reste des dépenses d'investissement sont liées au remboursement du capital des emprunts (23%) et à des écritures d'ordre.



L'encours de la dette du budget de l'assainissement s'élève à 28,7 M€ au 31 décembre 2024. La durée d'extinction de la dette est de 4,7 ans.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges de personnel. Elles sont équilibrées par les redevances de contrôle de bon fonctionnement, de conception et d'implantation, perçues auprès des 4 542 usagers de ce service.

RESSOURCES FINANCIÈRES

POLITIQUE FINANCIÈRE ET TARIFAIRE

Avec la fusion de Chambéry Métropole et de la Communauté de communes des Bauges, le principe d'égalité de traitement des usagers s'est appliqué.

L'harmonisation tarifaire des deux territoires fusionnés de la cluse et des Bauges est fixée à 2026.

Pendant cette période 2023-2026 les tarifs évoluent pour être unifiés en 2026 selon les éléments retenus à terme :

- 3 tranches tarifaires progressives (0/30 m³ ; 30/250 m³ ; > 250 m³)
- Un tarif bas pour les premiers mètres cubes consommés dans l'année
- Harmonisation du tarif de l'abonnement

L'EAU PAIE L'EAU

En section d'exploitation la principale ressource financière, pour :

PLUS DE

80% PROVIENT DE
LA FACTURE D'EAU

PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau est fixé à partir des besoins financiers du service, définis dans un plan d'actions et d'investissements prévu sur 6 ans.

L'analyse technique et financière de ces besoins détermine les tarifs, qui sont ensuite présentés aux instances compétentes, dont le conseil d'exploitation des régies.

Les tarifs sont votés en décembre par le conseil communautaire pour être applicables au 1^{er} janvier suivant.

EN MOYENNE, L'ÉVOLUTION DES TARIFS EST DE L'ORDRE DE + 2%, CONFORMÉMENT À LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2020-2026.

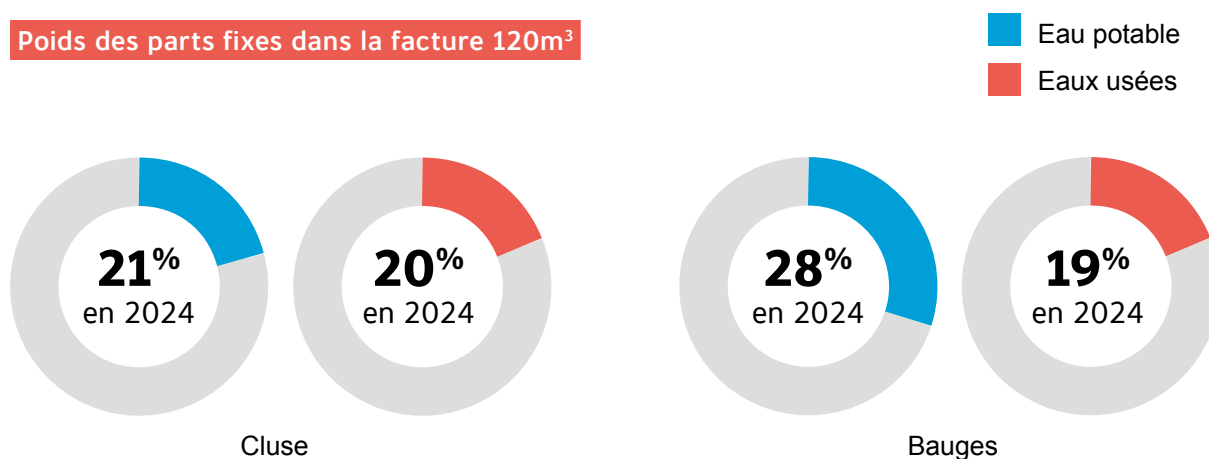
Cette évolution tarifaire permet donc de financer les charges d'exploitation, dont les charges fixes (électricité, charge de personnels) représentent un poids important, et une partie des investissements nécessaires pour le maintien du patrimoine, la préservation du milieu naturel, les mises aux normes, le renouvellement des compteurs, l'amélioration des rendements, les projets d'extension ou de rénovation des ouvrages et réseaux dont des actions inscrites dans le projet d'agglomération (protection des captages et restauration de la ressource en eau, renouvellement des conduites, rénovation des ouvrages épuratoires pour améliorer leur performance et la qualité des eaux rejetées, réduction des rejets de temps de pluie pour limiter les éventuelles pollutions, etc.).

LES TARIFS DE L'EAU

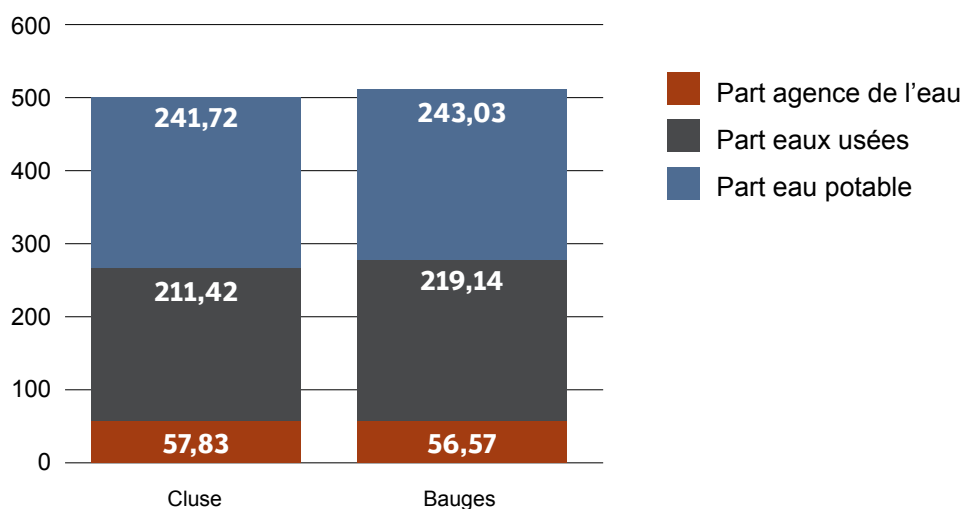
Alors que les tarifs des diverses prestations sont unifiés sur tout le territoire de Grand Chambéry, le prix de l'eau le sera au 1^{er} janvier 2026. En effet les parts fixe et variable n'ont à la fois pas les mêmes montants ni les mêmes tranches sur le secteur de la cluse et celui des Bauges.

Ainsi sur le secteur de la cluse, s'appliquent les trois tranches tarifaires progressives : 0-30 m³, 30-250 m³ et > 250 m³, tandis que dans les Bauges, s'insère jusqu'à l'harmonisation, une quatrième tranche pour la consommation enregistrée entre 30 et 120 m³.

Poids des parts fixes dans la facture 120m³



Facture 120m³



La répartition budgétaire de la facture TTC de référence 120 m³ dont le montant est compris entre 510 € et 519 €, est similaire entre cluse et Bauges avec 47 % de recettes pour le budget de l'eau, 42 % pour le budget assainissement et les 11 % restant affectés aux redevances de l'Agence de l'eau.

Pour la facture de référence 120 m³, le poids des parts fixes, autant pour l'eau potable que pour les eaux usées est autour de 20% pour le secteur de

la cluse. Il en est de même pour les eaux usées du secteur des Bauges hormis pour l'eau potable qui approche le plafond réglementaire de 30% avec 28%.

Le prix de l'eau au mètre cube pour une facture de référence 120 m³ TTC est donc de 4,26 € pour la cluse et 4,32 € pour les Bauges.

Au terme de l'harmonisation tarifaire, les parts fixes sont estimées de l'ordre de 20%.

L'évolution de cette facture de référence est de 2% entre 2023 et 2024.



ZOOM SUR ... LE PRIX DE L'EAU

4,26
€/m³

* Prix TTC du m³
abonnements inclus,
à Grand Chambéry
(2024)

47%

pour l'eau potable
(production et distribution)

42%

pour l'assainissement
(collecte et traitement)

11%

redevances Agence
de l'eau et TVA

Prix moyen
en France

4,52
€/m³

* Prix TTC du m³
abonnements inclus,
en France (2023)

Source :
economie.eaufrance.fr

* En France, la facture de référence
porte sur 120 m³ correspondant à
la consommation moyenne d'une
famille de quatre personnes.

14 M€

montant de travaux investis sur les ouvrages et réseaux
d'eau potable et d'assainissement chaque année

LES SUBVENTIONS

Les subventions concernent quasi-exclusivement des opérations de travaux et proviennent majoritairement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

En eau potable, **910 000 € ont été versés par l'Agence de l'eau pour la participation au financement de travaux** de sécurisation en eau, renouvellement de réseaux et de maintien du patrimoine ainsi que pour l'acquisition de prélocalisateurs de fuite.

Subventions eau potable

Opérations de travaux EAU POTABLE	Coût des travaux	Agence de l'eau	Taux de subvention
ZRR Le Chatelard, Le Noyer : renouvellement de conduites AEP	372 500 €	138 234 €	37%
Massif de l'Epine : mise en œuvre des consignes de restitution - renforcement Bataillarde-Noiray (tranche 3)	1 985 000 €	496 250 €	25%
ZRR Aillon le Jeune Renouvellement conduite AEP	397 000 €	116 326 €	29%
Renouvellement AEP Chemin Brazière et Rte St Saturnin	485 939 €	121 485 €	25%
LA THUILE : Renouvellement de conduite d'eau potable-Hameau de la Guillère	25 850 €	12 925 €	50%
Prélocalisateur de fuites	100 000 €	25 000 €	25%
Total	3 366 289 €	910 220 €	

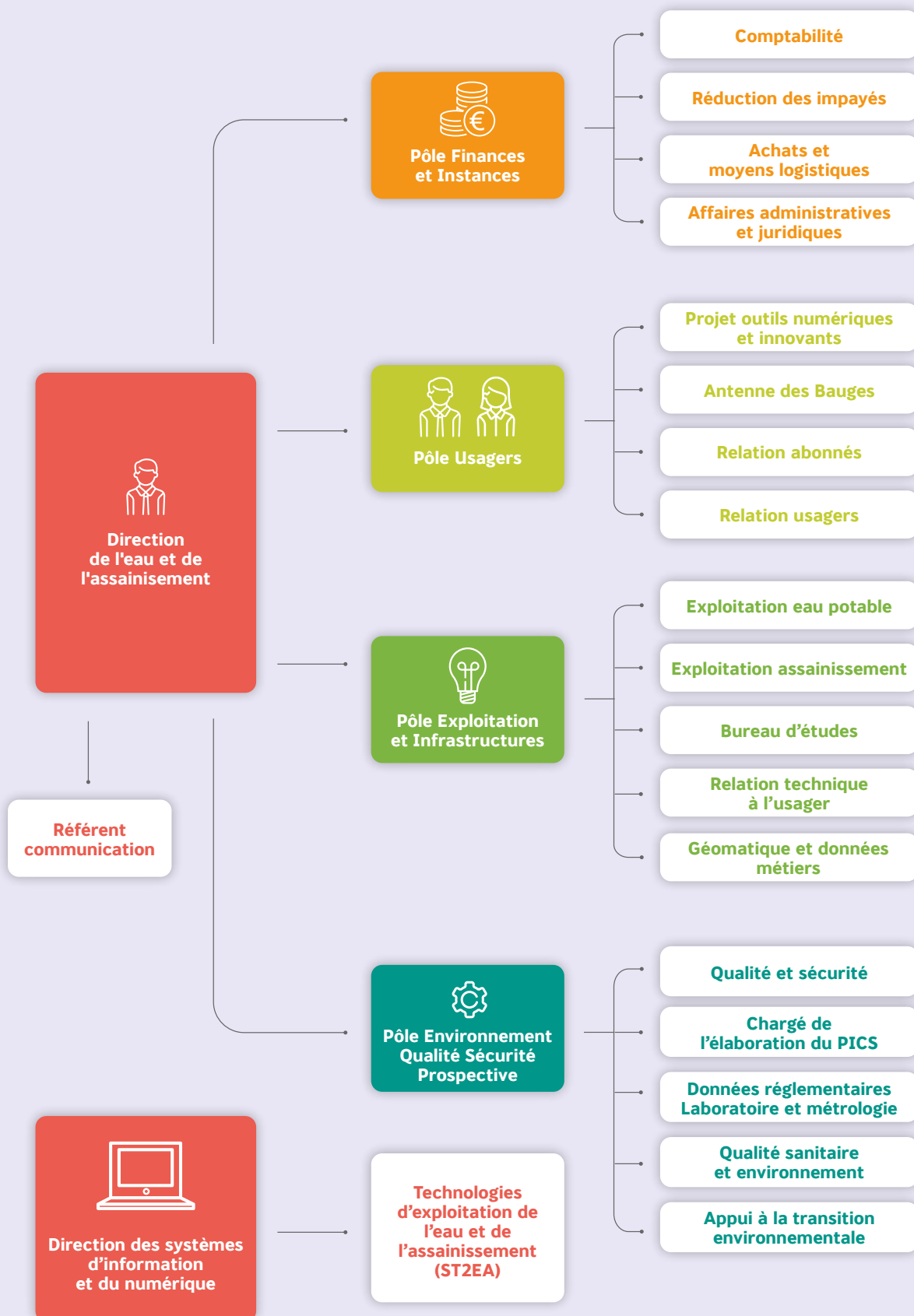
En assainissement, **2,4 M€ ont été perçus dont 98% versés par l'Agence de l'eau** notamment pour le solde du financement des travaux de création de bassin stockage restitution et réseaux associés, de réhabilitation des collecteurs d'assainissement unitaire et visitables du centre ancien et création d'une station d'épuration. Pour cette dernière opération, une aide du conseil départemental de la Savoie a également été apportée.

Subventions Assainissement

Opérations de travaux ASSAINISSEMENT	Coût des travaux	Agence de l'eau	Département de la Savoie	Total subventions
Pour solde BSR - Réseaux associés	8 000 000 €	1 830 850 €		1 830 850 €
2021 0548 Réhabilitation des collecteurs assainissement unitaires et visitables du centre ancien	3 296 150 €	364 802 €		364 802 €
Poste Eau climat 2024-25	774 350 €	193 588 €	60 000 €	253 588 €
Total	12 070 500 €	2 389 240 €	60 000 €	2 449 240 €
		98 %	2 %	

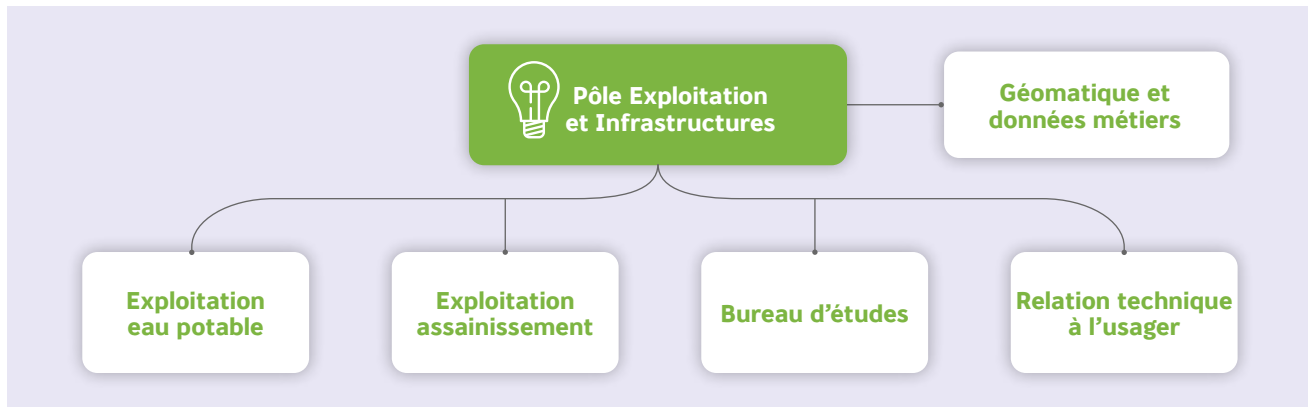
1e

ORGANISATION : PÔLES ET SERVICES



PÔLE EXPLOITATION ET INFRASTRUCTURES

Organigramme



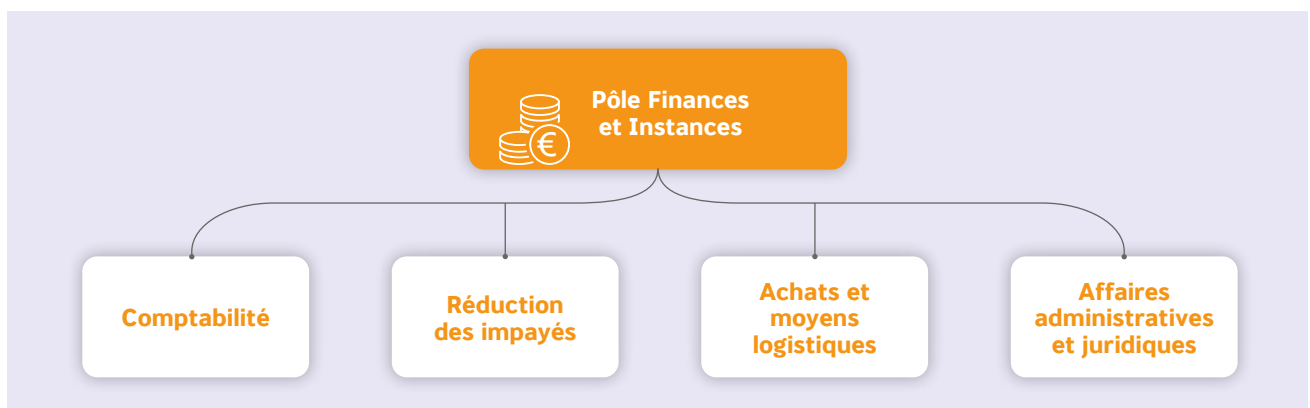
AMBITION

- Maîtriser la performance des systèmes d'exploitation
- Développer une gestion patrimoniale des infrastructures
- Anticiper et coordonner les aménagements du territoire
- Accompagner techniquement les usagers pour les branchements aux réseaux publics et/ou pour l'assainissement non collectif
- Garantir une disponibilité des infrastructures réseaux industriels et la fourniture de données fiables 365 j /an 24h / 24
- Viser l'efficacité des modes de fonctionnement



PÔLE INSTANCES ET FINANCES

Organigramme



AMBITION

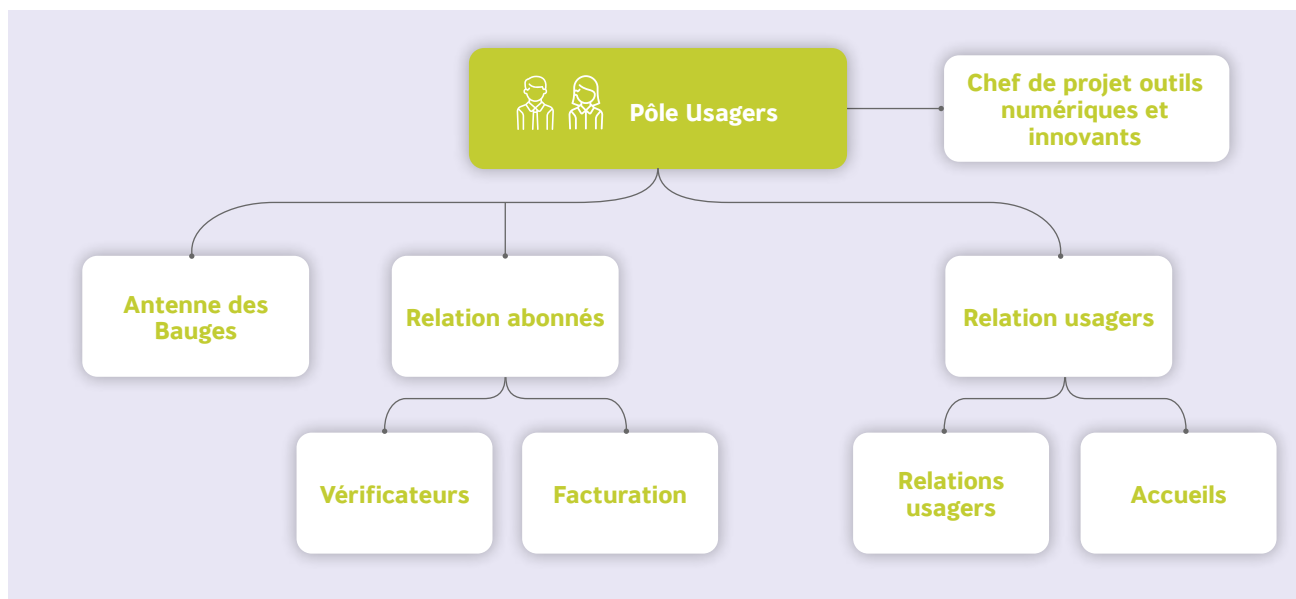
Prévoir et piloter les budgets en sécurisant les recettes, en améliorant le recouvrement et en maîtrisant les dépenses.

Administrer le conseil d'exploitation.



PÔLE USAGERS

Organigramme



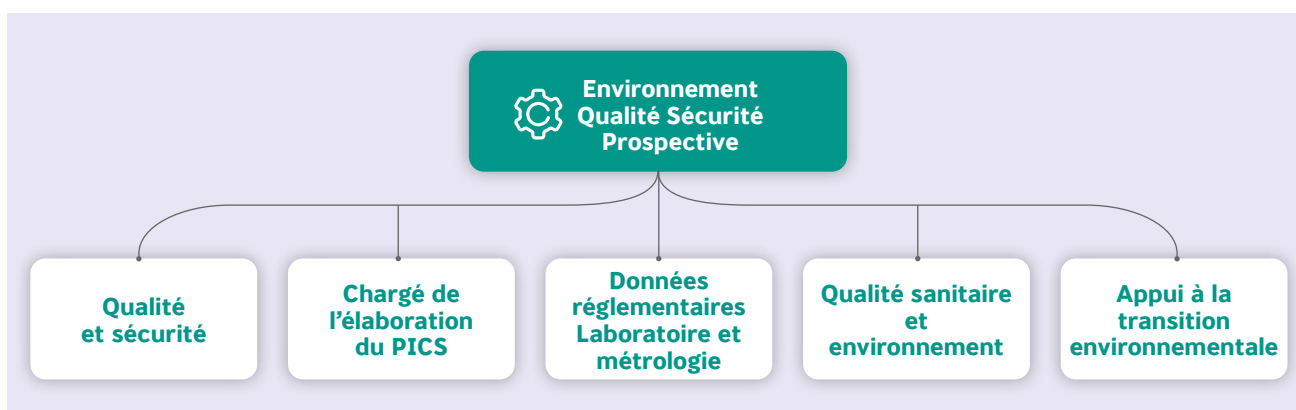
AMBITION

Proposer des services performants en apportant des réponses adaptées aux sollicitations des abonnés en garantissant un traitement équitable et une tarification maîtrisée.



PÔLE ENVIRONNEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ PROSPECTIVE

Organigramme



AMBITION

Accompagner les services de la direction dans le respect de la réglementation et au travers d'une démarche d'innovation, d'anticipation et de réduction de l'incidence environnemental des activités.



LES RESSOURCES HUMAINES

LES AGENTS

181

Agents

MASSE SALARIALE 2024

8 561 043 €

Eau potable

4 439 404 €

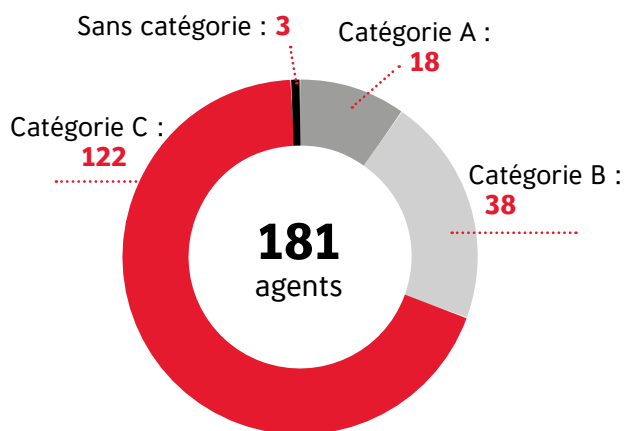
Assainissement

3 990 000 €

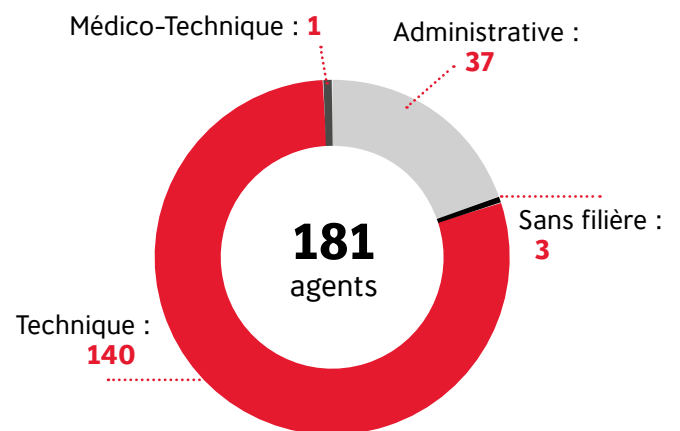
Assainissement non collectif

131 639 €

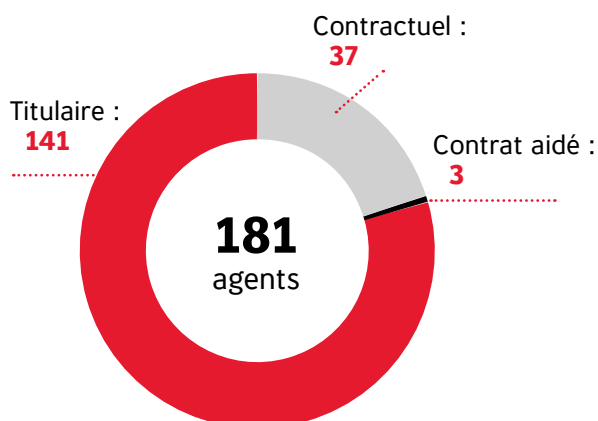
Répartition par catégories



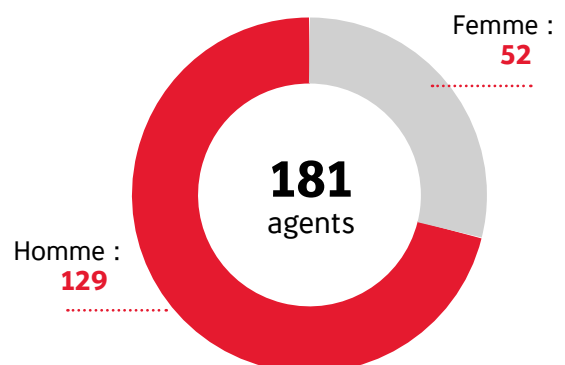
Répartition par filières



Répartition par status



Répartition par hommes-femmes



LA FORMATION

125

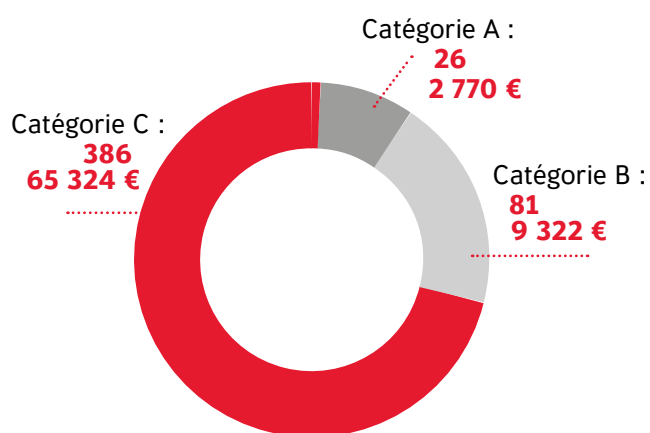
agents formés

493

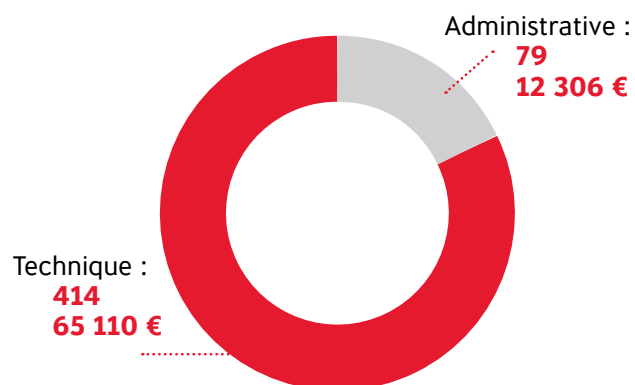
jours de formation
pour un total de

77 416 €

Nombre de jours et coût de formation par catégories



Nombre de jours et coût de formation par filières

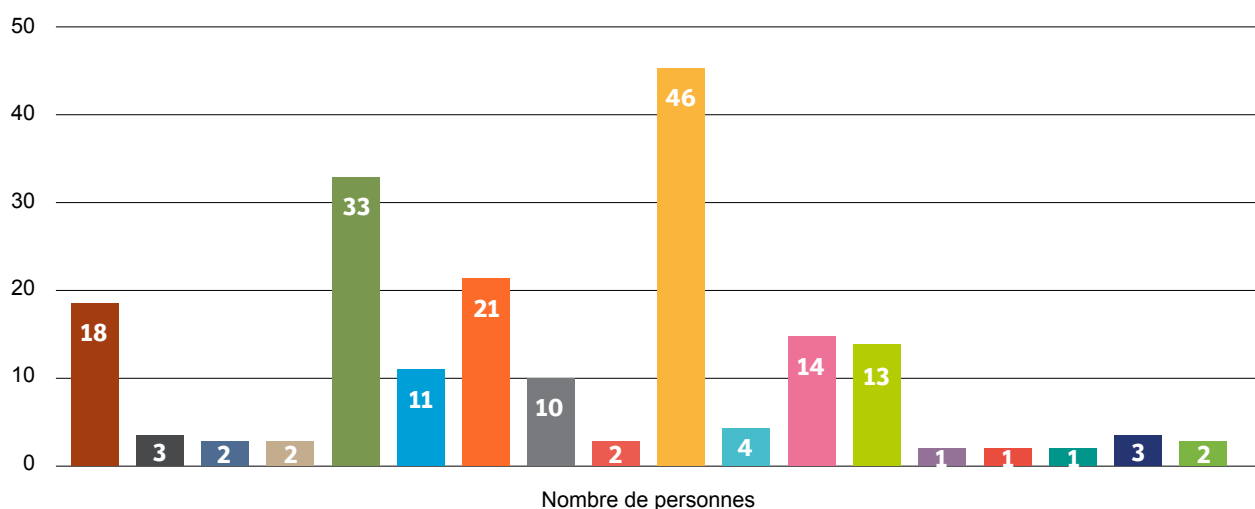


LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

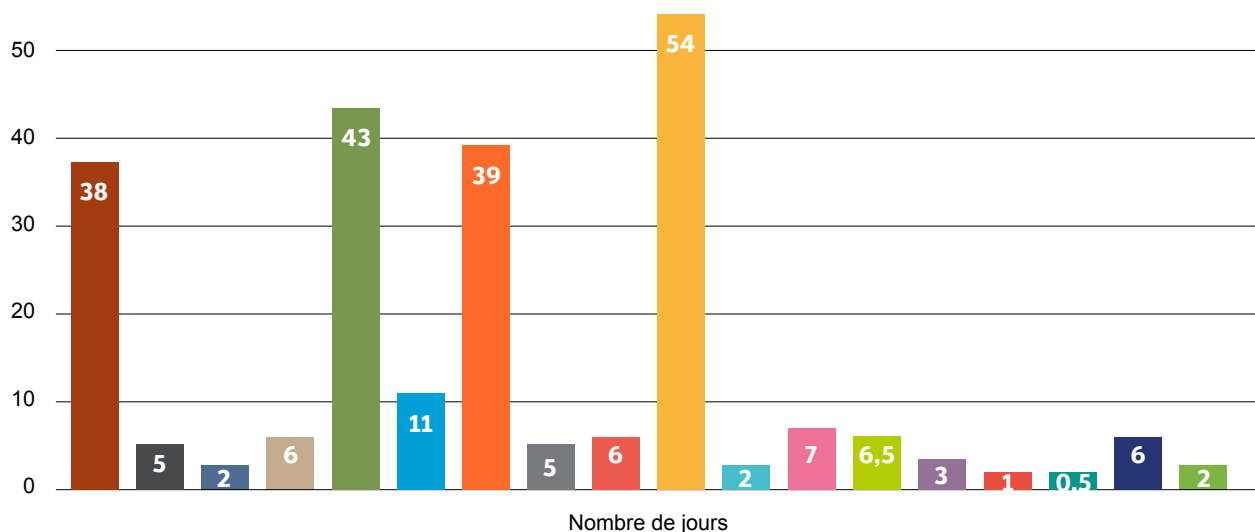
Chaque année, les agents du service des eaux bénéficient d'un programme de formation et d'habilitation adapté. Ce programme, porté par la Direction des Ressources Humaines, vise à prévenir les principaux risques auxquels les agents sont exposés. Ils sont formés aux dangers potentiels liés aux situations qu'ils rencontrent au quotidien et acquièrent ainsi les bonnes méthodes de travail. **Sur l'année 2024, ce sont l'équivalent de 187 agents qui ont bénéficié de 247 journées de formation en lien direct avec la santé et la sécurité dans leur environnement de travail pour un coût de 41 572 €, soit un chiffre en légère hausse par rapport à 2023.**

- CACES (Autorisation conduite engins, grue auxiliaire et pont roulant)
- FCO (formation continue obligatoire)
- Code de la route
- Permis BE (remorque)
- CATEC - travail en Espace Confiné
- Formation AIPR : Concepteurs/opérateur
- Habilitation électrique
- ATEX Sensibilisation
- Utilisation produits Biocides
- SST / MAC SST
- Gestes qui sauvent
- Equipier Première Intervention - EPI
- Manipulation extincteurs
- SSIAP 2
- Formation initiale assistants de prévention
- Sensibilisation santé mentale
- Gestion du stress
- GRU gestion des conflits

Nombre d'agents formés par type de formation



Nombre de jour de formation par famille





ZOOM SUR

LES EXERCICES D'ÉVACUATION

L'exercice d'évacuation incendie constitue une des obligations de l'employeur dans le cadre des mesures prises pour préserver la sécurité et la santé des agents. L'objectif principal d'une évacuation étant la mise en sécurité des agents en un minimum de temps à la suite du déclenchement d'une alarme incendie dans un bâtiment.

L'organisation d'une évacuation repose sur du matériel (extinction et alarme) performant et entretenu, des consignes claires (protocole évacuation, signalétique adaptée) et la présence d'une équipe d'évacuation formée et disponible (chargé d'évacuation et équipiers de première intervention).

Suite aux différents exercices d'évacuation incendie effectués les années précédentes, des aménagements ont été réalisés durant l'année 2024 pour rendre ce dispositif plus robuste.

Ainsi, au Puits des Iles le Système de Sécurité Incendie a été renouvelé et renforcé et des déclencheurs manuels ainsi que des diffuseurs sonores ont été rajoutés dans le bâtiment administratif.

Sur le site de Chantabord – bâtiment ATM- un report du Système de Sécurité Incendie a été installé au plus près des locaux administratifs (bureaux exploitation assainissement) pour une meilleure gestion des alarmes. Des détecteurs autonomes ont été rajoutés dans le bâtiment Hangar.

Au cours de l'année 2024, 14 agents ont bénéficié de la formation équipiers de première intervention afin de renforcer certains secteurs de bâtiments en personnels formés. A noter également que plusieurs causeries sécurité ont eu lieu spécialement sur cette thématique.

L'ensemble des consignes d'évacuation et les modes opératoires (levée de doute, coupures des fluides) ont été retravaillés au cours de l'année 2024.

Au cours du quatrième trimestre, des exercices d'évacuation incendie ont été organisés sur les trois sites que gère la DEA (Puits des Iles, Chantabord et l'antenne des Bauges).

Si globalement ces mises en situation se sont soldées par un résultat positif, des points d'amélioration ont toutefois pu être identifiés et seront traités au cours du premier semestre 2025.



Exercice d'évacuation Puits des Iles
(regroupement au point de rassemblement)



Exercice d'évacuation Chantabord
(gestion de la circulation à l'entrée du site)



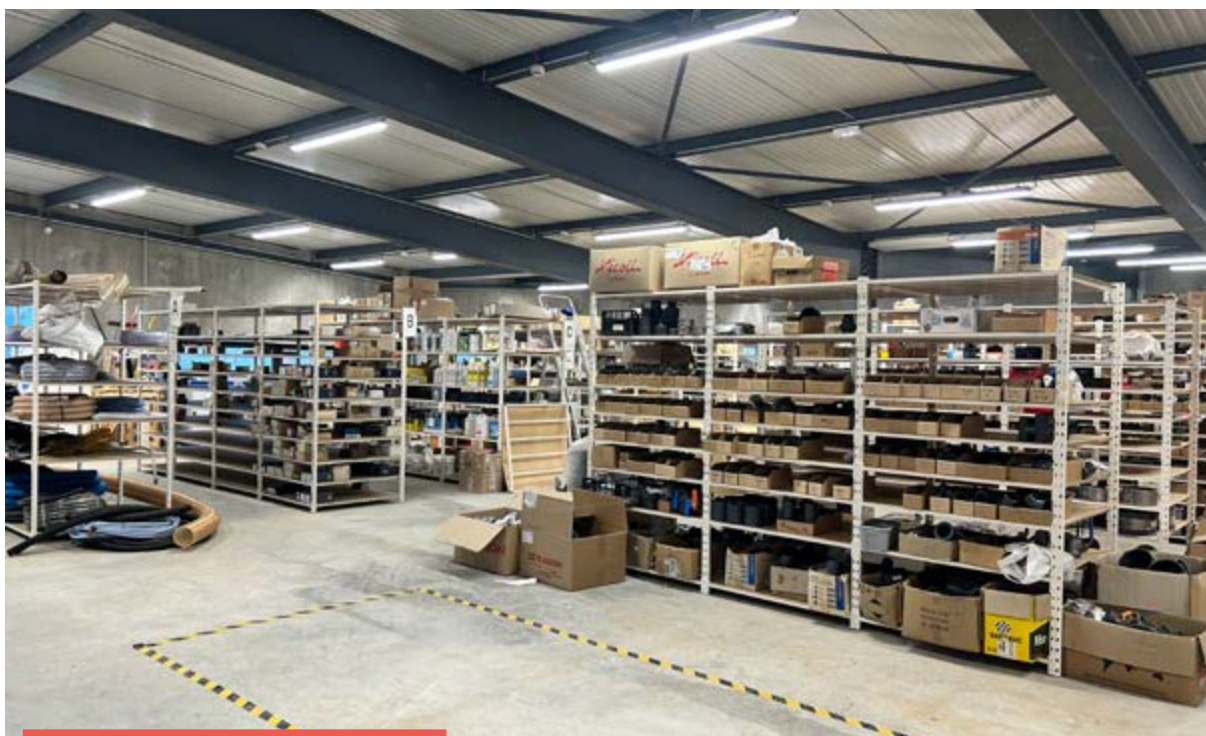
Exercice d'évacuation à l'antenne des Bauges
(propagation de fumée dans le bâtiment par les pompiers)

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les différents sites de la direction de l'eau et de l'assainissement ont fait l'objet en 2024 de plusieurs projets et études dans une volonté d'amélioration des conditions de travail et de la sécurité des personnes et d'adaptation aux évolutions.

LE SITE DE CHANTABORD

- 1 -** Un bureau d'étude a effectué un « diagnostic et plan d'actions visant à renforcer la protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque d'explosion » en lien avec l'installation de purification et d'injection du biométhane présente sur le site de l'UDEP.
 - 2 -** Dans le cadre du classement Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) d'une partie du site, le service des eaux va adapter ses accueils pour plus de sécurité des agents et des personnes accueillies (abonnés, visiteurs). **Les travaux se dérouleront en 2025.**
 - 3 -** Un prestataire a été missionné pour rechercher des solutions pour optimiser l'occupation des bureaux par redéploiement et/ou petits aménagements afin de permettre l'accueil de nouveaux agents. **Les aménagements seront réalisés en 2025**
 - 4 -** Dans le bâtiment ATM (Exploitation Assainissement), 3 bureaux (10, 12 et 15 m²) ont été créés dans l'espace « briefing » de l'équipe réseaux pour accueillir notamment le responsable d'exploitation et le responsable méthodes-process-reporting. Le local qu'ils occupaient a été réaffecté à l'usage du briefing
 - 5 -** Un magasin principal pour l'assainissement a été créé dans le bâtiment AEX. D'une superficie de 400m² de capacité de stockage, il accueille environ 2 500 articles
- Le projet consiste à séparer l'accueil des abonnés de l'accueil des autres visiteurs.
- 3 entrées seront créées :**
- Une entrée réservée aux seuls abonnés
 - Un accès dédié aux livreurs
 - Une entrée dédiée aux visiteurs. Cet accès servira également à l'accueil des visites pédagogiques et d'accès aux salles de réunions



Magasin principal pour l'assainissement

LE SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)

Une étude a été conduite pour réaménager les espaces et améliorer les conditions de travail des agents.

Le projet est piloté par la direction des bâtiments de Grand Chambéry. Le réaménagement va notamment permettre de créer 2 postes de travail supplémentaires pour le service distribution et d'installer en rez-de-chaussée un poste du service achats-logistiques actuellement en mezzanine pour répondre aux problèmes identifiés par le service prévention.

L'objectif est également de supprimer le positionnement d'agents sur des postes permanents dans des locaux sans éclairage naturel direct.

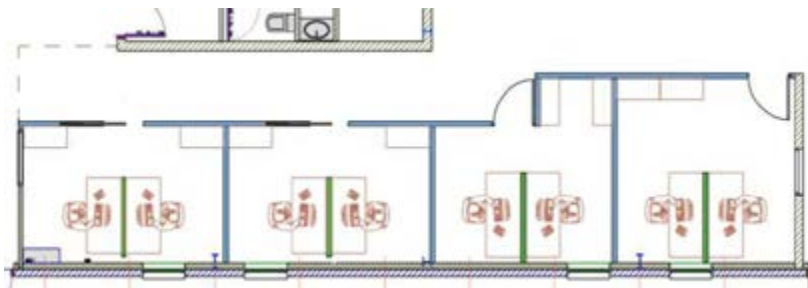
Enfin un réaménagement du mobilier d'une salle de réunion / bureau est prévu afin que :

- des agents puissent s'y installer ponctuellement
- les chefs d'équipes puissent s'entretenir individuellement avec les agents lorsque cela est nécessaire.

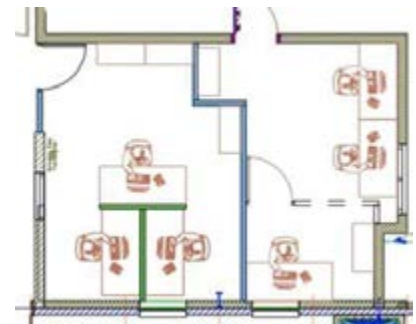
Les travaux sont envisagés au 1^{er} semestre 2025.



Plan aménagement partie Est



Plan aménagement partie centrale



Plan aménagement partie Sud

AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ DES SITES DU PUIT DES ILES ET DE L'UDEP.

Plusieurs points d'amélioration ont été validés.

Pour le Puits des Iles et pour l'UDEP :

- Remplacement du système anti intrusion
- Mise en place de vidéo surveillance
- Remplacement du système du contrôle d'accès

Les travaux sur ces 2 sites sont prévus début 2025.

La démarche est globale aux sites de Grand Chambéry et d'autres sites suivront dans les prochaines années.

L'AVENIR DES SITES DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Une étude d'opportunité a été lancée concernant les sites de la direction de Chantabord, du Puits des Iles et du Centre Technique Municipal (CTM) visant à :

- Anticiper les éventuelles évolutions et mutualisation possibles
- Optimiser les espaces et l'occupation des bâtiments
- Améliorer les conditions de travail des équipes, la communication et la collaboration au sein des équipes et entre les services

Cette étude est co-pilotée par les directions de l'eau et de l'assainissement et des bâtiments et ses conclusions sont attendues au 1^{er} trimestre 2025. Elles doivent permettre d'orienter les décisions stratégiques concernant l'évolution des sites de la direction de l'eau et de l'assainissement dans une projection à 10 ans.

LA COMMUNICATION INTERNE

La communication interne s'établit autour de plusieurs actions.

MATINÉE DES ARRIVANTS

Au cours de cette matinée, les nouveaux arrivants assistent à une présentation du service des eaux et visitent le Puits des Iles, le laboratoire et l'UDEP, visites assurées par les agents du service des eaux. 10 agents ont participé à la matinée du 12 septembre 2024.



Nouveaux arrivants de septembre

INF'EAUX

Un numéro a été diffusé à l'ensemble des agents du service des eaux fin mars. Ce journal interne de 12 pages est entièrement réalisé par les agents du service des eaux : choix des sujets, écriture des articles, illustrations, photographie et maquette.



Couverture Inf'eaux n°29

LES JEUDIS MIDI DE L'INFO

En 2024, 3 jeudis midi de l'info ont eu lieu, ces rendez-vous sont l'occasion pour les agents du service des eaux de présenter un sujet à leurs collègues.

Les thèmes abordés étaient :

- Le métier de fontainier
- Expo photos eauSoleil : faire couler l'eau du désert
- Le jeu ECOA du CISALB : Etes-vous prêt à relever le défi et redonner vie à la rivière ?



Affiches annonçant les jeudis midi de l'info

LA JOURNÉE DE REGROUPEMENT

En 2024, le territoire des Bauges a été mis à l'honneur.

Comme en 2023, les agents du service des eaux ont pu choisir parmi 3 parcours de visites :

- Station d'épuration d'Aillon-Le-Jeune/ Réservoir de Plainpalais/ La Chartreuse d'Aillon-le-Jeune
- Station d'épuration de la Compôte/ Antenne des Bauges/ Passerelle du Pont picot
- Station d'épuration de Bellecombe/ Réservoir de Saint Martin/ Grotte de Pré Rouge

Le repas organisé à la salle polyvalente de Lescheraines a été ponctué d'un quiz où 12 équipes ont rivalisé de vitesse pour répondre au questionnaire spécial « eau ».

Affiche de l'évènement



Visite de la grotte de Pré Rouge

ENSEMBLE DANS LE MÊME SENS

Cette lettre d'information paraît après chaque Comité Social Territorial pour informer les agents des projets, aménagements, évolutions présentées par la direction de l'eau et de l'assainissement lors de l'instance. **En 2024, 2 lettres Ensemble dans le même sens ont été éditées.**



POLITIQUE QUALITÉ

Dans ses missions quotidiennes à destination des usagers, le service des eaux met en œuvre les orientations définies par les élus, notamment au travers du projet d'agglomération afin de garantir un service public de qualité.

Parmi tous ces projets stratégiques, **plusieurs d'entre eux sont traités de manière prioritaire et fixent ainsi un cap pour l'année en cours**. Des axes d'intervention et des projets auxquels contribuent chacune et chacun des agents du service des eaux mais également certains de ses partenaires privilégiés.

Cette politique qualité et les objectifs associés font l'objet d'un suivi particulier et sont revus chaque année pour correspondre au mieux aux enjeux de l'agglomération en matière d'eau potable, d'assainissement ou d'eaux pluviales.



Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Politique et Objectifs Qualité 2024

Dans le cadre de l'ambition du projet de territoire du Grand Chambéry et avec la volonté de porter un service public performant, responsable et innovant, la direction de l'eau et de l'assainissement s'engage au travers de 4 objectifs stratégiques à mettre en œuvre les projets opérationnels prioritaires suivants au titre de l'année 2024 :

Renforcer une offre de service adaptée à tous les usagers en garantissant un budget maîtrisé

Enrichir et dématérialiser l'offre de service

1. Enrichir l'agence en ligne du service des eaux de nouvelles fonctionnalités
2. Porter à 33% le parc compteur télérelevable
3. Actualiser la stratégie de déploiement de la télérelève

Sécuriser nos recettes et maîtriser nos budgets

4. Réinterroger la prospective tarifaire 2020-2026 pour tenir compte des évolutions du contexte économique

Garantir les exigences qualité, sécurité et environnement

Limiter nos impacts sur les milieux

5. Améliorer la performance des unités de traitement des eaux usées des stations de Chambéry et Lescheraines
6. Réduire les rejets d'eaux usées par temps de pluie
7. Accompagner les projets de désimperméabilisation
8. Définir le cadre d'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines avec les communes
9. Accompagner le schéma directeur eau et agriculture

Fiabiliser la distribution de l'eau

10. Etudier la réhabilitation des ouvrages de stockage de Bataillarde, Sainte Claire, Chamoux
11. Mettre en œuvre les consignes de restitution au milieu naturel
12. Améliorer le rendement du réseau d'eau potable
13. Equiper l'ensemble des fontaines publiques de compteurs
14. Poursuivre les travaux de sécurisation en eau potable des Bauges

Développer la culture sécurité

15. Mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels

Poursuivre et rendre lisible la démarche d'innovation

Développer nos outils métiers

16. Analyser les évolutions possibles de l'outil de gestion de nos abonnés

Promouvoir une culture d'innovation

17. Accompagner et favoriser les projets de réutilisation des eaux usées traitées

Développer la communication

18. Sensibiliser les abonnés aux économies d'eau

Viser l'efficacité dans nos modes de fonctionnement

19. Viser une baisse de 10% de la consommation d'eau potable dans nos activités et les locaux de l'agglomération

Avec l'implication de tous les agents de la direction, nous veillerons à ce que les conditions soient réunies pour atteindre ces objectifs et permettre la bonne réalisation des projets opérationnels.

Jérôme CIMETIERE
Directeur de l'eau et
de l'assainissement

Daniel ROCHAIX
Vice-président chargé de l'eau,
de l'assainissement et des eaux pluviales

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1g

PATRIMOINE

L'assainissement

Le territoire de Grand Chambéry est situé sur les bassins versants du Chéran et du Lac du Bourget. La protection de la qualité de ses eaux a nécessité des travaux importants : la construction d'un assainissement collectif performant avec un rejet des eaux épurées hors du bassin versant du lac, dans le Rhône, via une galerie sous le massif de l'Épine. Elle impose également le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) et l'accompagnement des propriétaires concernés.

L'assainissement collectif est par définition, le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Il comprend l'ensemble des équipements constituant le réseau (regards, branchements, collecteurs, postes de relèvement) et les différents sites de traitement (Usine de dépollution des eaux usées (UDEP), stations d'épuration à boues activées ou à macrophytes).

Sur le territoire de Grand Chambéry, 4 communes (Jarsy, Doucy, Aillon-le-Vieux et Puygros), n'ont pas de réseau d'eaux usées collectif, seulement des ANC (assainissement non collectif). Les 34 autres communes sont donc raccordées en grande partie au réseau collectif d'assainissement qui achemine les effluents vers l'UDEP de Chambéry, pour les communes urbaines situées dans la cluse, ou vers les petites stations d'épurations pour les communes rurales de la périphérie et des Bauges.

LES RÉSEAUX

Le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération chambérienne s'est développé à partir du réseau d'assainissement de la Ville de Chambéry, lui-même issu d'anciens canaux.

Le réseau de collecte des eaux usées dessert l'agglomération, principalement en domaine public, il est constitué :

- Du réseau unitaire du centre de Chambéry, visitable à semi-visitable, par lequel transite la plus grande partie des effluents de toute l'agglomération.
- Des émissaires principaux, unitaires ou séparatifs, qui constituent la structure du réseau intercommunal.
- Des réseaux de collecte secondaires destinés à réceptionner les effluents en provenance des habitations (majoritairement séparatifs).



Réseau unitaire du centre ancien de Chambéry

Le réseau du centre ancien de Chambéry constitue le patrimoine historique de l'assainissement. Il se compose de 9,5 km d'égouts visitables (largeur de 0,60 à 5,00 ml, hauteur de 0,80 à 4,00 ml). Pour des raisons de sécurité, certains réseaux initialement classés comme visitables (c'est-à-dire dans lesquels les équipes de maintenance peuvent intervenir à pied) ne sont plus considérés comme tels.

Ce réseau fait l'objet de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement, notamment par la rénovation du génie civil et le confortement des radiers pour améliorer l'étanchéité et faciliter l'entretien et l'auto curage.

Les réseaux d'assainissement sont connus et identifiés dans le système d'information géographique. Cette connaissance est améliorée, quotidiennement, grâce aux détectations organisées, à la mise à jour des plans de récolement, aux inspections vidéo ainsi

qu'aux visites effectuées par le service collecte : inspections et contrôles des branchements neufs ou campagnes diagnostiques eaux claires parasites.

.....
682 km
 de réseaux de collecte
 des eaux usées
 dont :

100 km
 unitaires recueillant également
 les eaux de ruissellement

582 km
 séparatifs
 (eaux usées uniquement)

Age moyen des réseaux :
45ans

LES POSTES DE RELÈVEMENT

Un poste de relèvement est un ouvrage qui permet de rassembler et stocker ponctuellement les eaux usées, généralement au point bas d'une combe, pour ensuite, les refouler avec des pompes, vers un point haut permettant ainsi un écoulement gravitaire sur un autre versant.

Le service des eaux exploite une quarantaine de postes de relèvement sur le territoire de Grand Chambéry.

Le débit maximum horaire des postes de relèvement s'échelonne de 20 à 550 m³/heure pour un total de 2 400 m³/heure.

Les postes sont intégrés à l'auto surveillance du réseau d'assainissement et équipés de mesures de débits.



Schéma du poste de relèvement
«principe PR87»



Postes de relèvement



La majorité des postes de relèvement est positionnée sur les réseaux d'eaux usées, néanmoins 3 postes sont installés sur le réseau d'eaux pluviales. Ils sont également exploités par le service des eaux.

L'USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES (UDEP)

Une usine de dépollution est un ensemble d'équipements situés en aval d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées, assurant l'épuration plus ou moins poussée des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel.

Une UDEP comprend différentes étapes de traitement :

- le prétraitement : dégrillage-tamassage, dessablage, déshuilage
- le traitement physico-chimique : coagulation, floculation, décantation
- le traitement biologique avant rejet des eaux épurées au milieu naturel : biofiltration
- le traitement et la valorisation des boues d'épuration
- le traitement et la valorisation d'apports extérieurs : matières de vidange, graisses, produits de curage, boues d'autres stations
- le traitement des odeurs



L'UDEP de Chambéry

En sortie de traitement primaire, **la pollution de l'eau est éliminée à environ 50%** par réaction chimique.

Le traitement secondaire quant à lui entrainera un abattement de **40% de la pollution** restant par dégradation biologique et filtration sur lit de pouzzolane.

Le passage des eaux usées dans ces deux parties successives permet de dépolluer à **90% les eaux usées** entrant dans la station, ce qui permet d'atteindre un niveau de qualité des eaux de rejet conforme à la réglementation.

**LA PARTIE PHYSICOCHIMIQUE A UNE CAPACITÉ DE 8 000 M³/H,
ALORS QUE LA FILTRATION BIOLOGIQUE NE PEUT ABSORBER QUE 3 500 M³/H.**

Le rejet des eaux s'effectue vers deux milieux récepteurs distincts avec deux niveaux d'épuration.

■ LA LEYSSE :

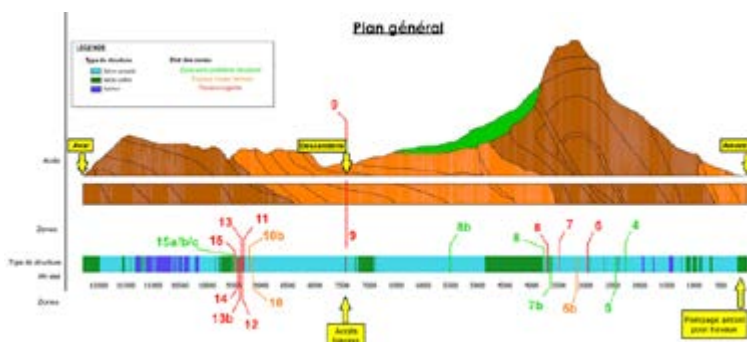
une partie des eaux est rejetée à la rivière après pré-traitement et traitement physicochimique uniquement lors de conditions météorologiques avec forte pluviométrie.

■ LE RHÔNE :

les eaux sont rejetées après passage dans le prétraitement, traitement physicochimique et filtration biologique.

Les eaux usées traitées sont transportées jusqu'au Rhône par une galerie de 12 Km sous l'Epine.

Suite à la réalisation d'un diagnostic en 2023, d'importants travaux de confortement de la galerie doivent être réalisés..



Deux secteurs d'une longueur cumulée de 283 m sont principalement concernés par des décollements de béton ou d'effondrement partiel.

Ces travaux d'un montant de 5M€ et d'une durée de 11 mois sont programmés en 2026 et ont nécessité des travaux préparatoires en 2024.

Les eaux usées traitées de la station d'épuration de Grand Chambéry seront rejetées à la Leysse et donc au lac du Bourget durant les travaux.

PRODUITS EXTERNES DÉPOTÉS SUR L'UDEP

Les produits admis sur l'UDEP sont les sous-produits issus de l'assainissement provenant de la Savoie ou des départements limitrophes :

- Matières de vidange provenant des installations domestiques ou assimilables et produits de curage. Ils sont déversés en entrée de station et dégrillés avant de passer dans la filière eau pour être traités.
- Boues de stations d'épuration (Grand Chambéry uniquement). Elles sont déposées en entrée de filière boue, afin d'être mélangées aux boues produites par l'UDEP, pour alimenter les digesteurs où elles sont méthanisées.

- Graisses (issues de stations ou de bacs). Elles sont épaissies sur le site par un système de bennes spécifiques, puis sont ensuite expédiées vers des filières de traitement type compostage ou hydrolyse.

Depuis 2022, le méthane produit est valorisé par une injection directe dans le réseau gaz de ville, venant alimenter l'offre en « énergie verte » que proposent les fournisseurs d'énergie.



Étape de traitement du biogaz de l'UDEP

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STATIONS D'ÉPURATION (STEP) EXPLOITÉES

En fonction des exigences de niveau de traitement, les procédés épuratoires présentent des domaines d'application différents dont les principaux sont :

- Le dimensionnement des systèmes
- La capacité du traitement
- Le type de réseau

LES STEP BIOLOGIQUES

La station d'épuration biologique s'inspire de mécanismes naturels. Un cours d'eau est, en effet, capable de s'auto épurer. Il peut dégrader la pollution biodégradable pour retrouver son équilibre. Cela est permis par l'action de bactéries en conditions d'aérobies (elles consomment l'oxygène). Lorsque la concentration en oxygène dissous devient trop faible, les bactéries diminuent leur activité et la dégradation se fait en conditions d'anaérobies (sans consommation d'oxygène) par d'autres bactéries.



Station d'Épuration d'Aillon-le-Jeune

3 STEP À BOUES ACTIVÉES À CULTURES LIBRES

Elles sont situées à la Féclaz, Aillon-le-Jeune et Lescheraines.

La fréquentation touristique des stations de La Féclaz et d'Aillon le Jeune, influence fortement la qualité et la quantité de la charge quotidienne à traiter sur les 2 filières épuratoires, à laquelle les conditions météorologiques contribuent également. Le volume d'effluents à traiter, en période d'intersaison et par temps sec, peut être multiplié par 10, voire 12, pendant les fêtes de fin d'année. Les équipes exploitation assainissement adaptent leur rondes et missions tout au long de l'année et renforcent leur présence principalement sur les saisons hivernales et estivales.

La supervision est l'outil complémentaire indispensable pour garantir le bon fonctionnement des STEP.

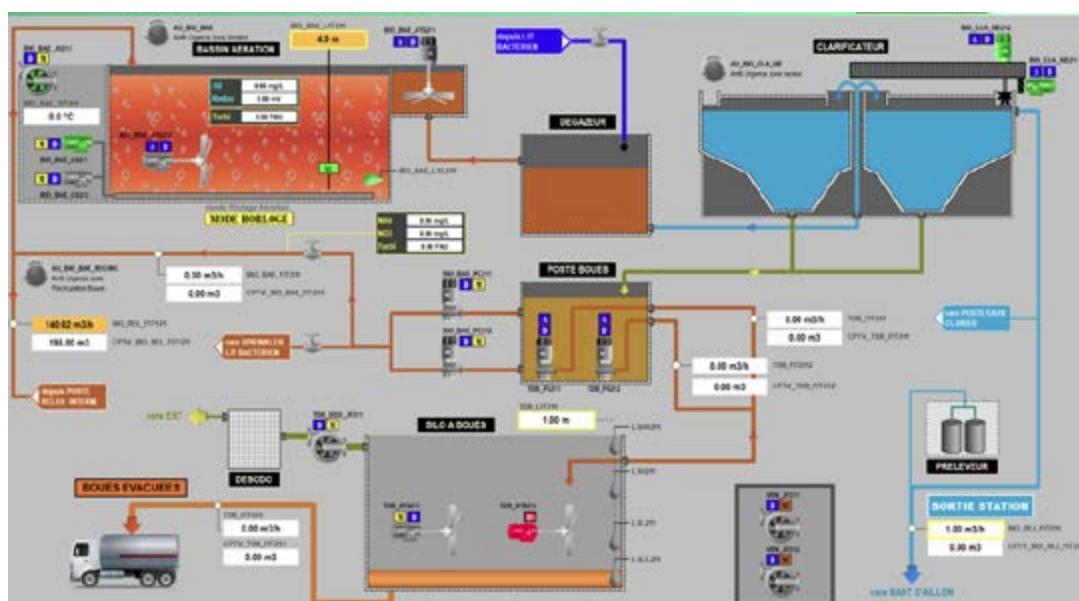


Schéma des outils de supervision

ZOOM SUR

LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STEP DE LESCHERAINES

L'année 2024 a été marquée par la reconstruction de la STEP de Lescheraines. Ce nouvel équipement, d'un coût total de 3 M€, offre une capacité de 2 000 équivalents-habitants soit une capacité de traitement des eaux usées 2,5 fois supérieure au système précédent et un niveau de rejet moins impactant pour le milieu récepteur. La nouvelle station d'épuration a été construite en lieu et place de l'existante, permettant ainsi de ne pas consommer de nouveau espace.

Cet enjeu de sobriété foncière a nécessité de relever un double défi :

- Pour le chantier, la réalisation de travaux en site occupé
- Pour l'exploitation, le maintien d'un fonctionnement des installations et une bascule progressive sur les nouveaux ouvrages

La nouvelle STEP utilise le traitement biologique par boues activées, une technique plus économique et moins énergivore. L'installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation complète l'équipement.

La mise en service définitive est prévue pour le mois d'avril 2025.



Panneau pédagogique de la station d'épuration de Lescheraines

2 STEP À BOUES ACTIVÉES À CULTURE FIXÉES

Ces STEP utilisent un mode de traitement des eaux usées par disques biologiques.

Comment est constitué un disque biologique ?

Ce système de traitement fonctionne grâce à plusieurs disques minces en polypropylène montés sur un axe horizontal. Ils sont tous recouverts d'un biofilm sur lequel se développent des colonies de micro-organismes (bactéries).

Comment fonctionne le système à disque biologique ?

La partie inférieure des disques est immergée dans un bac où circulent les eaux usées.

L'action des micro-organismes présents sur le biofilm est activée par aération (émersion) qui, une fois plongés dans les eaux usées (immersion), terminent la dégradation des matières organiques polluées.

Ce système épuratoire est la solution la plus appropriée pour les besoins de la collectivité et permet de faire face aux variations du nombre d'habitants et donc des volumes d'eaux usées à traiter en fonction des périodes de l'année.

100% biologique, cette solution de traitement est plus économe en matière d'entretien et de consommation d'énergie et participe donc également aux objectifs de réduction de consommation d'énergie que s'est fixée Grand Chambéry.



Station d'Épuration de La Thuile

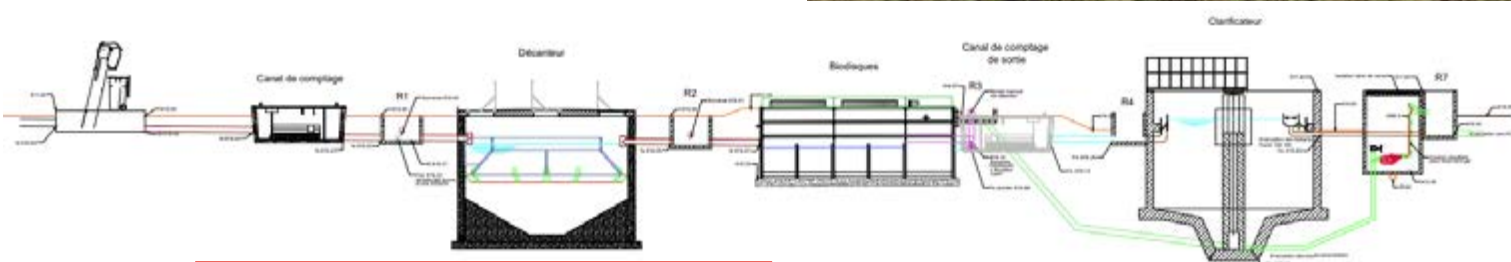


Schéma du profil de la station d'épuration de La Thuile



Station d'épuration de Le Noyer

LA STATION D'ÉPURATION DU NOYER

Inaugurée le 16 avril 2024 en présence du Préfet de la Savoie et des élus locaux, la nouvelle station d'épuration du Noyer, d'un coût d'1,5 millions d'Euros, remplace une installation devenue insuffisante face à l'augmentation de la population.

Sa capacité est passée de 225 à 850 équivalents habitants*.

Ce projet a nécessité 8 mois de travaux ,hors période hivernale, ainsi qu'une phase de tests de 3 mois. La mise en route définitive de l'ouvrage est intervenue le 9 octobre 2023.

* Équivalent-Habitant (EH)

Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

LES STEP À FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX (MACROPHYTES)

Le terme macrophytes désigne l'ensemble des plantes aquatiques visibles à l'oeil nu, tels que les roseaux. De tels végétaux permettent la dégradation des composés polluants présents dans leur milieu, caractéristique utilisée depuis les années 80 dans des stations d'épuration particulières, dites à macrophytes ou à filtres plantés de roseaux.

Les roseaux fournissent un environnement favorable aux micro-organismes : apport d'oxygène, protection contre les UV et maintien de l'humidité. Ces derniers vont dégrader les molécules présentes dans les eaux usées : matière organique, nitrites, phosphates...

Le substrat, quant à lui, permet la rétention des matières en suspension, formant des boues en surface, ainsi que l'absorption de métaux. Enfin des réactions chimiques d'oxydoréduction et de précipitation complètent le processus.

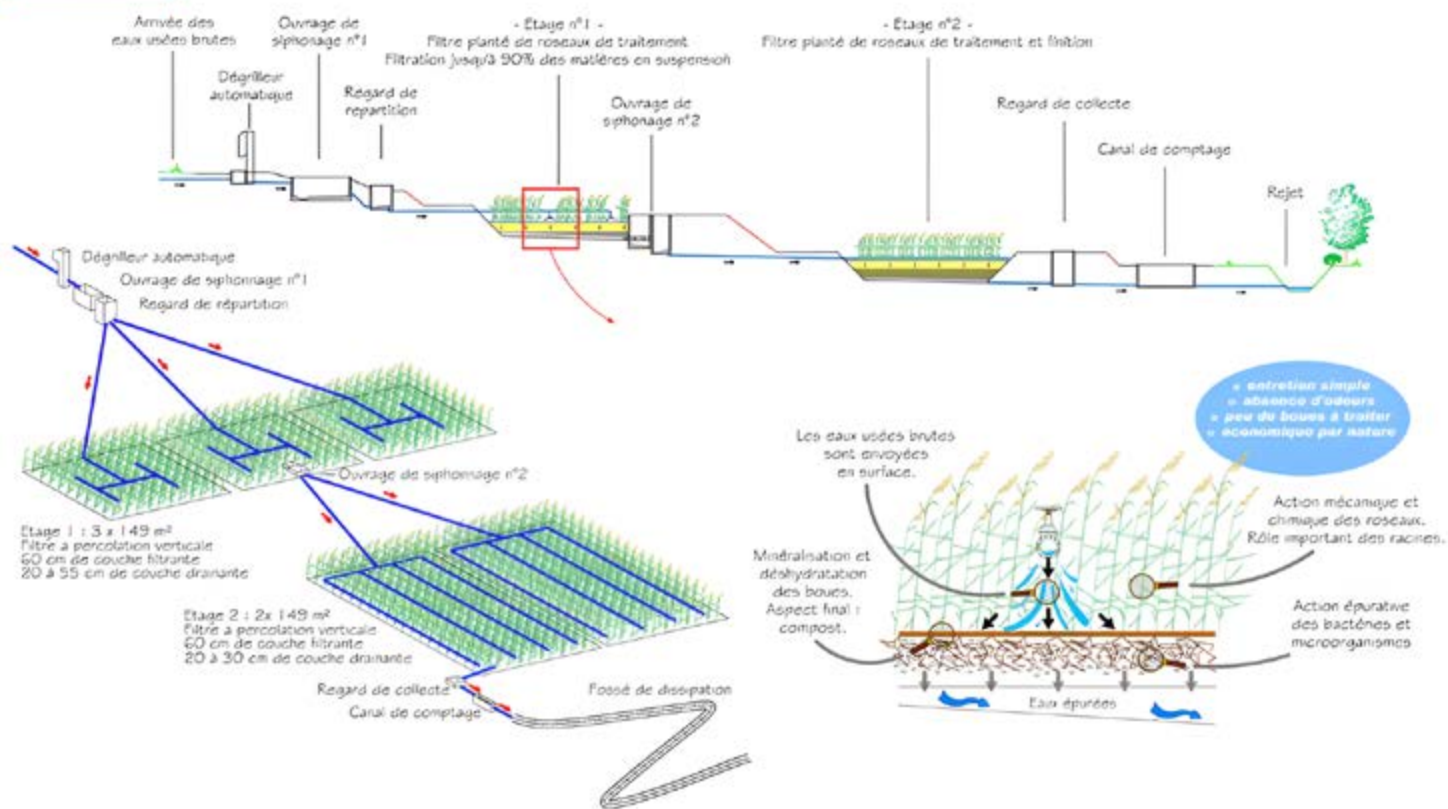
Le service des eaux exploite **12 stations d'épuration à filtres plantés de roseaux**, essentiellement situées en milieu rural.

Cette technologie permet de concilier simplicité d'exploitation et une bonne intégration paysagère.



Step à filtres plantés de roseaux

Station d'épuration, filtres à plantés de roseaux, à macrophytes



LES DÉVERSOIRS D'ORAGE

Les déversoirs d'orage sont des ouvrages utilisés sur le réseau unitaires des eaux usées.

Ils permettent de protéger les stations d'épuration en cas de fortes pluies et de débit trop importants, en rejetant en amont une partie des effluents fortement dilués dans le milieu naturel.

LE BSR - BASSIN DE STOCKAGE ET DE RESTITUTION

Le rôle du bassin de stockage et de restitution est de protéger l'environnement et de limiter les déversements des eaux usées et eaux pluviales dans le milieu naturel par temps de pluie.

Ce bassin, situé à l'amont de la confluence Laysse – Hyère et à proximité de la place Coubertin à Chambéry, permet de stocker les eaux usées et les eaux pluviales lors de fortes précipitations avant d'être restituées au réseau, via un pompage, pour être traitées par l'usine de dépollution de Chambéry.



BSR de l'Eco-quartier Vetrotex de Chambéry

La production d'eau potable

La production d'eau potable regroupe l'ensemble de l'activité liée à la protection des ressources, au traitement, à l'adduction et au stockage de l'eau potable dans la totalité du périmètre géographique du service, dans le respect des règles relatives à l'environnement et à la protection de la ressource.

Le territoire de la cluse urbaine et périurbaine est majoritairement alimenté par des forages en nappe, qui remplissent chaque nuit les réservoirs principaux sur les coteaux afin de rendre la ressource disponible.

Les territoires ruraux dans les Bauges ou sur le plateau de la Leyse sont plutôt alimentés par des sources gravitaires disséminées sur le territoire. Ainsi, des systèmes séparés constitués d'un ou plusieurs réservoirs, parfois de stations de pompage pour relever les eaux, alimentent les réseaux de distribution. Des maillages et secours ont progressivement été réalisés pour permettre l'appui d'une ressource vers une autre.

LES OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE

L'eau produite par les ouvrages de Grand Chambéry provient de **différentes origines souterraines selon deux types de réservoirs aquifères**.

RÉSERVOIRS AQUIFÈRES POREUX

- **7 puits** prélèvent l'eau dans le milieu constitué de différentes nappes phréatiques, dont **4 principaux : Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte** qui assurent

ENVIRON **80%** DE LA PRODUCTION TOTALE



Puit Joppet



Puit Saint-Jean-de-la-Porte

RÉSERVOIRS AQUIFÈRES FISSURÉS

- **65 ouvrages de captage** exploités et situés pour la plupart en point haut complètent la production en eau nécessaire à l'agglomération.



Captage Pré Bardin



Captage 3 Murgiers

L'EAU BRUTE
PROVIENT POUR

18% DES CAPTAGES
GRAVITAIRES

ET

82% DES FORAGES

- **158 ouvrages** participent à la production et au stockage afin d'optimiser la desserte en eau potable de tous les habitants de Grand Chambéry.



Réservoir Jacob Bellecombette (Pierre Grosse)

- **8 stations de pompage** (Hors réservoir)
- **24 surpresseurs**
- **3 unités de traitement ultra filtration**

À partir de certains ouvrages, des communes extérieures à l'agglomération peuvent être alimentées ou secourues.

117
réservoirs

91 527
m³
(volume total stocké)

VOLUME TOTAL DES 9 PLUS GRANDS RÉSERVOIRS

Puits		Capacité cuve	Capacité totale du réservoir	Capacité sur la chaîne
Iles	Chamoux 1	6 000	12 000	14 000
Iles	Chamoux 2	6 000		
Iles	Bataillarde 1	1 000	2 000	
Iles	Bataillarde 2	1 000		
Joppet	Les Monts 1	6 000	12 000	19 780
Joppet	Les Monts 2	6 000		
Joppet	Mérande 1	2 500	6 000	
Joppet	Mérande 2	3 500		
Joppet	Chambéry St Saturnin	1 780	1 780	
Pasteur	Ste Claire 1	6 000	12 000	14 000
Pasteur	Ste Claire 2	6 000		
Pasteur	Vitonne 1	1 000	2 000	
	Vitonne 2	1 000		
Saint Jean de la Porte	Cazard les Barraques 1	6 000	12 000	18 000
Saint Jean de la Porte	Cazard les Barraques 2	6 000		
Saint Jean de la Porte	Les Calloudes St Jean 1	3 000	6 000	
Saint Jean de la Porte	Les Calloudes St Jean 2	3 000		

Volume total des 9 plus
grands réservoirs (m³)

65 780

Moyenne d'âge des réservoirs

58 ans

LES 9 PLUS GRANDS RÉSERVOIRS
REPRÉSENTENT À EUX SEULS,

72% DE LA CAPACITÉ
DE STOCKAGE

TRAITEMENT PAR RESSOURCE

Le type de traitement est adapté aux caractéristiques de chaque ressource.

Type de traitement	
Ressource puits en nappe	
Ultra violets	5
Ressource captage de source	
Ultra violets	15
Ultra violets + chloration gazeuse	3
Ultrafiltration	4
Chloration gazeuse	19
Autre chloration	18

Le traitement par ultra violets (UV), s'il est très efficace et a l'avantage de ne pas donner de goût à l'eau, n'est pas rémanent, c'est-à-dire inefficace si une bactérie se développe en aval du traitement, et ce contrairement au chlore qui permet ainsi une «sécurité» sur le réseau.

De ce fait, le traitement au chlore est nécessaire pour le traitement d'une pollution bactériologique qui s'est développée dans les ouvrages. Une réflexion a été engagée pour améliorer les techniques de chloration ponctuelle.

Ainsi, en juin et juillet 2024 un essai a été réalisé pour tester la mise en place d'une chloration gazeuse de secours sur une des grandes chaînes, celle de Saint Jean de la Porte. Une fois l'installation réalisée, cet essai a permis d'observer l'efficacité de cette installation en utilisation ponctuelle, mesurer la pénétration du chlore sur les réseaux, très étendus, et vérifier les taux de traitement à prévoir. Les types d'installation et points d'injection ont ainsi pu être comparés.

L'essai a été concluant et la Direction de l'eau et de l'assainissement prévoit des installations similaires sur les 4 grandes chaînes dans les prochaines années.

LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE GESTION PATRIMONIALE DURABLE

La distribution de l'eau potable sur le territoire de Grand Chambéry repose sur un réseau de 117 réservoirs, dont 9 principaux. Ce patrimoine technique, relativement ancien avec une moyenne d'âge de 58 ans, présente certaines dégradations au niveau du génie civil de plusieurs ouvrages.

Face à cette situation, Grand Chambéry a lancé un programme inédit de diagnostic du génie civil, s'inscrivant dans une démarche de gestion patrimoniale durable. En 2024, 53 % des ouvrages ont fait l'objet d'une inspection par des bureaux d'études spécialisés, aboutissant à l'élaboration d'un premier programme de travaux curatifs.

Toutefois, l'état plus dégradé de trois réservoirs majeurs (Sainte Claire à Chambéry, ainsi que Baillaillerde et Chamoux à La Motte-Servolex) nécessitera des travaux plus conséquents. Ainsi, dès 2025, Grand Chambéry engagera des études de maîtrise d'œuvre afin de préparer ces opérations, dont le coût est estimé à plusieurs millions d'euros.

L'ambition est d'assurer une durabilité de 25 ans pour l'infrastructure et de 10 ans pour l'étanchéité des réservoirs.

Parallèlement, pour respecter la réglementation, le service des eaux continue d'améliorer la sûreté de ces ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Ce programme de travaux prévoit la mise en place en fonction des sites :

- Renforcement du contrôle d'accès
- Mise en place de vidéo surveillance
- Renforcement des alarmes anti intrusions

Ces travaux vont s'échelonner de novembre 2024 à juin 2027

La distribution d'eau potable

LES RÉSEAUX

Plusieurs catégories de réseaux maillent le territoire.

■ LES RÉSEAUX D'ADDUCTION ET DE TRANSPORT

Ces canalisations assurent la liaison gravitaire, ou par refoulement, entre les puits et les premiers réservoirs, entre les stations de pompage et les étages supérieurs et la liaison entre les réservoirs. Ces conduites sont en majorité maillées entre elles et permettent des interconnexions entre les grands secteurs de production.

Longueur des conduites :
90 KM D'ADDUCTION
et
95 KM DE TRANSPORT



Réseau eau potable

■ LES RÉSEAUX DE REFOULEMENT

Ces conduites sous pression installées à la suite d'une station de pompage permettent de gravir des pentes d'aval en amont.

Longueur des conduites :
57 KM DE REFOULEMENT

■ LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ces conduites assurent l'alimentation des abonnés depuis les réservoirs. Le réseau est très ancien. Toute la partie agglomérée de la ville de Chambéry a été desservie par des conduites construites entre 1885 et 1890. Il a été rénové en grande partie en coordination avec les aménagements de surface. Le renouvellement est poursuivi de manière régulière par Grand Chambéry, sur la commune de Chambéry ainsi que dans toutes les communes du territoire. Le diamètre des canalisations varie de 19 mm à 800 mm.

Longueur des conduites :
872 KM DE DISTRIBUTION

Age moyen
du réseau d'eau potable

39 ans

LES BRANCHEMENTS

Sur ces conduites sont raccordés

**près de 33 860
branchements**

desservant **un ou plusieurs compteurs**
de diamètre de **15 à 250 mm**

Longueur totale estimée : 166 km

*sous domaine public (5 mètres linéaires
environ par branchement).*



Branchements alimentation en eau potable
et raccordement au réseau d'eaux usées

LES COMPTEURS

Le compteur est un appareil mesurant avec précision la quantité d'eau consommée. Ce dispositif doit être fiable. La pose d'un nouveau compteur d'eau vise à améliorer la qualité du service rendu, à sécuriser les installations, à en garantir le bon fonctionnement.

Les nouveaux compteurs disposent d'une technologie permettant la télé relève, sous certaines conditions de couverture du secteur. Cette technologie offre de nombreux avantages : **gain de temps, suivi journalier de la consommation, détection de consommations anormales, etc.**

Ces compteurs respectent la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de santé. A titre d'information, les ondes transmises sont similaires à celles de la télécommande d'un téléviseur.

Chaque année, le service des eaux de Grand Chambéry change un certain nombre de compteurs. **Cette opération obligatoire est gratuite pour les abonnés.** Elle est entièrement prise en charge par le service des eaux de Grand Chambéry, propriétaire du compteur.

.....
82 301

compteurs sur l'ensemble
de l'agglomération
.....



Montage type compteur d'eau avec vanne et clapet anti-retour



2

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Un cadre pour davantage de transparence dans le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement

La distribution de l'eau potable ou la collecte et le traitement des eaux usées constituent des services publics à caractère industriel et commercial où les exigences en terme de qualité ou niveau de performance sont très encadrées.

À ce titre leur fonctionnement est placé sous la surveillance d'organismes de tutelle tels que l'Agence Régionale de Santé ou la Direction Départementale des Territoires, garants du respect de ces exigences réglementaires.

Afin de répondre à davantage de transparence demandé par la société sur le fonctionnement des services publics, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a instauré un observatoire national : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) regroupant une série d'indicateurs de performance.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 introduit les indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ces indicateurs et leur application ont été précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 et par la circulaire ministérielle du 28 avril 2008.

Ainsi, ce sont 41 indicateurs qui ont été instaurés en 2007 et concernent de manière globale :

- La production et la distribution de l'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées
- La gestion de l'assainissement non collectif
- La connaissance et la gestion du patrimoine
- Le service apporté à l'utilisateur
- Le niveau de prix

Ces indicateurs sont renseignés chaque année et disponibles sur la plateforme de consultation SISPEA, permettant à chaque usager d'analyser et de comparer la qualité et la performance du service dont il dépend parmi les 26 651 services d'eau et/ou d'assainissement recensés en France.

Si le cadre réglementaire s'applique à tous les services d'eau et d'assainissement, la qualité du service rendu à l'abonné peut toutefois varier d'un service à l'autre à l'échelle du territoire national, voire à une échelle plus locale en fonction notamment des spécificités de chaque service (typologie de l'habitat, origine de l'eau potable, sensibilité du milieu récepteur des rejets des eaux usées traitées, etc.). Les valeurs des différents indicateurs méritent ainsi d'être analysés avec discernement.

SERVICE À L'USAGER

Indicateur : D 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis (nombre)

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers, ainsi que quelques communes hors territoire. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée

Finalité : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

2022	2023	2024
142 817	144 596	143 616

Indicateur : D 201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (nombre)

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers, ainsi que quelques communes hors territoire. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée

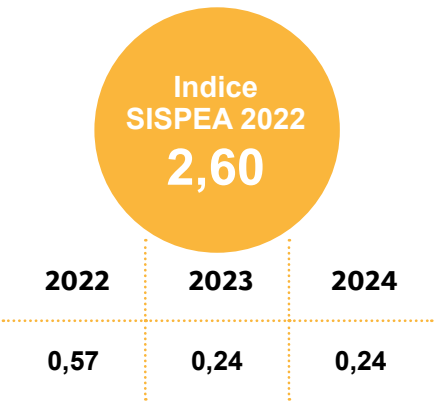
Finalité : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

2022	2023	2024
132 833	134 796	135 586

Indicateur : P 155.1 Taux de réclamations eau potable (pour mille abonnés)

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

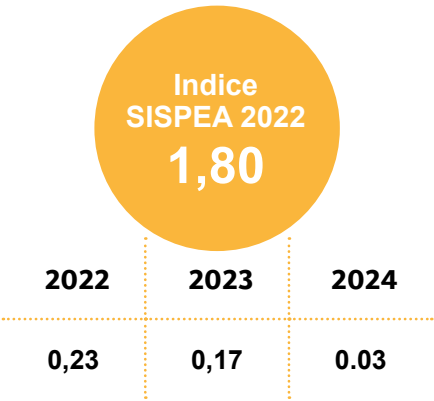
Finalité : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau



Indicateur : P 258.1 Taux de réclamations assainissement (pour mille abonnés)

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

Finalité : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif



Indicateur : P 151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

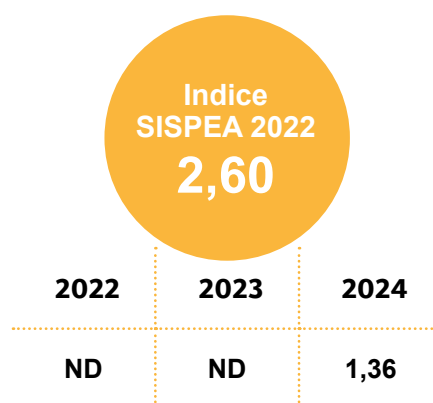
Finalité : Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur

2022	2023	2024
3 jours	3 jours	3 jours

Indicateur : P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour mille abonnés)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés

Finalité : Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement



À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry se démarque par des taux de réclamations nettement inférieurs à la moyenne nationale, témoignant ainsi de la qualité de ses prestations. En 2024, par exemple, seulement onze dossiers ont été portés devant la Médiation de l'eau. Parmi eux, huit ont abouti à un avis favorable au service des eaux, tandis que quatre ont été résolus par une proposition amiable acceptée par les deux parties.

Le taux d'interruptions de service non programmées reste également bien en dessous de l'indice national. Les coupures imprévues sont rares, et les interruptions planifiées font l'objet d'une information préalable diffusée par plusieurs canaux : SMS ou messages vocaux, avis déposés dans les boîtes aux lettres, annonces sonores pour les abonnés directement impactés, et courriels envoyés aux communes concernées.



PATRIMOINE

Indicateur : P 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Définition : Indice de 0 à 120 points attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable

Finalité : Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente



Indicateur : P 202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées

Finalité : Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente

Indice
SISPEA 2022
67

2022	2023	2024
102	102	102

Indicateur : P 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)

Définition : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

Finalité : Evaluer les efforts mis en œuvre pour maintenir en état les réseaux d'eau potable

Indice
SISPEA 2022
0,65

2022	2023	2024
0,77	0,97	0,89

Indicateur : P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)

Définition : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

Finalité : Evaluer les efforts mis en œuvre pour maintenir en état les réseaux de collecte des eaux usées

Indice
SISPEA 2022
0,49

2022	2023	2024
0,23	0,30	0,27

À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry possède une connaissance approfondie de ses 872 km de réseaux d'eau potable et de ses 682 km de réseaux de collecte des eaux usées. Il dispose d'un système d'informations géographiques performant, régulièrement mis à jour et enrichi.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est supérieur à l'indice national. En

2024, 6,8 Km de réseaux d'eau potable ont été renouvelés et 0,7 Km de réseaux ont été créés.

En revanche, celui des réseaux de collecte des eaux usées est inférieur à la moyenne nationale. En 2024, 0,7 Km de réseaux de collecte des eaux usées ont été renouvelés et 0,3 Km de réseaux neufs créés.

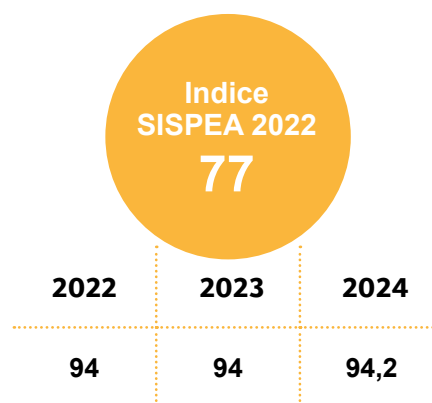


QUALITE DE L'EAU

Indicateur : P 108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)

Définition : Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

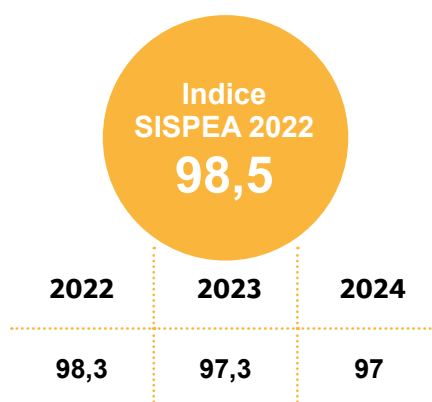
Finalité : L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur



Indicateur : P 101.1 Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques (%)

Définition : Proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur

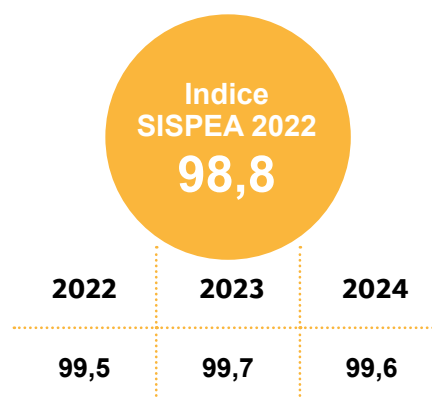
Finalité : Donner une mesure statistique de qualité microbiologique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires



Indicateur : P 102.1 Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physicochimiques (%)

Définition : Proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur

Finalité : Donner une mesure statistique de qualité physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires



À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry se distingue par son engagement en faveur de la protection de la ressource en eau, avec un indice de performance nettement supérieur à la moyenne nationale.

Bien que légèrement en baisse, la qualité microbiologique de l'eau demeure proche des standards nationaux, tandis que la qualité physico-chimique affiche un excellent taux de conformité.



DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Indicateur : P 106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/jour)

Définition : Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

Finalité : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés

Indice
SISPEA 2022

3,7

2022	2023	2024
7,7	8,1	8,3

Indicateur : P 105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)

Définition : Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

Finalité : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau

Indice
SISPEA 2022

3,3

2022	2023	2024
8,3	9,3	8,9

Indicateur : P 104.3 Rendement du réseau de distribution (%)

Définition : Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable

Finalité : Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

Indice
SISPEA 2022

81,3

2022	2023	2024
72,3	72,5	71,1

À RETENIR

Le rendement du service des eaux de Grand Chambéry reste inférieur à la moyenne nationale. Pour y remédier, un plan d'actions pour les années 2024 à 2026 a été mis en place. Il s'articule autour de trois axes : une meilleure connaissance des volumes consommés et mesurés, l'amélioration de la détection et de la réparation des fuites, et la rénovation ainsi que le renouvellement des infrastructures (réservoirs, collecteurs, branchements, réseaux d'eau potable...).

En 2024, plusieurs actions concrètes ont été engagées : installation de dispositifs de jaugeage sur les trop-pleins de réservoirs, pose de compteurs sur les bassins fontaines, et déploiement de loggers permanents (capteurs enregistrant les bruits émis par les fuites pour en faciliter la localisation). Les travaux de rénovation et de restructuration des collecteurs et des branchements ont représenté 41 % des investissements en eau potable pour l'année 2024, soit 2,6 millions d'euros HT.

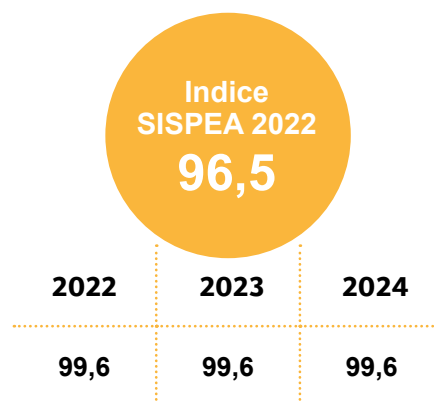


COLLECTE DES EAUX USÉES

Indicateur : P 201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)

Définition : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

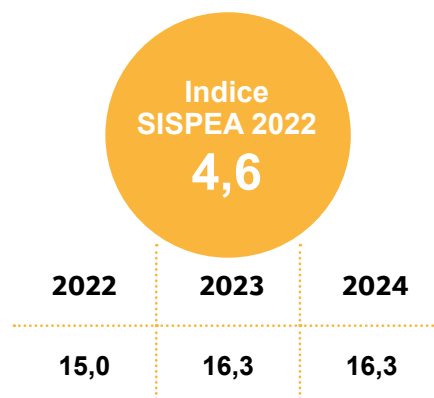
Finalité : Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif



Indicateur : P 252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nombre / 100 kms)

Définition : On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte

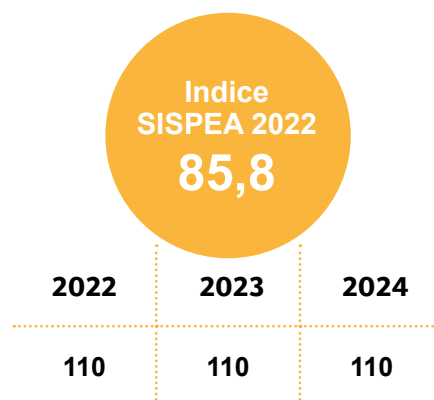
Finalité : L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes



Indicateur : P 255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (point / 120)

Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

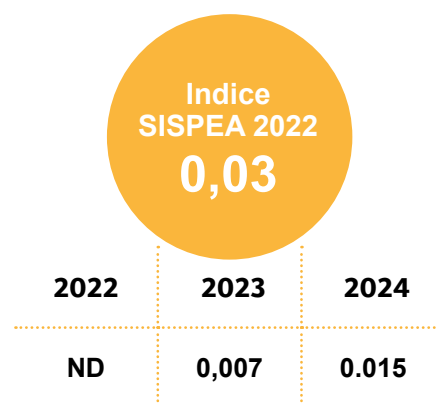
Finalité : L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)



Indicateur : P 251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (pour mille habitants)

Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

Finalité : L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel



Indicateur : P 203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Fiche non disponible, en cours de refonte

Indicateur : P 204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Fiche non disponible, en cours de refonte

Indicateur : P 205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Fiche non disponible, en cours de refonte

Indicateur : D 202.2 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (nombre)

Définition : Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique

Finalité : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte

2022	2023	2024
178	187	187

À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry se caractérise par un excellent taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif, une connaissance précise des rejets dans le milieu naturel, ainsi qu'un taux très faible de débordements d'effluents dans les locaux des usagers.

Cependant, le réseau d'assainissement nécessite des opérations d'entretien spécifiques ou plus fréquentes que la normale. Pour y répondre, des travaux de rénovation et de renouvellement des réseaux d'eaux usées sont prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, avec une enveloppe moyenne annuelle de 7 millions d'euros HT.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur : D 301.0 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (nombre)

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

Finalité : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

2022	2023	2024
8001	7859	8030

Indicateur : D 302.0 Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif (Barème / 140)

Définition : Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

Indice SISPEA 2022 101		
2022	2023	2024
140	140	140

Indicateur : P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)

Finalité : Installation neuve

2022	2023	2024
88	86	88

Indicateur : P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)

Finalité : Installation existante

2022	2023	2024
13	15	18

Indicateur : P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)

Définition : Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées

Finalité : L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

2022	2023	2024
29	29	32

À RETENIR

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé, d'une part, de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part, de contrôler les installations existantes.

A Grand Chambéry, les 8 030 habitants desservis bénéficient de l'ensemble des prestations qu'elles soient obligatoires ou facultatives.



TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Indicateur : P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)

Définition : Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation

Finalité : S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées



	2022	2023	2024
DBO5	100	100	99,4

	2022	2023	2024
DCOS	99,7	100	100

	2022	2023	2024
MEST	98,5	95,8	93,9

Indicateur : P 206.6 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)

Définition : Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Finalité : L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de la collectivité dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires



	2022	2023	2024
	100	100	100

Indicateur : P 206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)

Définition : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Finalité : Sables valorisés, refus de dégrillage, sables évacués, graisses évacuées

	2022	2023	2024
	100	100	100

Indicateur : D 203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonnes MS)

Définition : Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte

Finalité : Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

	2022	2023	2024
	2178	2324	2473

À RETENIR

Le service des eaux se distingue par son efficacité dans le traitement des eaux usées avec un indice supérieur à la moyenne nationale et par son excellence dans l'évacuation et la valorisation des boues issues du traitement des eaux usées.



FINANCES

Indicateur : P 153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (Année)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du **service d'eau potable** si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

Finalité : Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

Indice
SISPEA 2022
3

2022	2023	2024
7,3	9,5	9,03

Indicateur : P 256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (Année)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du **service d'assainissement collectif** si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

Finalité : Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

Indice
SISPEA 2022
4,7

2022	2023	2024
5,1	6,2	4,7

Indicateur : P 109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m³)

Définition : Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé du **service d'eau potable**

Finalité : Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

Indice
SISPEA 2022
0,007

2022	2023	2024
0,019	0,024	0,015

Indicateur : P 207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m³)

Définition : Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé du **service d'assainissement collectif**

Finalité : Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

Indice
SISPEA 2022
0,004

2022	2023	2024
0,017	0,02	0,012

Indicateur : D 102.0 Prix TTC du service eau potable au m³ pour 120 m³ (€/m³)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³

Finalité : Montant de la facture d'eau en lien avec le service eau potable

Indice
SISPEA 2022
2,21

2022	2023	2024
2,254	2,310	2,37

Indicateur : D 204.0 Prix TTC du service assainissement au m³ pour 120 m³ (€uro/m³)

Définition : Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³

Finalité : Montant de la facture d'eau en lien avec le service assainissement

Indice
SISPEA 2022
2,31

2022	2023	2024
1,923	1,940	1,95

Indicateur : Prix global du service TTC au m³ pour 120 m³ (€uro/m³)

Définition : Prix du service toutes taxes comprises pour 120 m³

Finalité : Montant de la facture d'eau moyenne

Indice
SISPEA 2022
4,52

2022	2023	2024
4,177	4,250	4,32

Indicateur : P 154.0 Taux d'impayés sur les **factures d'eau potable** de l'année précédente (%)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

Finalité : Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

Indice
SISPEA 2022
1,9

2022	2023	2024
3,69	3,10	4,20

Indicateur : P 257.0 Taux d'impayés sur les **factures d'assainissement** de l'année précédente (%)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

Finalité : Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

Indice
SISPEA 2022
2,20

À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry se différencie par un montant moyen de facture d'eau inférieur à l'indice national. Cependant, malgré ce tarif attractif, le taux d'impayés demeure élevé. Les actions de recouvrement menées conjointement par le service de gestion comptable et le service des eaux n'ont pas permis de réduire significativement ce phénomène, ce

qui entraîne un montant d'abandons de créances supérieur à la moyenne nationale.

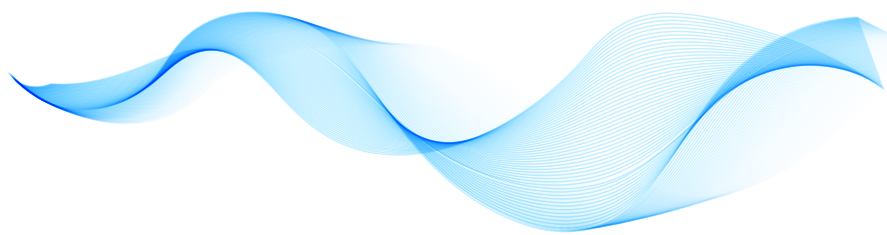
Par ailleurs, la durée théorique d'extinction de la dette est équivalente à la moyenne nationale pour le service d'assainissement collectif, mais supérieure pour le service d'eau potable.





3

AU FIL DE L'EAU 2024



L'EAU : UNE RESSOURCE NATURELLE À PRÉSERVER

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST UN ÉLÉMENT DE TAILLE DANS LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU.

2024 : un ressenti trompeur.

Si l'année 2024 a semblé maussade voir plutôt humide, il ne s'agit là que d'un ressenti car les chiffres indiquent plutôt une année dans la moyenne interannuelle.

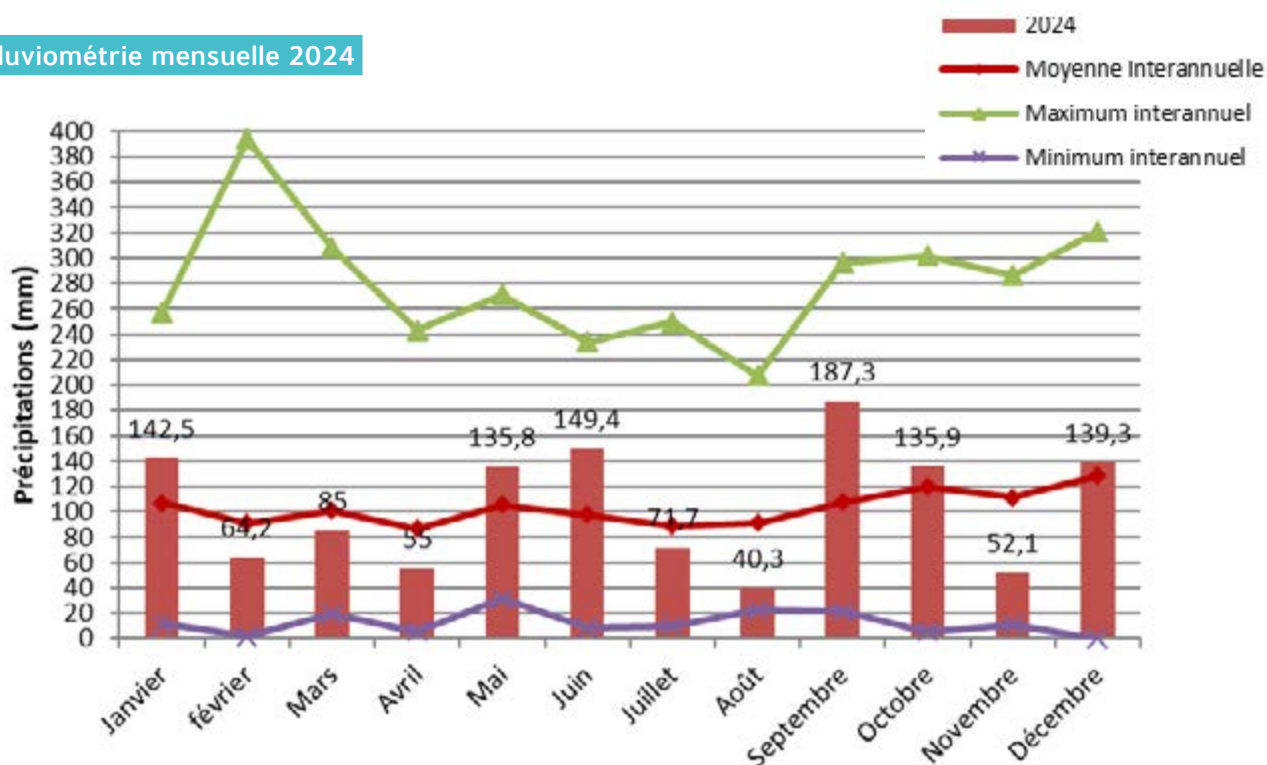
En effet, avec 1 259 mm l'année 2024 est excédentaire de seulement 2% et se classe 4^{ème} sur les 10 dernières années. En comparaison,

l'année 2023 était la plus humide de la décennie passée !

Ce sentiment a été favorisé par un printemps très pluvieux et un automne excédentaire.

Pour autant, 6 mois ont été déficitaires dont les mois de février, août et novembre qui figurent parmi les mois les plus secs de ces 10 dernières années.

Pluviométrie mensuelle 2024



Cette hétérogénéité des précipitations n'est pas sans impact sur les niveaux de la nappe alluviale de la plaine de Chambéry.

Niveau de la nappe

Les fortes précipitations de fin 2023 et début 2024 (720 mm soit 50% de la pluviométrie annuelle entre octobre 2023 et janvier 2024) permettent à la nappe d'atteindre son maximum interannuel le 21 janvier.

Avec une pluviométrie déficitaire sur la période février / avril, les niveaux de la nappe sont à la baisse

La période plus humide qui s'ouvre en mai / juin n'a plus d'impact sur la nappe. Les pluies ne sont plus efficaces car consommées par la végétation.

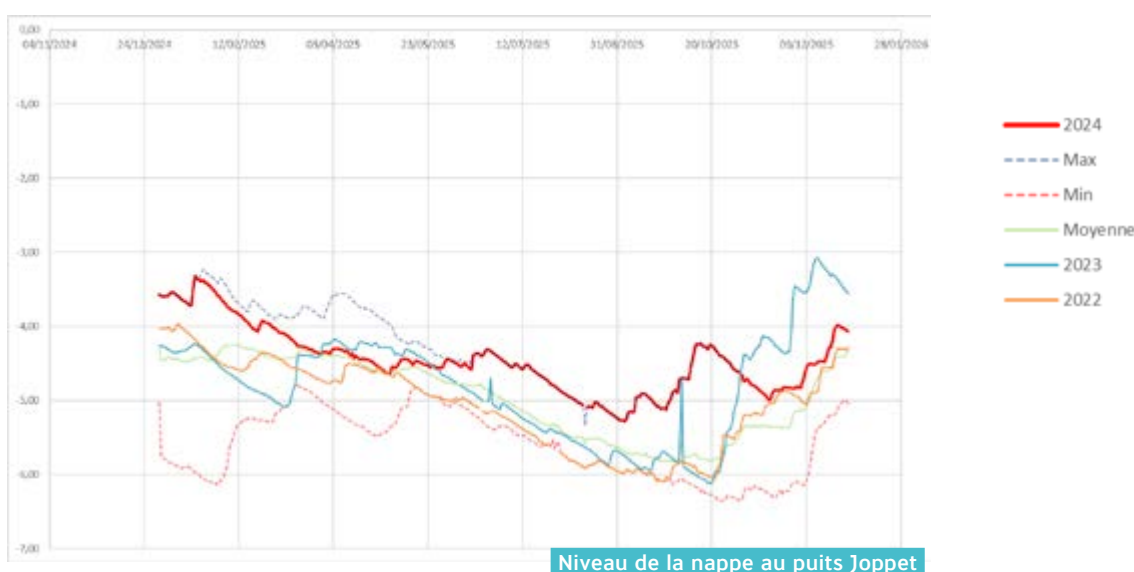
Le minimum est atteint le 4 septembre. Cela marque la reprise de la recharge, qui sera assez rapide puisque le niveau augmente d'un mètre en à peine plus d'un mois.

Le mois de novembre fortement déficitaire fera baisser fortement le niveau et le maximum qui sera atteint fin décembre sera inférieur de quasiment 1 m à celui de janvier.

L'année 2024 est toutefois marquée par une longue période de niveau record pour la décennie : mi juin à fin septembre.

L'année 2024 a été marquée par un très faible tarissement des sources du territoire.

La source de Saint Saturnin ne s'est tarie que durant 5 jours contre plus de 3 mois en 2023.



Niveau de la nappe au puits Joppet

Les consignes de restitution

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du lac du Bourget porté par le CISALB, Grand Chambéry s'est engagé à réduire l'impact de ses prélèvements d'eau potable sur les sources des cours d'eau du territoire. 7 captages seront, à terme, adaptés pour laisser l'eau au cours d'eau durant les périodes de déficit en eau notamment pendant la période estivale. L'eau de ces sources ne sera alors plus prélevée pour l'eau potable et l'eau distribuée aux abonnés concernés proviendra d'une autre ressource plus pérenne. Le captage des 3 murgiers dont la consigne de restitution est l'une des plus élevées avec 15l/s a été instrumenté. Un suivi est en place afin de valider la modélisation et les solutions mises en place. Si la méthodologie est validée, les travaux seront réalisés sur les 6 autres captages en 2025.

Les captages concernés se situent sur l'Epine et les débits de restitution varient de 3 à 15l/s.



Captage Les 3 Murgiers

3^b

LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

L'EAU EST CAPTÉE DANS LES SOURCES ET POMPÉE DANS DES PUIITS.

10 715 944 m³

de volume total prélevé en 2024

DONT

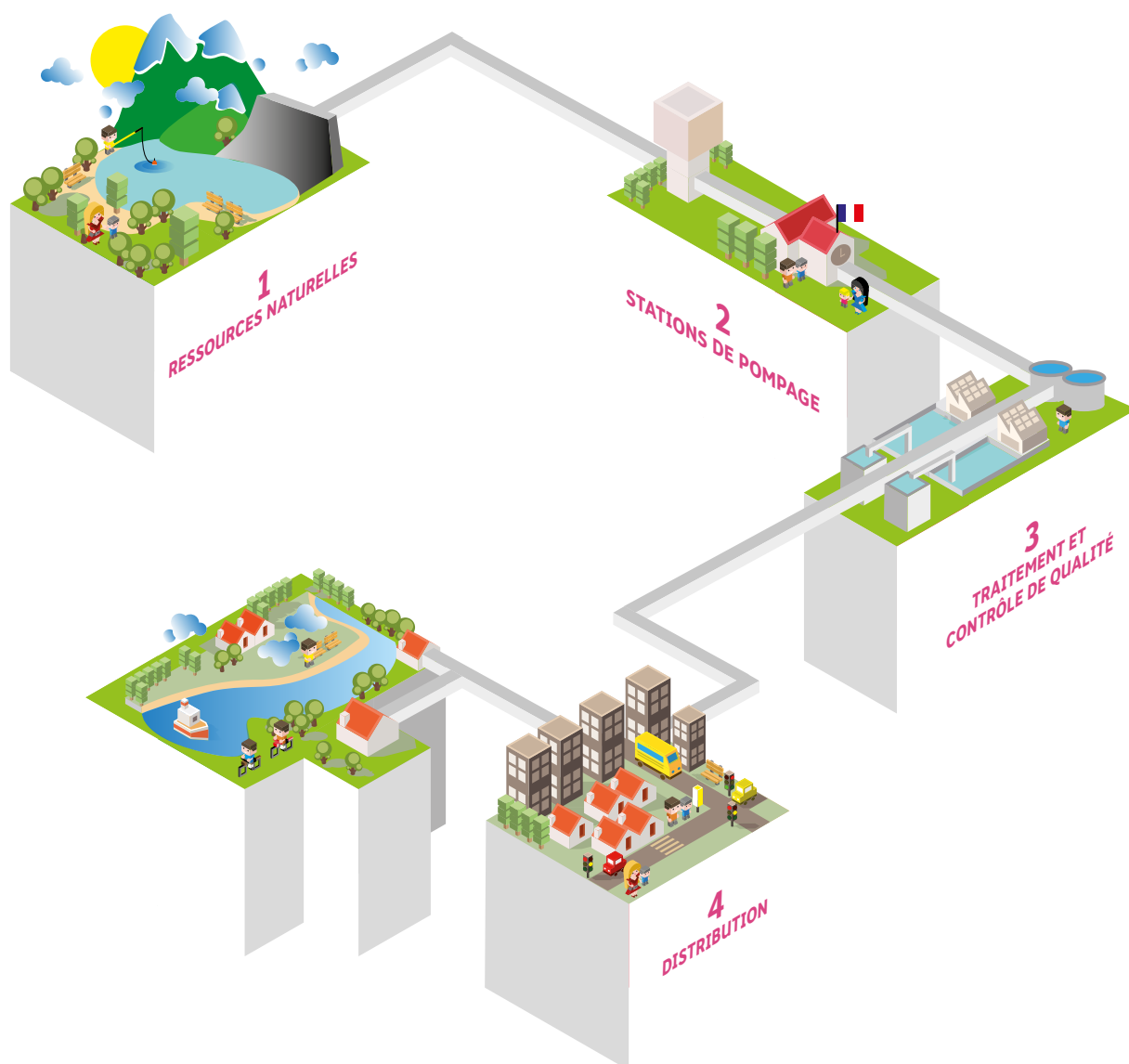
7 067 332 m³

VENDUS POUR
GRAND CHAMBÉRY

ET

165 272 m³

VENDUS AUX
COMMUNES EXTÉRIEURES



Production brute	10 715 944 m ³	(1) Vente d'eau aux communes de Saint-Jean-de-la-Porte, Myans, Porte-de-Savoie, Chignin
Production nette	10 647 502 m ³	
Alimentation communes traversées (1)	47 195 m ³	
Vente d'eau Le Bourget / Voglans (2)	118 077 m ³	(2) Vente d'eau à la communauté d'agglomération de Grand Lac
Quantité vendue aux usagers Grand Chambéry	7 067 032 m ³	
Volume d'eau non compté	233 070 m ³	

La réglementation impose au gestionnaire du service des eaux un seuil de rendement minimal. Pour Grand Chambéry, ce seuil minimal est de 69%.

Le rendement réel de l'agglomération est de 71,1% en 2024.

Volumes d'eau prélevés

Volume total prélevé	10 715 944 m ³	
<i>dont Puits St Jean de la Porte</i>	2 837 388 m ³	26 %
<i>dont Puits Pasteur</i>	1 776 590 m ³	17 %
<i>dont Puits Joppet</i>	1 847 827 m ³	17 %
<i>dont Puits des Îles</i>	1 972 759 m ³	18 %
<i>sous-total 4 puits principaux</i>	8 156 554 m ³	78 %

Le volume prélevé au Puits de Saint-Jean-de-La Porte a augmenté puisqu'il est venu en soutien au Puits Pasteur une partie de l'année, en attente de remise en service d'une des deux pompes, puis en substitution du puits Joppet fin novembre.



Réservoir Saint Jean de la Porte

Pour assurer une production en continu, une astreinte est assurée pour répondre aux urgences et superviser les ouvrages de production. Par exemple, des défauts de démarrage de pompes ou des casses de canalisations ont pu avoir lieu, conduisant à atteindre un niveau bas de réservoir. Dans ce cas, l'astreinte reçoit une alerte et peut identifier la cause et y remédier avant que le réservoir soit totalement vide et que l'eau manque aux abonnés.



Supervision du niveau d'eau potable

La supervision permet au service d'avoir accès, en temps réel, au fonctionnement des ouvrages de production disséminés sur le territoire. Le contrôle des taux de chlore, l'adaptation des seuils de fermeture ou d'ouverture des vannes, le contrôle de démarrage des pompes... sont réalisés à distance pour certains ouvrages, et notamment les plus stratégiques.

Ce sont également via les données de supervision que sont identifiées des consommations anormales et détectées des fuites.

Enfin, ce fonctionnement permet une analyse au jour le jour des consommations à partir de laquelle les temps de pompage (nocturne) des puits sont adaptés. Ainsi, les temps de séjour dans les ouvrages et les consommations énergétiques sont optimisés.

Les données disponibles et fournies par les différents automates des ouvrages sont les suivantes :

- Suivi quantitatif : niveaux dans les réservoirs, volumes journaliers consommés et prélevés
- Suivi qualitatif : mesures de taux de chlore, de taux de turbidité
- Suivi de fonctionnement dynamique : mesures de débit en différents points du réseau, de pression sur les réseaux de refoulement, de rayonnement sur les traitements UV

Les systèmes de télégestion sont installés et programmés par le service, en interne.

Des travaux sur les ouvrages de production permettent d'entretenir, créer ou rénover le patrimoine eau potable.

TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION EN 2024

Ensemble du territoire

Mission de maîtrise d'œuvre pour diagnostic et réhabilitation des réservoirs

115 971 €

Entretien des chemins d'accès aux réservoirs

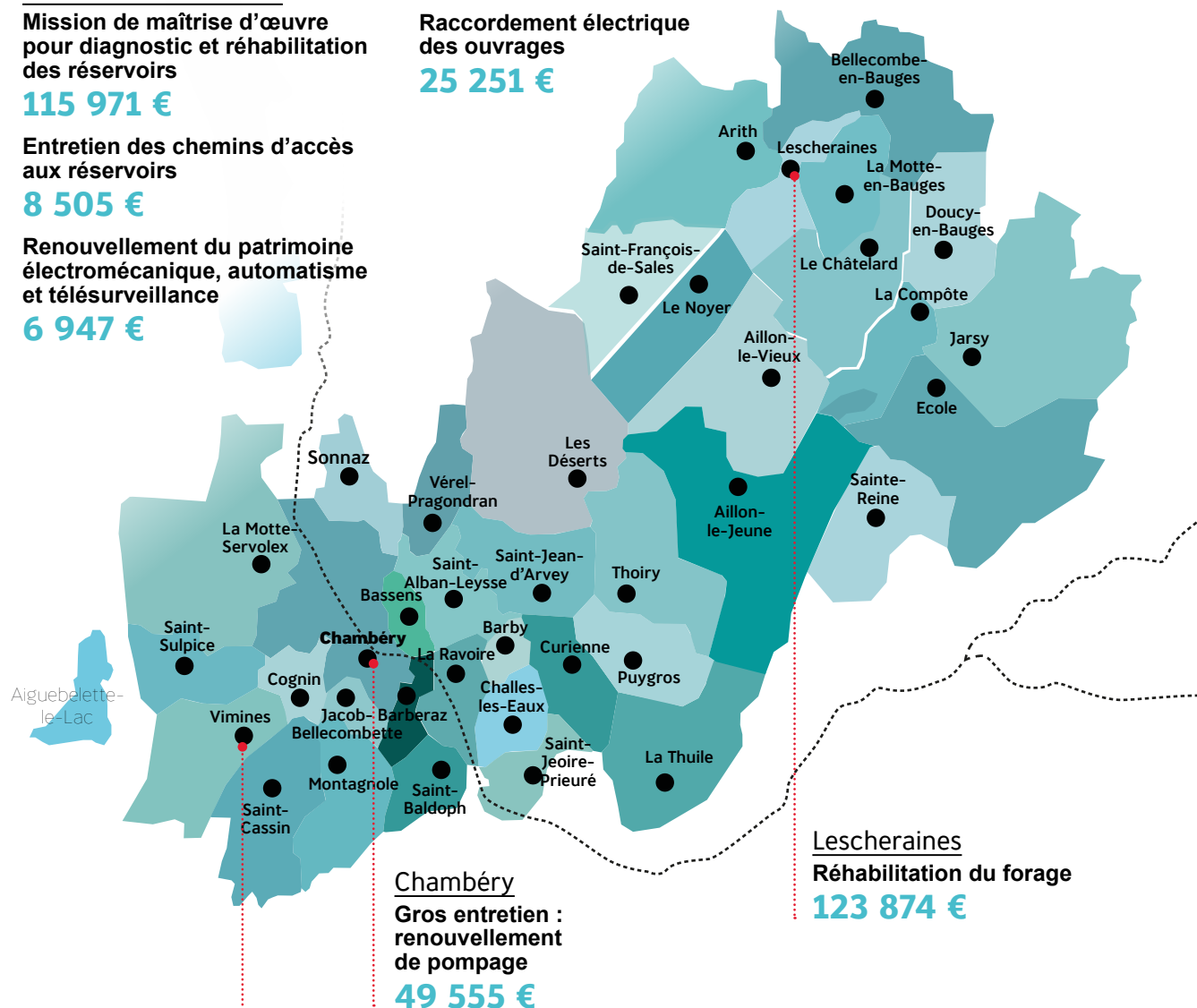
8 505 €

Renouvellement du patrimoine électromécanique, automatisme et télésurveillance

6 947 €

Raccordement électrique des ouvrages

25 251 €



Lescheraines
Réhabilitation du forage
123 874 €

Chambéry
Gros entretien : renouvellement de pompage
49 555 €

Vimines
Decolmatage calcaire entre les réservoirs de Lachat et des Pierrettes
39 815 €

Etude pour le renforcement du pompage entre les réservoirs de Lachat et des Pierrettes
22 814 €

Au-delà de ces travaux, les lavages de réservoirs sont une activité saisonnière importante du service, car il s'agit de manœuvres cruciales et parfois délicates de mise en vidange, nettoyage puis remplissage des cuves de stockage, le tout en maintenant la continuité de service.

Ils sont obligatoires et sont effectués sur deux périodes : au printemps pour ceux alimentés par des sources, en automne pour ceux alimentés par des nappes.



Nettoyage de réservoirs

3C

LE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE

23
non conformités

soit 3% des analyses
sanitaires
85% des non conformités
sont d'origine
bactériologique

**L'EAU EST CONTRÔLÉE ET ANALYSÉE,
SA QUALITÉ EST MAÎTRISÉE JUSQU'AU ROBINET.**

Le saviez-vous ?

L'eau est l'aliment le plus contrôlé en France.

En 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisé 765 contrôles sanitaires en grande majorité au robinet des abonnés. Pour chaque ressource, la fréquence varie de 1 à 59 analyses par an sur l'eau brute et l'eau distribuée. Cette fréquence dépend du volume distribué.

En complément Grand Chambéry a réalisé 865 analyses d'autocontrôle en 2024 (+43% par rapport à 2023) analyses d'autocontrôle dans son laboratoire dont 429 analyses sur l'eau brute et 388 dans le cadre du suivi des secteurs sensibles (réservoirs et unité de distribution).

Ces analyses permettent de :

- Quantifier la présence de bactéries dans l'eau
- Suivre la conformité réglementaire de l'eau distribuée (nombre d'analyses/an, % conformité)
- Mettre en place les mesures correctives en cas de non-conformité (types de mesures et nombre/an)
- Planifier en complément l'autocontrôle (nombre d'analyses/an) et réaliser les campagnes de prélèvements
- Assurer la communication des résultats



Laboratoire du service des eaux de Grand Chambéry

Le constat est le suivant :

- Une baisse relative des non-conformités par rapport à 2023 avec une non conformité de moins.
- 85% des non-conformités concernent des dépassements de limites en matière de bactériologie. Ces dépassements ont entraîné obligatoirement la mise en œuvre d'actions correctives et de suivi de recontrôle par l'Agence Régionale de Santé ainsi que par le service des eaux.

Comme pour l'année 2023, la pluviométrie plus importante explique en partie cette hausse des non conformités depuis 2021.



Analyses

ZOOM SUR

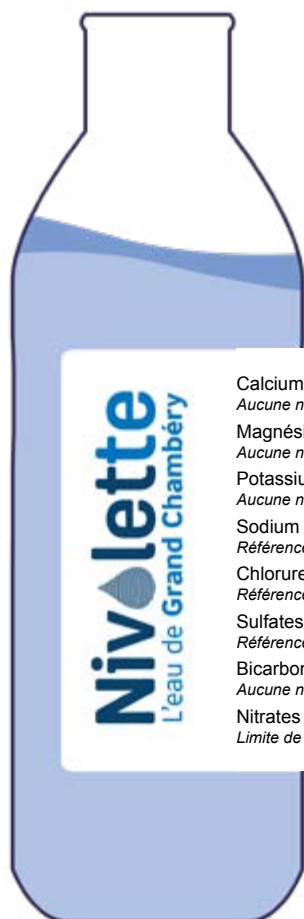
Les modifications des seuils de contaminations bactériologiques entraînant une interdiction de consommation de l'eau potable par l'ARS n'a pas eu d'impact sur le nombre de non conformité détectées en 2024.



Interdiction de consommer l'eau potable si :

En 2023	Somme des E. coli et Entérocoques ≥ 20	3 non-conformités consécutives sur l'UDI
En 2024	E. coli > 10 ou Entérocoque > 10	3ème non-conformité de l'année sur l'UDI

LA QUALITÉ DE LA NIVOLETTE



Calcium 53 - 106 mg/l
Aucune norme imposée
Magnésium 3 - 13,7 mg/l
Aucune norme imposée
Potassium 0,25 - 1,7 mg/l
Aucune norme imposée
Sodium 0,3 - 10,3 mg/l
Référence de qualité 200 mg/l
Chlorures 1 - 13,6 mg/l
Référence de qualité 250 mg/l
Sulfates 3,1 - 27 mg/l
Référence de qualité 250 mg/l
Bicarbonates 175 - 365 mg/l
Aucune norme imposée
Nitrates 1,4 - 11,7 mg/l
Limite de qualité 50 mg/l

LA PROTECTION DES CAPTAGES

Des arrêtés de DUP validés en enquête publique. La procédure administrative de DUP a été finalisée pour les 3 captages de Fontaine Noire (Aillon le Jeune), Cornes (Lescheraines) et Pré Paissard (Aillon le Vieux). L'enquête publique a eu lieu en mars 2024 et a donné lieu à une validation des Zones autour d'un point de prélèvement d'eau (par exemple un puits ou une source) mise en place pour préserver la qualité de l'eau potable.

Les forages de Lescheraines et nappe du Chéran

Suite aux études hydrogéologiques et notamment géophysiques menées en 2023 : le forage de Lescheraine a été réhabilité afin de le rendre étanche et isoler la nappe souterraine de la nappe superficielle présentant un risque de pollution accidentelle fort.



Retrouver le bilan de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau en scannant le QRCode



3d

LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

L'EAU EST DISTRIBUÉE À TRAVERS UN MAILLAGE DU TERRITOIRE.

Afin de maintenir le bon fonctionnement du réseau et son rendement, le service distribution assure, entre autres, la recherche, la détection et la réparation des fuites. Une équipe de quatre agents spécialisés intervient sur sollicitation des usagers, suite à une détection via la supervision, ou encore grâce aux appareils de détection posés sur le réseau. A l'aide des techniques de corrélation électromécanique et acoustique, ils localisent le plus précisément possible les fuites.

En 2024, ce sont 315 fuites qui ont été détectées. 216 sur les réseaux publics réparées par le service et 99 détectées sur réseaux privés (branchements ou antennes privatives).

Pour faire face aux urgences, le service de distribution intervient 24h/24 et 7j/7 sur les réseaux.

L'astreinte distribution intervient en étroite relation avec l'astreinte production lors des manœuvres de secours ou d'urgence.

En 2024, les services ont notamment été mobilisés sur plusieurs événements:

- La casse conduite importante DN350 ayant eu lieu en janvier rue de l'Hermitage (Chambéry), a occasionné des dommages et interruptions de circulation, ainsi que d'importants travaux de réparation et rétablissement de la distribution d'eau.

Plusieurs autres casses moins impactantes mais importantes ont nécessité une réparation durant les weeks-ends.

- Des analyses bactériologiques non conformes ont également nécessité des interventions. Il s'agissait de la source de Saint Saturnin (Chambéry) en janvier, celle de Pierre Rouge (Vimines) en août, et celle de La Dhuy (Bellecombe en Bauges) en septembre. Les astreintes sont intervenues pour des traitements correctifs sur les ressources, des purges de réseaux, et pour prendre en charge la logistique de distribution d'eau en bouteille lorsque la consommation a été momentanément interdite.



Réparations de fuites sur l'eau potable



DES TRAVAUX PERMETTENT D'ENTREtenir, DE CRéER OU DE RÉNOVER LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Liste non exhaustive des travaux réalisés en 2024

Saint Alban Leysse

Route de Verel et chemin des Genets - Restructuration unité de distribution DI Mollard et renforcement réseau de distribution

134 959 €

Bassens

Chef Lieu partie haute - Route des Monts - Rénovation réseau de distribution

204 683 €

Noyer

Travaux pour secours du Noyer - Maillage avec le réseau des Déserts

533 240 €

Saint François De Sales

La Magne Charmillon - Rénovation du réseau eau potable conjoint aux travaux eaux usées

479 256 €

Lescheraines

Création d'un maillage T4
La Motte en Bauges RD911
Lescheraines Route des plateaux

51 352 €

Chez Ponciers - Restructuration/renovation réseau de distribution et extension sous domaine public

105 599 €

La Motte en Bauges

Route des Dalphins - Création d'un maillage T3

71 095 €

La compôte

Route de Doucy - Rénovation réseaux de distribution et d'adduction

134 259 €

Le châtelard

Hameau de Montlardier - Rénovation réseau de distribution

Tranche 1 : **159 834 €**

Tranche 2 : **120 188 €**

La Thuile

La Guillère - Rénovation canalisation de distribution

119 277 €

Les Déserts

Les Gérards - Rénovation réseau de distribution

272 572 €

Bauges Derrière/Les déserts

Fin des travaux de secours

450 698 €

Chambéry

Rue Franz Liszt - Rénovation réseau de distribution

188 676 €

Rue de la Brule - Rénovation canalisation de distribution

177 739 €

Rue de la Reveriaz - Rénovation réseau de distribution

150 849 €

Barberaz

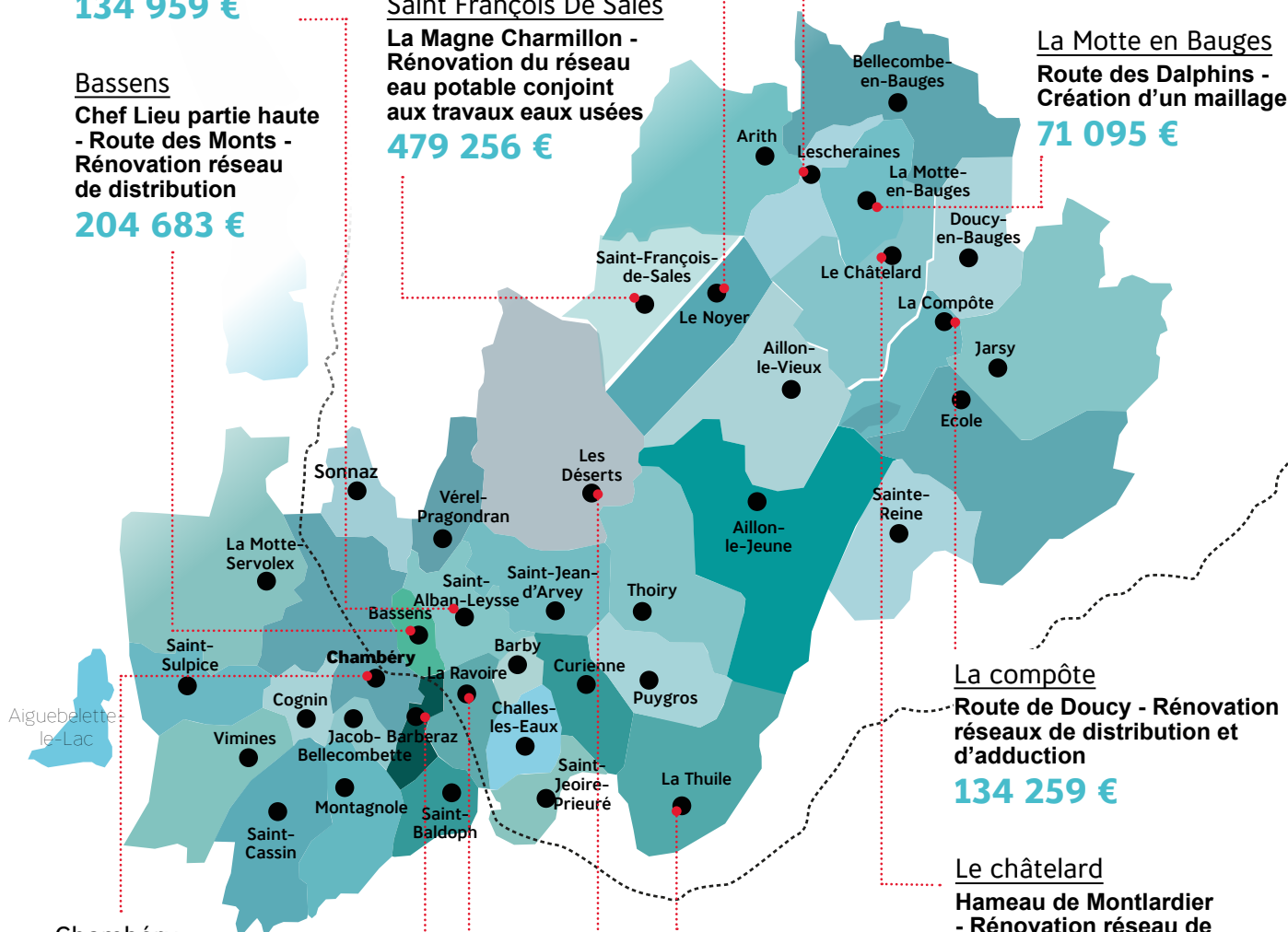
Rue Centrale - Rénovation conduite de distribution

338 623 €

La Ravoire

Carrefour de la Trousse / RD1006 - Rénovation encorbellement et réseau distribution DN200

222 321 €



En 2024,
le montant total
des travaux d'eau potable
s'est élevé à

5 330 476 € HT

6,8 KM
de réseaux renouvelés
+ 0,7 KM
de réseau neuf

Taux de renouvellement moyen sur 5 ans
(indicateur SISPEA) de **0,89%**

LE SERVICE DES EAUX ACCOMPAGNE DES COMMUNES EN MATIÈRE DE DECI

Outre la distribution, le service accompagne les communes en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), compétence qui relève des pouvoirs du Maire. Dans ce cadre, 34 conventions sont en vigueur. Les maires restent compétents et décideurs en matière de DECI.

Le service d'entretien et de contrôle consiste à :

- Effectuer les contrôles débit / pression tous les 5 ans avec mise à jour de la base de données du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Maintenir les poteaux incendie en condition opérationnelle (remplacement de pièces, entretien des peintures et numérotations, etc.)
- Effectuer les créations de nouveaux poteaux incendie ou les déplacements suivant les besoins des communes, les intégrer à la base de données du SDIS

Le service des eaux dresse un bilan annuel des interventions réalisées et de l'état du parc communal, et conseille les communes en cas de nécessité d'amélioration.

En 2024, 506 essais réglementaires ont été réalisés sur 10 communes de l'agglomération.

Le parc est composé de 2 365 poteaux incendies identifiés sur le territoire de Grand Chambéry.



Poteau incendie

3^e

LES ABONNÉS

LES HABITANTS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE GRAND CHAMBÉRY SONT DESSERVIS PAR LE SERVICE DES EAUX

L'accueil et l'accompagnement des abonnés est, par définition même, la raison d'être du pôle usagers du service des eaux.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les abonnés dans les locaux de Chambéry, les études en vue de leur réaménagement se sont poursuivies. L'opportunité de réutiliser les supports créés pour le stand de la Foire de Savoie consacré au thème de l'eau (lire page 106) a été saisie afin d'enrichir le projet initial. Les travaux ont ainsi été repoussés et seront réalisés en 2025.



Vues 3D des futurs aménagements de l'entrée pour les visiteurs et les visites pédagogiques.

CHIFFRES 2024

78 760
contrats d'abonnement

22 430
nombre d'appels
téléphoniques reçus

7 435
résiliations

7 443
contrats

2 425
abonnés reçus
sur rendez-vous

2 573
abonnés reçus
sans rendez-vous



Accueil téléphonique des abonnés

Côté abonnements, de nombreux abonnés méconnaissent encore l'obligation de souscrire un contrat ou refusent de s'y soumettre. La procédure mise en place pour lutter contre les défauts d'abonnement a été revisitée pour être plus incitative.

Sur les 568 dossiers ouverts en 2024, 439 ont débouché sur la signature de contrats soit 77%. Sur les 129 situations non régularisées au termes des démarches administratives, 81 compteurs ont dû être déposés.

Dans la même optique, la procédure mise en place lors des livraisons immobilières neuves a été entièrement revue pour rendre obligatoire la souscription d'abonnement aux futurs occupants. Désormais, les futurs occupants qui n'effectuent pas la démarche, voient leur logement équipés d'un compteur d'eau muni d'une pastille de réduction de débit. Deux opérations tests ont été

menées et elles ont démontré l'intérêt de cette nouvelle organisation qui sera progressivement étendue à toutes les nouvelles opérations immobilières.

Côté résiliations, par oubli ou facilité, de nombreux abonnés ne transmettaient pas leur index de départ, élément indispensable à la clôture de l'abonnement. Là aussi, le service s'est mobilisé pour rappeler le caractère obligatoire de la transmission de cette information. Et les résultats sont au rendez-vous avec une diminution de 50% des interventions des agents du service de l'eau pour relève dans le cadre des déménagements. Pour autant, des abonnés peuvent souhaiter déléguer cette relève. Aussi, un nouveau tarif pour relève de compteur à la demande de l'abonné a été voté en décembre 2024 pour mise en application à compter de janvier 2025.

3^f

LES BRANCHEMENTS

POUR QUE L'EAU PUISSE ÊTRE DISTRIBUÉE AUX USAGERS, UN BRANCHEMENT DOIT ÊTRE CRÉÉ OU MODIFIÉ.

AU NIVEAU DU NEUF

L'équipe prescription instruit les dossiers d'urbanisme pour les domaines de l'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales. **Cela a concerné 1477 avis pour l'année 2024.**

Suite aux demandes de branchements, l'équipe réalise également les prescriptions sur le terrain pour les créations de raccordements eau potable/ eaux usées/eaux pluviales, **216 prescriptions ont été réalisées pour l'année 2024.**

Elle gère aussi les opérations immobilières et lotissements dans de nombreuses étapes du projet (conseils et informations préalables au dépôt des dossiers d'urbanisme, instruction du permis de construire ou du permis d'aménager, conseils et validations post permis, prescriptions terrain suite à la demande de branchement avant travaux, gestion de la mise en place du comptage chantier, validation du cheminement d'alimentation en eau potable et des gaines palières dans le bâtiment, suivi des travaux (démolition et construction), établissement des certificats de conformité. **95 dossiers ont été suivis pour l'année 2024 avec 45 certificats de conformité délivrés.**

Elle assure également l'accompagnement des opérations immobilières avec le suivi de la création des branchements et du cheminement privé du réseau d'eau potable, la validation des gaines techniques jusqu'au compteur de l'utilisateur.

Pour le contrôle de conformité du branchement et des installations privées, **138 branchements neufs de nouvelles constructions ont été contrôlés pour l'année 2024.**

.....

138

**réalisations de branchements
neufs pour les nouvelles
constructions en 2024**

.....



Contrôle de branchements eaux usées et pluviales

AU NIVEAU DE L'EXISTANT

Police des branchements et diagnostic des réseaux sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry

Ce contrôle concerne :

- La recherche et l'élimination d'eaux parasites : tests à la fumée, traçages à la couleur, inspection vidéo
- La recherche et l'élimination de « mauvais branchements » : raccordement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ou défaut de raccordement des eaux usées en zonage d'assainissement collectif

Recherche et élimination des eaux parasites

Il s'agit de rechercher et d'éliminer les branchements non conformes (chêneaux et grilles reliés au collecteur séparatif d'eaux usées).

Conformité des branchements Eaux Usées

Les « mauvais branchements » d'eaux usées sont également recherchés : il s'agit de raccordements d'eaux usées dans les eaux pluviales ou de l'existence de fosses septiques dans des zones où le raccordement est obligatoire.

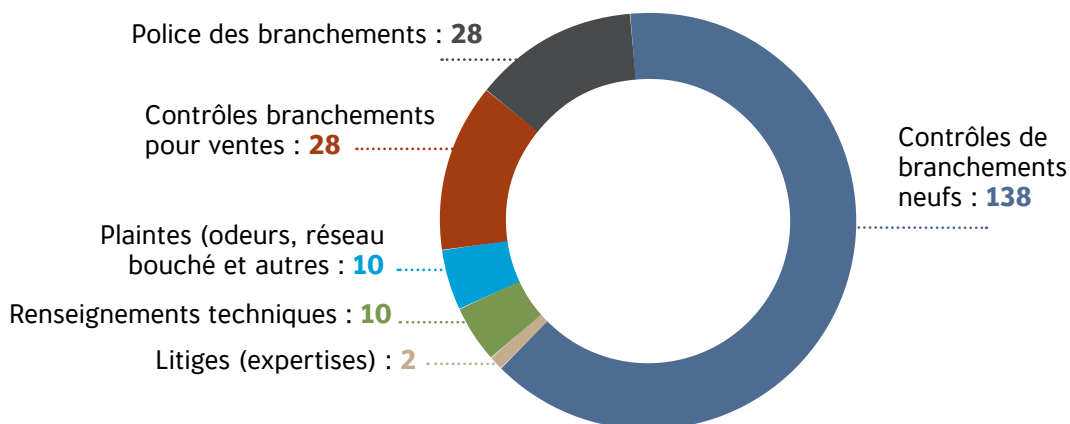
Demandes de notaires sur la situation des habitants au regard de l'assainissement lors des ventes

En 2024, il y a eu 707 demandes de notaires sur l'état d'assainissement, dont 43 ont concerné des habitations en assainissement non collectif.

Contrôle de branchement pour les ventes

28 en 2024

Mobilisation de l'équipe contrôle de branchement sur le terrain en 2024



Le service des eaux accompagne gratuitement les usagers qui souhaitent mettre aux normes, déplacer, ajouter ou supprimer un compteur, modifier le diamètre du branchement ou rénover un branchement plomb.

En 2024, 266 visites techniques ont été programmées :

- 224 visites techniques pour des modifications d'installation à la demande d'un abonné
- 26 réfections de branchement plomb
- 16 modifications d'installation de comptage à la demande du service des eaux

3g

LES COMPTEURS

À PARTIR DU MOMENT OÙ L'EAU ARRIVE CHEZ L'ABONNÉ, ELLE EST COMPTABILISÉE GRÂCE À DES COMPTEURS.

Le parc comprend en 2024, 82 301 compteurs.

L'année 2024 a été consacrée à la préparation du marché nécessaire à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de renouvellement des compteurs par approche statistique validée par les élus du Conseil d'exploitation en 2023. Au terme de la consultation, une société spécialisée dans les études, travaux hydrauliques et d'adduction d'eau a été retenue.

L'approche statistique permet de vérifier la conformité des compteurs et de prolonger, en cas de résultats conformes, leur durée de vie de 7 ans minimum. Il est précisé qu'en cas de résultats non conformes, les compteurs devront être remplacés sous 12 mois.

L'année 2025 sera consacrée à la modélisation du parc de compteurs en triplets homogènes (diamètre, année, modèle) afin de constituer des lots cohérents et soumettre pour validation à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) un programme pluriannuel de vérification périodique réglementaire et de procéder à l'étalonnage du 1^{er} lot de compteurs.



Banc d'essai



Banc d'essai



Banc d'essai

Parallèlement, la pose de compteurs en régie s'est poursuivie.

Le nombre de compteurs posés est en recul d'environ 25% par rapport à 2023, recul qui s'explique par la vacance de postes de fontainier et de chargée de la relation usagers.

Comme en 2023, la part de pose au fil de l'eau augmente. Le choix a été fait de consacrer plus d'interventions à la résolution d'anomalies ayant pour conséquence, pour certaines d'entre-elles, d'empêcher la facturation. Ainsi, à titre d'exemple, 328 situations ont été régularisées sur les 496 Points D'Installations (PDI) actifs sans compteur soit 66%. Parallèlement, une organisation a été mise en place pour traiter chaque semaine les anomalies constatées sur le terrain par les vérificateurs lors des tournées de relève (compteurs bloqués, absence de compteurs notamment).

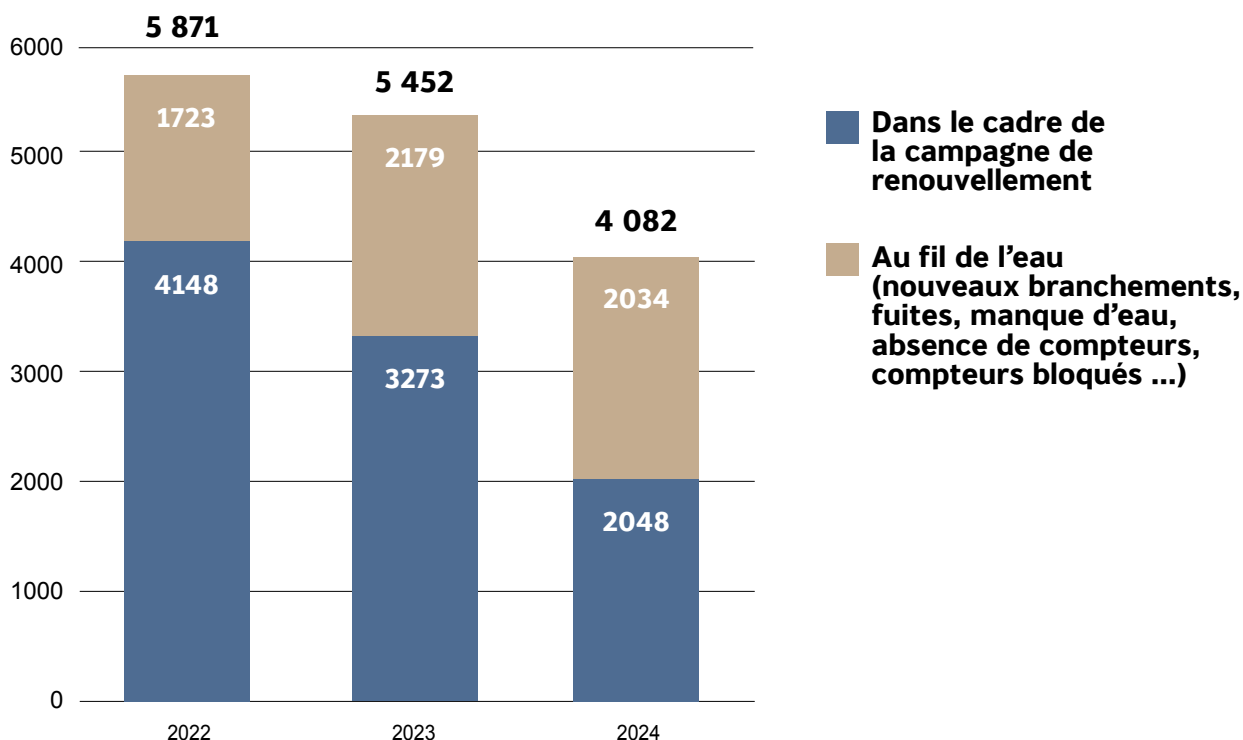
Côté campagne de renouvellement, trois communes ont bénéficié du renouvellement complet de leurs compteurs de plus de 15 ans en 2024 : Barby (289 compteurs soit 18% du parc), Challes-les-eaux (652 compteurs soit 18% du parc) et Saint-Baldoph (392 compteurs soit 25% du parc). Les 715 autres compteurs changés l'ont été principalement sur la commune de Chambéry qui dispose du parc le plus conséquent avec près de 36 000 compteurs.



Pose compteurs

Ces actions combinées permettent d'améliorer le taux de conformité du parc des compteurs. Il est de 81% en 2024 contre 79.3% en 2023.

Compteurs posés



3h

LA RELÈVE

LA RELÈVE DES COMPTEURS PERMET DE FACTURER LES ABONNÉS.

D'une manière générale, les compteurs d'eau sont relevés une fois par an par les vérificateurs. Certains abonnés bénéficient de relèves plus régulières. Elle est trimestrielle pour les industriels, bisannuelle pour les communes extérieures, etc.

La technique utilisée pour effectuer la relève dépend du type de compteurs d'eau. Elle peut se faire :

- Par remontée de données pour les compteurs équipés de têtes émettrices permettant la télé relève,
- Par un agent vérificateur, depuis la rue ou les parties communes, pour les compteurs équipés de têtes émettrices permettant la radio relève,
- Par un agent vérificateur, au domicile ou local de l'abonné,
- Par auto-relevé du compteur d'eau par l'abonné.

Le relevé du compteur d'eau permet d'établir la facture d'eau. Il permet également de détecter des consommations anormales et ainsi d'en alerter l'abonné.

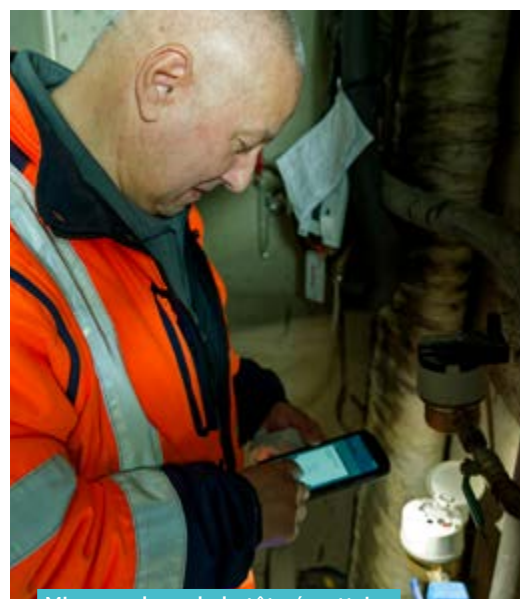
L'ambition du service est d'assurer 100% de relève annuelle. L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'indicateurs de suivi d'activité. Il en ressort que 5% de PDI ne sont pas relevés et que 10% de relèves sont inexploitées (2% dû à des anomalies de têtes émettrices et/ou de compteurs et 8 % à des problématiques de consommations comme par exemple une consommation à 0 ou surestimée). Afin de corriger ces dysfonctionnements, une nouvelle organisation pour la relève sera expérimentée en 2025.

Les compteurs sont ensuite relevés.



Tête émettrice Cyble 5

Le service des eaux de Grand Chambéry a été le 1^{er} client en France à équiper ses compteurs de têtes émettrices Cyble 5 de la marque Itron et en 2024, il a posé la 2 millionième tête émettrice de ce modèle vendu dans le monde.



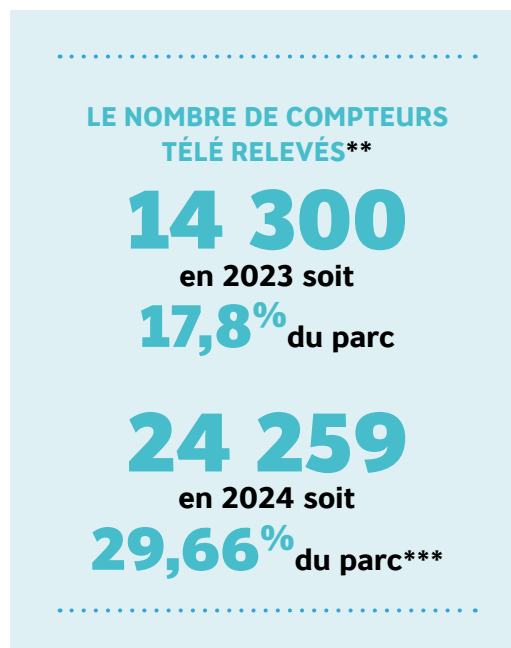
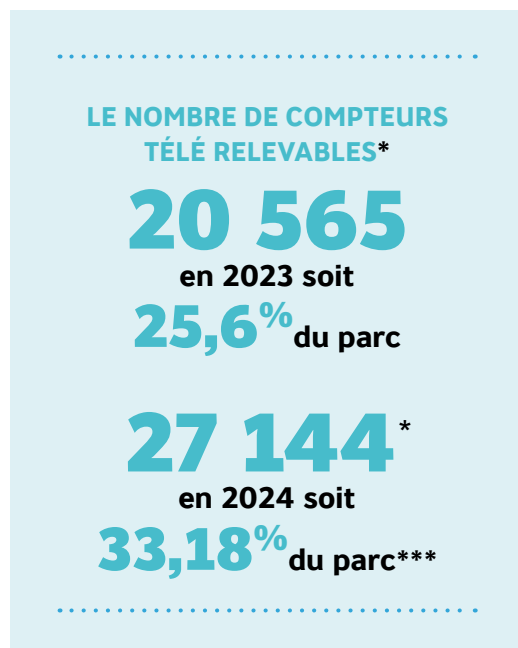
Mise en place de la tête émettrice Cyble 5 chez un particulier

Vers 100% de télé relève.

La direction de l'eau et de l'assainissement a initié, depuis 2019, le déploiement de la télé relève. Identifié par les élus comme un des 33 objectifs « cœur de cible » du projet d'agglomération, l'ambition est d'atteindre un déploiement complet de la télé relève à court terme avec une cible envisagée à 2030. Pour cela, en 2024, une consultation a été lancée et un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été retenu afin de conduire des études approfondies et proposer

des scénarios de déploiement optimisés, tenant compte des aspects techniques, financiers, humains, et des offres de services associés. L'année 2025 sera consacrée à ces études.

L'année 2024 a également été marquée par la pose de la 24ème passerelle. Située sur le toit de la tour du Maconnais dans le quartier des Hauts-de-Chambéry, elle relève à elle seule un peu plus de 3 000 compteurs chaque jour.



*Télé relevable = nombre de compteurs communicants installés sur le territoire de Grand Chambéry

**Télé relevé = nombre de compteurs communicants ayant transmis au moins une relève dans la période des 30 jours précédents

*** Parc de 81 802 compteurs de diamètre inférieur ou égal à 30

Données au 4 février 2025

Service associé à la télé relève, Eau-quotidien@grandchambery.fr, le site de suivi de la consommation d'eau a été mis en service en 2024.

2 163 abonnés se sont d'ores et déjà créés un compte. Un nouveau développement devrait permettre, dès 2025, aux abonnés de connaître, en toute autonomie, leur éligibilité à ce nouveau service.



Captures d'écran de l'application de suivi de la consommation d'eau



3

LA FACTURATION

LA RELÈVE DES COMPTEURS PERMET DE FACTURER L'ABONNÉ.



CHIFFRES 2024

273 rôles

138 004
factures

Les services en charge de la relève et de la facturation travaillent en étroite collaboration

Certaines contestations de factures portent sur la fiabilité du comptage des compteurs. Conformément à la réglementation, l'abonné a le droit de demander à tout moment la vérification de l'exactitude des indications du compteur. L'année 2024 a été l'occasion de mettre à plat toute la procédure relative à la vérification de la conformité des compteurs. Suivant les recommandations de la médiation de l'eau, qui constate que les dysfonctionnements des compteurs sont très rares, et au vu des montants élevés des frais de vérification à la charge de l'abonné si le compteur

répond aux prescriptions réglementaires, le service des eaux propose désormais aux abonnés d'effectuer, dans un premier temps, eux-mêmes ou de faire effectuer par le service des eaux un test de jaugeage. Ce test est beaucoup moins coûteux qu'un étalonnage ou une expertise de compteur par un organisme agréé par la DIRRECTE, accrédité COFRAC, indépendant du service des eaux de Grand Chambéry. Un tarif a été adopté en ce sens en décembre 2024 pour mise en application en 2025.

CHIFFRES 2024

Les abonnés ont opté :

17,3%
pour la mensualisation

15,5%
pour le prélèvement
à la facture

33,1%
pour le paiement par TIP

34,1%
pour un autre mode
de paiement (espèces,
chèque, carte bancaire,
virement bancaire)

Les abonnés ont le choix entre différents modes de paiement.

Afin d'accroître le taux d'abonnés mensualisés ou prélevés, depuis 2024, les abonnés peuvent choisir leur mode de paiement dès la souscription de leur abonnement en ligne (c'était déjà possible en guichet). Et, le constat est sans appel, ces modes de paiements qui permettent d'étaler les paiements ou de ne plus se préoccuper du règlement de la facture, correspondent aux besoins des abonnés avec une augmentation significative des nouveaux abonnés ayant fait ces choix. En effet, les abonnés ayant souscrit leur contrat en ligne ont opté en 2024 à 35.11% pour le prélèvement à la facture, à 33.21% pour la mensualisation et à 31.68% pour un autre mode de paiement. Pour les plus anciens, il est possible de changer de mode de paiement très facilement via l'agence en ligne notamment.

MODALITÉS DE PAIEMENT

i Pour payer votre facture, vous disposez de 6 moyens de paiement :

- En espèces : **UNIQUEMENT** chez les buralistes proposant le paiement de proximité pour les montants inférieurs à 300 €, j'apporte ma facture sur laquelle figure le QR Code.
- Par carte bancaire : en ligne sur notre site en [cliquant ici](#) ou au Service de Gestion Comptable de Chambéry aux horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 ou chez les buralistes, j'apporte ma facture sur laquelle figure le QR Code
- Par TIP : Je découpe le TIP au bas de ma facture, je joins un RIB (si c'est la première fois), et j'expédie les deux documents à l'aide de l'enveloppe TIP jointe à ma facture.
- Par chèque : Je découpe le talon au bas de ma facture et le dépose, accompagne de mon chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dans l'enveloppe jointe à la facture ; je l'expédie au centre d'encaissement d'Yvelines.
- Par virement bancaire : IBAN FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072 / BIC BDFEFRPPCCT en mentionnant le n° de ma facture.
- Par prélèvement : j'effectue les formalités [sur l'agence en ligne](#) pour les factures à venir.

Vous voulez prévoir votre budget ? Optez pour la mensualisation ! Vous réglez des acomptes tous les mois jusqu'à l'émission de la facture annuelle.

Vous n'avez envie de vous préoccuper du règlement de votre facture d'eau ? Optez pour le prélèvement. Vous réglez votre consommation d'eau une fois par an.

Je souhaite payer ma facture *

- ☐ Par prélèvement automatique à réception de la facture
- ☐ Par mensualisation
- ☐ Par CB, par TIP, en espèces, par chèque, par virement bancaire

Modalité de paiement via Simpl'ici

3j

LE RECouvreMENT

CERTAINS USAGERS NE PAIENT PAS LEUR FACTURE D'EAU. SUR LE PRINCIPE DE « L'EAU PAIE L'EAU », DES MOYENS SONT MIS EN PLACE POUR RECOURIR LES CRÉANCES.

LE TAUX DE RECouvreMENT

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Chambéry est en charge du recouvrement et reçoit l'appui du service des eaux pour effectuer à bien cette mission. Le SGC dispose de plusieurs moyens de recouvrement forcé dont les plus utilisées sont les phases comminatoires et les saisies à tiers détenteurs.

Au total, 29039 actes ont été lancés en 2024.

Au 31 décembre 2024, le taux de recouvrement de l'exercice 2023 est de 95.8% avec un reste à recouvrer de 1 779 540.07 €. Le taux d'impayé est donc de 4.2%, en dégradation par rapport à celui de 2023 (3,1%).

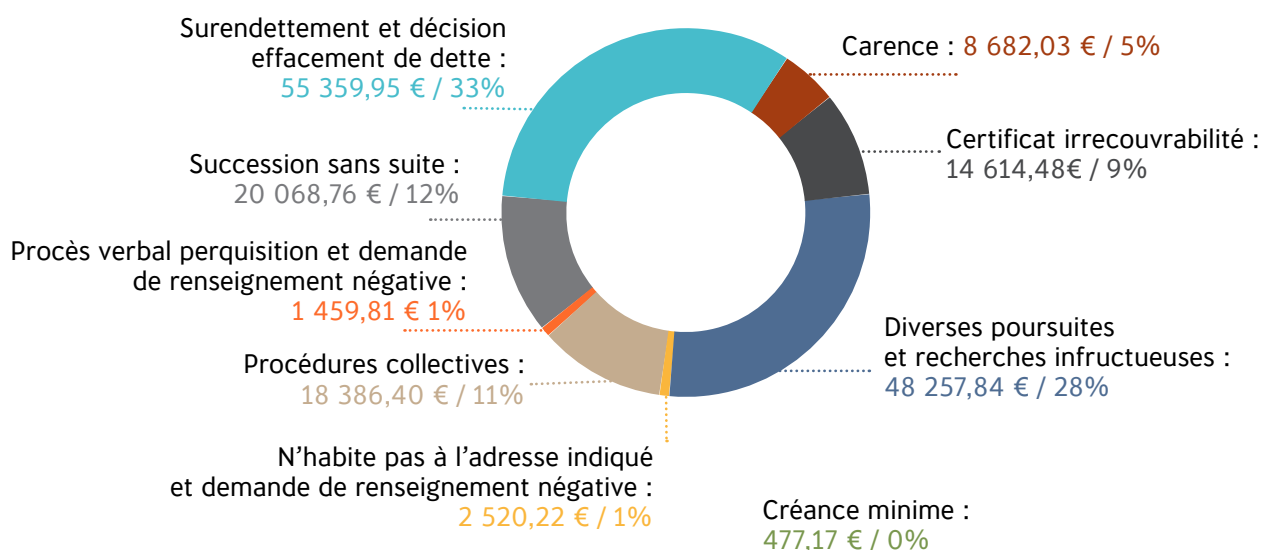
LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

L'absence de résultats aux actions de recouvrement lancées par le Service de Gestion Comptable (30%), les constats de carence faits par huissier de justice (26%) et les décisions de justice annulant les dettes (44%), les sommes sont admises en non-valeurs.

La somme totale des admissions en non-valeur pour l'exercice 2024 est de 169 826.66 €

Concernant la catégorie des débiteurs, 70% des admissions en non-valeur concernent des particuliers. Parmi les personnes morales restant, les sociétés sont majoritaires. Cela est conforme à la composition des abonnés du service des eaux.

Motifs des admissions en non-valeur proposés pour 2024



LES IMPAYÉS

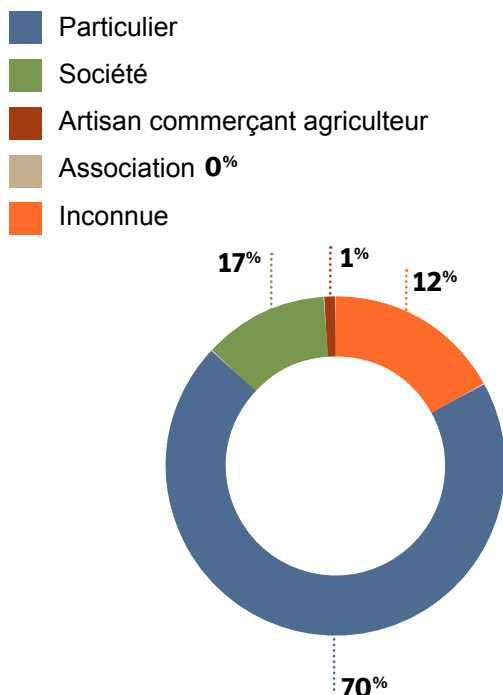
Les débiteurs défaillants sont composés pour 2.86% de personne morale de droit public, 29.86% de personne morale de droit privé et 67.28% de personnes physiques.

Là encore, il y a corrélation entre la composition de la base abonnés et la répartition des admissions en non-valeur.

Le travail effectué en 2024 consistant à identifier les débiteurs et les types de problèmes générant ces impayés, en étroite collaboration avec les services abonnement et facturation du pôle usagers devrait aboutir à une amélioration de la situation au cours de l'année 2025.

La finalité étant de régulariser ces impayés et de pérenniser la procédure.

Répartition par catégories de débiteurs



LES DÉBITEURS DÉCÉDÉS

Un gros travail de fond a été effectué durant l'année 2024 concernant les débiteurs décédés et les incidences sur la gestion des abonnements et le recouvrement.

Le but étant d'identifier rapidement le redevable décédé afin de mettre à jour la base abonnés.

La mise en place d'une procédure de fonctionnement a été réalisée durant l'année 2024, elle n'est pas encore pérenne, et doit encore être travaillée avec les services concernés durant l'exercice 2025.

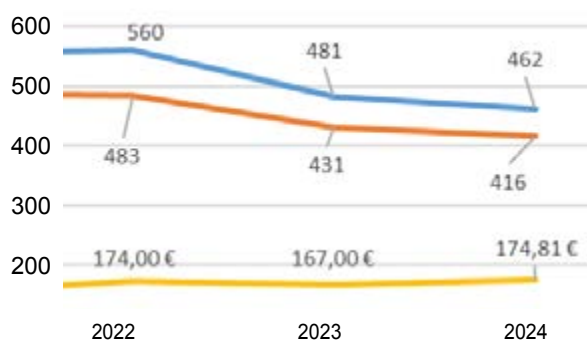
Ce travail devrait permettre à terme d'améliorer le taux de recouvrement (de l'ordre de 30 000 € à 50 000 €).

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

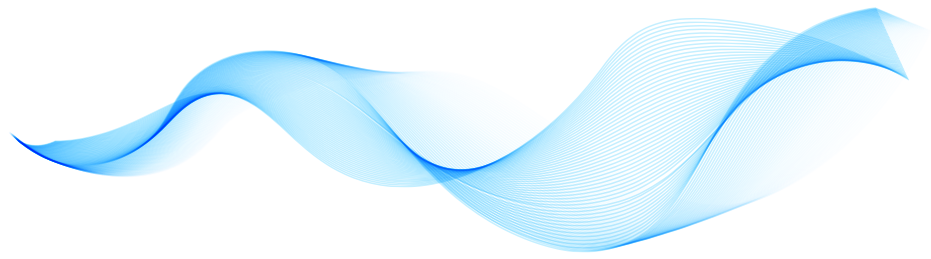
Porté par le Département, le dispositif de Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet aux personnes en difficultés de bénéficier d'une aide financière partielle au paiement des factures d'eau impayées. Les dettes prises en charge par le FSL, sont des dettes d'eau froide et d'assainissement facturées sur la même facture.

Au cours de l'année 2024, 416 dossiers ont été accordés pour un montant total d'aides de 72 722.98 € soit un montant moyen de 174 €.

Fonds de solidarité pour le logement



- Dossiers examinés
- Dossiers accordés
- Montant moyen aide FSL



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'assainissement collectif

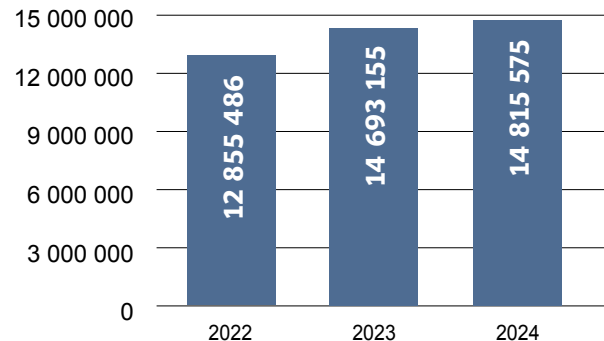
APRÈS UTILISATION, L'EAU POTABLE DEVIENT UNE EAU USÉE. ELLE EST COLLECTÉE DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET TRAITÉE DANS DES STATIONS D'ÉPURATION.

L'USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX POLLUÉES (UDEP)

Les volumes collectés et traités à l'UDEP

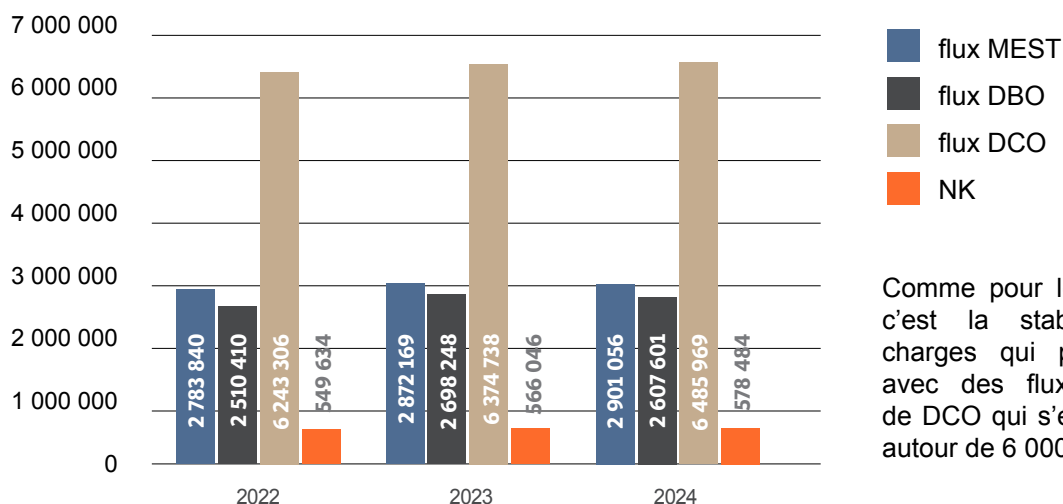
Cumuls annuels volumes en m³ entrée station

Les volumes collectés et traités à l'UDEP sont similaires à l'année 2023 avec une variabilité d'à peine 1%.



Les charges de pollution en entrée de l'UDEP

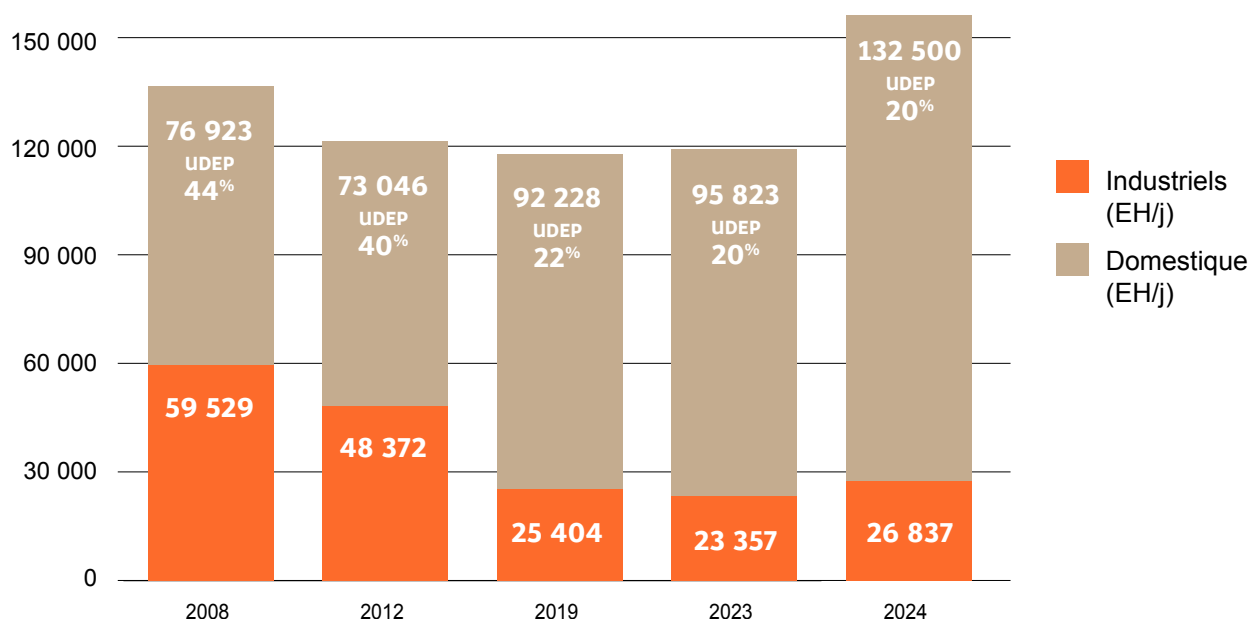
Charges annuelles entrantes en kg



Comme pour le volume, c'est la stabilité des charges qui prédomine avec des flux annuels de DCO qui s'établissent autour de 6 000 t/an.

D'où proviennent ces charges de pollution ?

Charge entrée Udep EH/J % indus / Udep



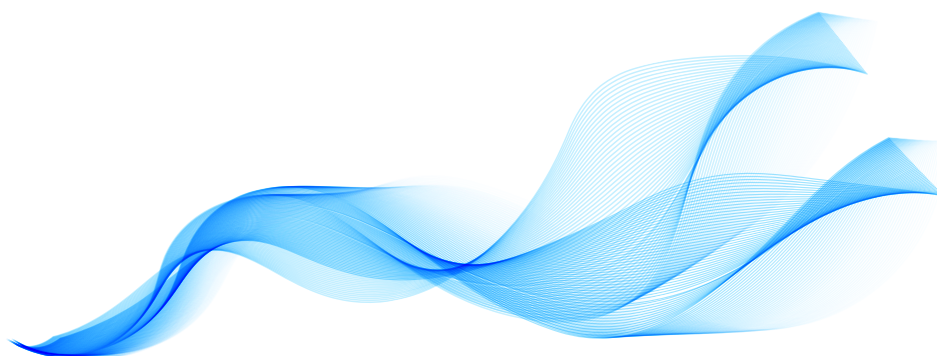
Estimation de la charge polluante générée par les industriels. Cet indicateur est basé sur les seuls 41 établissements faisant l'objet d'un suivi/contrôle des rejets. La charge en entrée de l'UDEP (Exprimée en Equivalent Habitant : EH) générée par les activités suivies représente 20,3% de la charge globale (contre 44% en 2008) pour un volume représentant 5,3% en entrée de l'UDEP. La baisse est donc significative (25%).

Ces données confirment que les effluents issus des entreprises sont très concentrés, et par conséquent qu'ils ont un impact réel et conséquent sur le système d'assainissement (réseaux d'eaux usées et usine de dépollution).

Les résultats 2024 mettent en évidence une stabilité globale de la charge polluante moyenne et des volumes à traiter des entreprises en entrée de la station d'épuration par rapport à 2023.

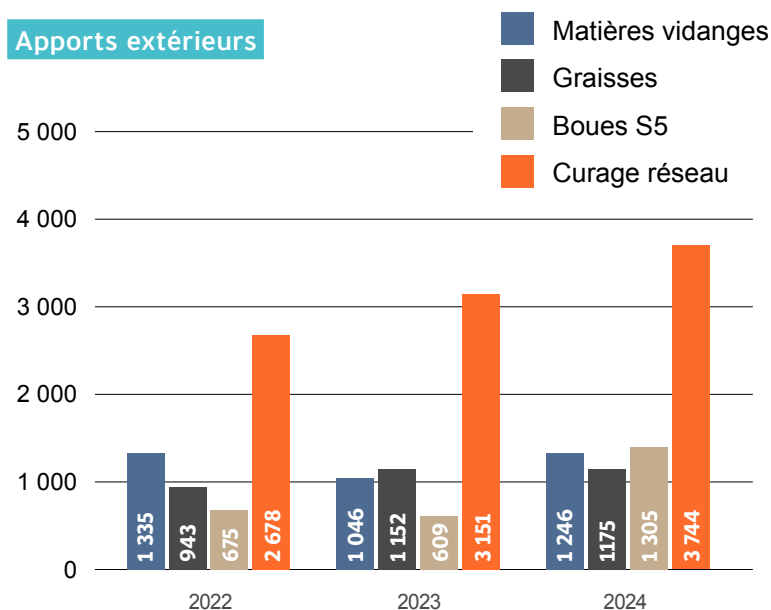
La baisse globale de la proportion de la charge polluante des entreprises, et des volumes rejetés depuis 2008 s'explique par une démarche tournée vers la réduction à la source :

- La réalisation de diagnostic des rejets par la collectivité et l'application d'un coefficient de pollution incitant à réduire les charges rejetées,
- Des interventions menées auprès des entreprises les incitant à s'engager dans une gestion économe des volumes d'eau potable consommés.



En plus des effluents collectés par les réseaux, les sous-produits de l'assainissement provenant de la Savoie ou des départements limitrophes sont également admis en dépotage, et traités à l'UDEP.

- Matières de vidange provenant des installations domestiques ou assimilables
- Boues de stations d'épuration
- Graisses (issues de stations ou de bacs)
- Produits de curage



Camion allant sur le pont bascule

L'année 2024 marque une hausse de dépotage des boues et des produits de curage des réseaux.

C'est l'accueil industriel du site de Chantabord, commun au service des eaux de Grand Chambéry et de Savoie Déchets qui est en charge d'accueillir les livreurs d'ordures ménagères, boues, Déchets Industriels Banalisés, Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI, déchets médicaux) et toutes matières pour dépotage et de réceptionner et de réaliser les pesées à l'aide du pont bascule.

Autre activité peu connue de l'accueil industriel, la gestion de la chambre froide. Les agents ont en charge, pour le compte de la direction des déchets de Grand Chambéry, la réception des cadavres des animaux sauvages ou domestiques non pucés, ni tatoués qui peuvent être déposés par les communes, les pompiers, les services de l'Etat. Ils gèrent aussi leur évacuation en lien avec un équarisseur et la désinfection régulière des bacs et de la chambre froide elle-même en lien avec une entreprise de nettoyage.

CHIFFRES 2024*

1 939

camions accueillis

7 469

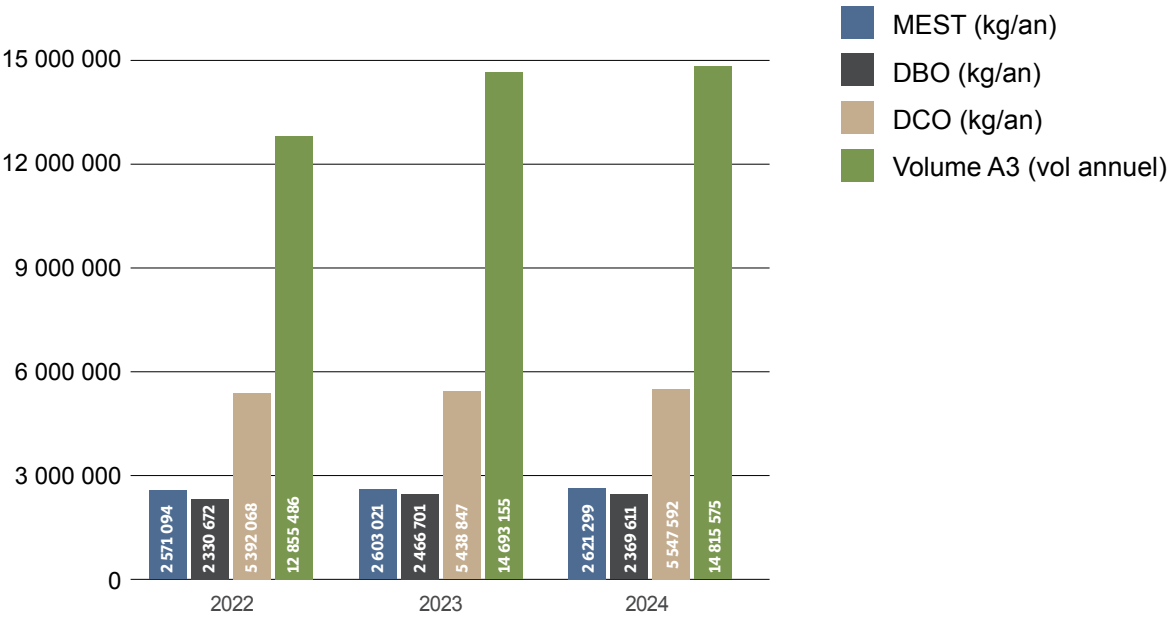
tonnes de matière
(boues, graisses, curage...)

soit **25 % en plus**
par rapport à 2023.

*pour le service des eaux uniquement

Quelle efficacité de traitement et quelle pollution rejetée au milieu naturel ?

Pollution éliminée



Sur les 6 000 tonnes de Demande Chimique en Oxygène (DCO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène utile pour dépolluer une eau) en moyenne en entrée de l'UDEP, 5 354 tonnes sont éliminées.

Le calcul du rendement en utilisant les flux d'entrée et de sortie montre une similarité par rapport à l'année 2023.

Rendement

	Flux MEST	Flux DBO	Flux DCO	NK	NGL	Pt
Entrée	2 901 056	2 607 601	6 485 969	578 484	586 245	68 981
Sortie globale	279 757	237 990	938 377	301 084	406 805	9 558
Rendement	90,4	90,9	86	48	30,6	86

Pour autant les concentrations de rejets comme le rendement subissent des variations journalières qui peuvent amener à des non conformités réglementaires des rejets. Pour l'année 2024, ce sont 16 non conformités liées aux matières en suspension et une en DBO qui ont été enregistrées. Cela représente 17 journées de non-conformité en 2024 (93.5 % des journées d'auto surveillance sont conformes contre 95.8 % en 2023 et 97.3 % en 2022).

TOUT N'EST PAS QUE LIQUIDE

Boues

(en tonnes de matières sèches)

Ces boues produisent de l'énergie

3 852

Boues produites

2 473

Boues après digestion

1 787

Boues éliminées

Par temps de pluie toutes les eaux usées ne sont pas totalement traitées...

Par temps de pluie, toutes les eaux usées collectées ne sont pas traitées par l'UDEP. En effet, les réseaux d'assainissement, comme l'UDEP sont dimensionnés pour un volume défini. Une fois ce volume dépassé, des ouvrages de délestage du réseau sont positionnés sur le territoire.

Depuis 2020, le bassin de stockage et de restitution (BSR) permet de réduire ces volumes en les stockant avant de les restituer à l'UDEP pour être traités une fois l'épisode de pluie passé.

Déversement par les déversoirs d'orage

	Déversement par les 5 déversoirs d'orage	% de déversement
2024	500 141 m ³	3,2
2023	419 624 m ³	2,9
2022	167389 m ³	1,3

Chaque étape de traitement de l'UDEP possède une capacité de traitement :

- Le traitement primaire physicochimique à une capacité de 8 000 m³/h
- Le traitement secondaire biologique à quant à lui une capacité de 3 500 m³/h.

Lorsque le débit traité dépasse les 3 500 m³/h, une partie du volume est by passé au Rhône après le traitement primaire à hauteur de 5 760 m³/h. Et lorsque ce débit est atteint, le volume excédentaire est by passé à la Leyse.

By pass au Rhône

Rejets au Rhône

	2022	2023	2024
Volume A4 (1)	12 568 927	14 204 062	13 959 376
Volume A5 (2)	147 738	459 347	908 365
Pluviométrie	935	1247	1190

By pass à La Leyse

Rejets à La Leyse

	2022	2023	2024
Volume m³	89 570	234 190	129 066

(1) Volume A4 : rejet sortie biofiltration - (2) Volume A5 : rejet by pass

LES ACTIVITÉS DE L'EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

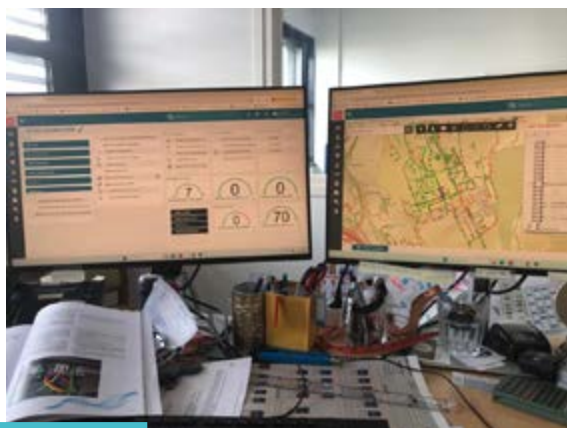
L'année 2024 a été rythmée avec la montée en puissance de l'outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Sous l'impulsion d'une collaboration tri partite, ordonnanceuse / encadrants / agents, l'application a été déployée sur les nombreuses activités et métiers de l'assainissement et l'utilisation de la mobilité (tablette informatique) a été généralisée.

Ainsi, le nombre d'intervention sur l'année 2024 a considérablement augmenté permettant d'enrichir la base de données et produire les premiers rapports et bilans annuels.

Sur l'année complète, 5 152 interventions ont été enregistrées dans l'outil, 82% concernent des interventions programmées, 18 % des interventions non programmées.

Cellules du Service	Activités	Maintenances préventives	Maintenances correctives
Maintenance des réseaux	Entretien divers des réseaux, Curage, pompage, débouchage	540	177
	Travaux génie civil, fonctionnement et petits investissements	--	17
	Petite maçonnerie, entretien et nettoyage d'ouvrage, tonte et débroussaillage	253	163
Maintenance USP (UDEP, STEP, PR)	Entretien de matériel et équipement électro mécanique, pneumatique, hydraulique	1187	325
MPR (Méthode, Process Reporting)	Conduite et suivi des Process, Pilotage des STEP, Suivi du parc instrumentation	2056	22
	Contrôle et visite des réseaux, Campagne ITV (inspection télévisée) Dératisation,	119	201
AST (Automatismes, supervision & Télégestion)	Contrôle et entretien du parc AST Assistance aux cellules USP et MPR	67	25
Total		4222	930



Outils utilisés pour la GMAO

Maintenances sur l'UDEP de Chambéry qui ont marquées 2024

- Les interventions de nuits, coordonnées aux travaux de réhabilitation de génie civil, menés sur la file eau du bâtiment « EXI », pour permettre aux prestataires d'intervenir en sécurité sur des ouvrages vidangés, ont nécessité plusieurs arrêts complets de l'UDEP et impliqué une parfaite gestion du stockage / restitution des effluents sans déversement au milieu naturel. Ainsi des volumes pouvant atteindre 12000m3 ont été stockés dans différents ouvrages et réseaux.
- Les maintenances approfondies, préventives et correctives, effectuées sur des équipements et matériels des 3 files du traitement physico- chimique.
- Les maintenances correctives menées sur les cellules de biofiltration du traitement secondaire. Déclenchées suite aux dysfonctionnements récurrents survenus sur 3 équipements. Elles ont nécessité un arrêt définitif du biofiltre 6 (objet d'un marché de travaux en 2025) et des arrêts ponctuels pour effectuer plusieurs dépannages et réparations provisoires sur les 2 autres ouvrages
- Les travaux de remplacement des filtres charbons actifs sur la filière de valorisation du biométhane qui ont nécessité une parfaite coordination entre les entreprises, les services exploitation et les opérations de maintenance confiées à un prestataire externe.
- La mise en place de la nouvelle technologie Locken pour le contrôle d'accès aux différents bâtiments industriels de l'UDEP, bâtiments des STEP et des ouvrages Postes de Relèvement, soit environ une centaine de cylindres.



Vidange du biofiltre n°6 (UDEP)



Brassage du biofiltre n°6 (UDEP)

Activités sur les STEP qui ont marquées 2024

L'année 2024 est marquée par 3 projets :

1. La livraison de la STEP de la Madeleine, située sur la commune de Lescheraines, avec la prise en main par l'exploitation assainissement des deux filières de traitement :

- début de l'été, la filière eau (dégrillage, poste de relèvement, prétraitement graisses/sable, bassin d'aération et clarificateur)
- Début de l'hiver, la filière boue (bâche de stockage, déshydratation)

Ainsi, tout au long de 2024, l'activité sur ce site a été intense et en fonction du domaine d'activité ou de la compétence requise, les agents ont régulièrement été sollicités et fortement impliqués dans ce projet.



File eau (salle de contrôle, prétraitement et bassin d'aération)



Tableau électrique



Local à boues avec presse à vis

2. Le raccordement du réseau d'assainissement collectif de Saint François de Sales au réseau et à la station d'épuration du Noyer. Et, en complément, la dépollution et la démolition du décanteur digesteur de la Magne.

3. La mise en place d'un dégrilleur automatique solaire sur la station de la Motte en Bauges.



Mise en place du dégrilleur solaire sur la station de la Motte en Bauges



En 2024, 1107 interventions ont été effectuées tout au long de l'année sur les STEP. Dans l'ensemble, les activités ont essentiellement été orientées autour des maintenances et campagnes préventives. A noter néanmoins, quelques interventions correctives :

Aillon-le-Jeune :

- La casse d'une canalisation en sortie du silo à boue, nécessitant la mise en place, en urgence, d'un ballon obturateur
- Les dépannages récurrents sur le tamiseur en entrée du lit bactérien

La Féclaz :

- Les dépannages suite à des pertes de communication avec le Sofrel
- La réparation de la pompe du poste toutes eaux

Le Noyer :

- Les dépannages suite à des problèmes et pertes de communication avec le Sofrel
- La réparation de la pompe du poste toutes eaux

La Thuile :

- Le remplacement de la roue du clarificateur

Concernant les stations à macrophytes, compte tenu des investigations menées les années précédentes, (curage des lits et renouvellement des canalisations défectueuses), l'actualité 2024 est moins riche et s'articule autour des maintenances préventives régulières qui représentent environ 500 interventions

Maintenances sur les postes de relèvements qui ont marquées 2024

Les maintenances effectuées sur les postes de relèvement représentent 647 interventions, dont environ 25% de maintenance corrective. Ces dépannages ne concernent qu'une dizaine de poste soit 1/5 du patrimoine.

Ainsi, les équipes sont intervenues, courant 2024 pour des interventions correctives :

- Des défauts électriques ou des remises en service après coupures secteurs
- Des débouchages, déblocages de pompes
- Des contrôles réglementaires
- Des remplacements, réglages d'équipements de mesure

mais également pour des campagnes de maintenances préventives, dont les plus conséquences sont planifiées la nuit.



Maintenance préventive réalisée la nuit sur un poste de relèvement des eaux usées



Curage d'un regard d'eaux usées

Maintenances sur les réseaux qui ont marquées 2024

Des débordements de réseaux eaux pluviales ont nécessité des interventions d'urgences et engendré des travaux. Ainsi, le réseau d'eaux pluviales secteur de Servennaz / la Fruitière, situé sur la commune de Sonnaz, a été provisoirement dévié en attendant les conclusions de l'étude de gestion des eaux pluviales de l'ensemble de ce secteur.

Des travaux ponctuels ont été déclenchés suite à des signalements d'usagers :

- un affaissement de chaussées engendré par la casse d'un branchement d'eaux usées
- une pollution illicite qui a nécessité l'installation de barrages flottants pour contenir le déversement



Barrages flottants pour contenir une pollution



Déviation du réseau d'eau pluviale sur la commune de Sonnaz



Affaissement de chaussée sur une voirie de Bissy à Chambéry

Les campagnes pour remplacer les tampons de chaussées cassés ou dégradés, dont certaines interventions ne peuvent s'effectuer que la nuit.

Travaux spécifiques qui nécessitent une coordination avec les gestionnaires de voirie pour neutraliser une partie de la chaussée et rouvrir au plus vite l'axe routier.



Remplacement de tampons de chaussée Phase travaux de nuit



Remplacement de tampons de chaussée Phase travaux de nuit



Remplacement de tampons de chaussée Après travaux

La continuité de service

Les astreintes assainissement garantissent une continuité de service 24h/24 et 365j/365.

Elles répondent aux différentes sollicitations et déclarations des usagers ainsi qu'aux

dysfonctionnements signalés sur les ouvrages et réseaux du patrimoine assainissement.

En 2024, les équipes d'astreintes sont intervenues sur le terrain 207 fois.

Des travaux pour entretenir, créer ou rénover le réseau de collecte et les stations d'épuration

En 2024,
le montant total
des travaux d'assainissement
s'est élevé à

4 851 748 € HT

0,7 KM
de réseaux renouvelés

+ 0,3 KM
de réseau neuf

Taux de
renouvellement
moyen sur 5 ans
(indicateur SISPEA)
de **0,27%**

Liste non exhaustive des travaux

Le Noyer

Fin de travaux nouvelle
station d'épuration

85 192 €

Arith
Montée de Lachat -
Rénovation d'un collecteur
d'eaux usées et mise en
séparatif

73 866 €

Bellecombe en Bauges
Chef Lieu Route du
Villard et Route du Mont -
Extension de réseau

125 832 €

Chambéry - UDEP

Rénovation des
prétraitements

576 977 €

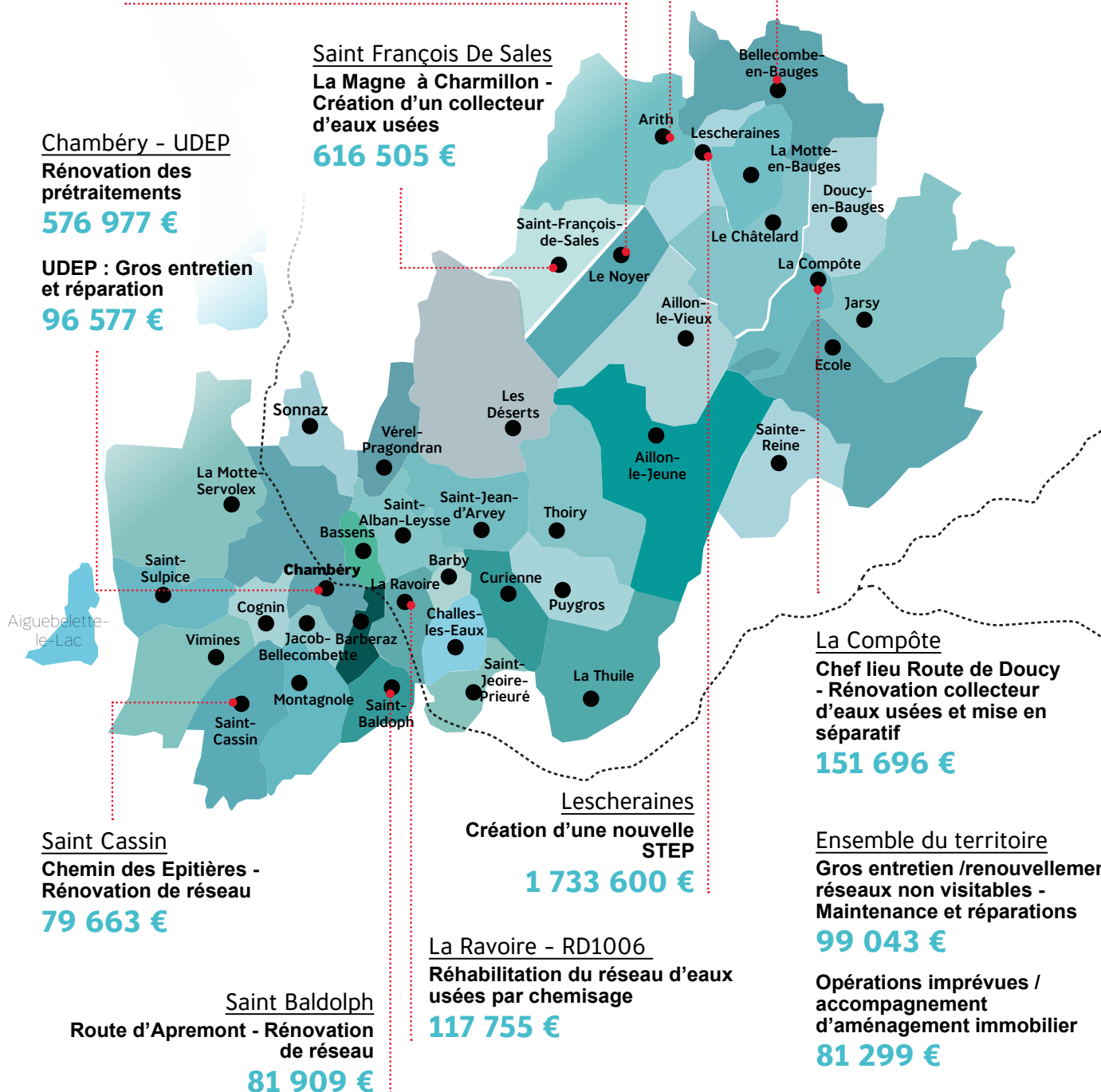
UDEP : Gros entretien
et réparation

96 577 €

Saint François De Sales

La Magne à Charmillon -
Création d'un collecteur
d'eaux usées

616 505 €



Saint Cassin

Chemin des Epitières -
Rénovation de réseau

79 663 €

Lescheraines
Création d'une nouvelle
STEP

1 733 600 €

La Compôte

Chef lieu Route de Doucy -
Rénovation collecteur
d'eaux usées et mise en
séparatif

151 696 €

Ensemble du territoire

Gros entretien /renouvellement
réseaux non visitables -
Maintenance et réparations

99 043 €

Opérations imprévues /
accompagnement
d'aménagement immobilier

81 299 €

La Ravoire - RD1006

Réhabilitation du réseau d'eaux
usées par chemisage

117 755 €

Saint Baldolph

Route d'Apremont - Rénovation
de réseau

81 909 €

L'assainissement non collectif

CERTAINS USAGERS NE SONT PAS RACCORDÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, ILS ONT ALORS UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises ou ménagères (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). **L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative efficace au réseau public de collecte, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé d'une part de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part de contrôler les installations existantes.

.....
Le territoire de Grand Chambéry compte

3 824

installations en assainissement non collectif
.....

Les compétences du SPANC sont :

Contrôle de conception (avis sur Certificat d'Urbanisme et Permis de Construire) et de réalisation (visites de chantier) des installations d'assainissement non collectif.

En 2024 :

228

Contrôles de conception

215

Contrôles de réalisation

55

Rapports d'exécution

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien consiste à vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas d'inconvénient de voisinage, que l'entretien des ouvrages a été effectué et que les matières de vidange sont correctement éliminées.

Ces contrôles sont réalisés par un prestataire extérieur, dans le cadre d'un marché de prestation.

En 2024, le coût de la prestation s'est élevée à 32 890 € HT

En 2024, 339 contrôles de bon fonctionnement ont eu lieu sur 14 communes

	Nombre de contrôle	Conforme ou sans travaux	Travaux obligatoires
Saint Jeoire Prieure	23	7	16
Saint Baldoph	43	17	26
Saint Alban Laysse	32	3	29
Lescheraines	53	19	34
Le Noyer	36	12	24
La Ravoire	7	1	6
Jacob-Bellecombette	10	6	4
Curienne	26	10	16
Cognin	54	9	45
Chambéry	20	6	14
Challes Les Eaux	3	0	3
Bassens	5	1	4
Barby	6	2	4
Barberaz	28	10	18

Prestation de réhabilitation des ouvrages

Suite aux contrôles périodiques réalisés, les installations diagnostiquées peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation si elles présentent des risques pour la salubrité ou pour l'environnement. Il s'agit pour la plupart de problèmes de rejets directs avec absence de traitement.

Aucun dossier n'a été déposé auprès du Conseil Départemental en 2024 pour cause d'un manque d'effectif au sein du SPANC.

Le Conseil Départemental subventionne la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 2 000 € par dossier.

Nombre de réhabilitations en 2024 :

31
Total

Prestation d'entretien des ouvrages

Dans le cadre de la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif », décidée par les élus de Grand Chambéry lors de la création du SPANC, il est proposé aux usagers qui le souhaitent une prestation d'entretien de leurs ouvrages (principalement la vidange de la fosse).

Le marché d'entretien s'est terminé fin mai 2024, et n'a pas été relancé dans l'année 2024. Celui-ci sera de nouveau effectif courant 2025.

3 types de prestation sont disponibles pour l'utilisateur :

- La vidange ponctuelle de son installation réalisée dans le cadre de tournée regroupée pour plusieurs usagers : délai d'intervention maximum 10 mois.

Pour l'année 2024, 36 prestations en tournée ont été réalisées.

- La vidange ponctuelle de son installation réalisée hors tournée : délai d'intervention de maximum 3 semaines.

Pour l'année 2024, 6 prestations hors tournée ont été réalisées.

- La vidange définitive avant raccordement de son installation ou changement du dispositif d'assainissement. Les vidanges définitives sont exclusivement incluses dans les tournées.

Pour l'année 2024, 3 vidanges définitives ont été réalisées.

3

LES REJETS NON DOMESTIQUES

LES INDUSTRIELS REJETTENT DES EAUX USÉES SPÉCIFIQUES.

Pour les industriels, un accompagnement spécifique est organisé. Au-delà des performances de traitement, la réduction de la pollution se met en place à la source. **Le meilleur traitement des pollutions reste encore de ne pas les émettre.** C'est pourquoi le service des eaux, en collaboration avec les autres services de Grand Chambéry, agit en relation directe avec les acteurs économiques du territoire - artisans, industriels, agriculteurs - afin de les accompagner dans leurs projets et obligations de réduction des émissions de substances dangereuses.

Les eaux usées non domestiques sont des eaux souillées par une activité autre que domestique, issues principalement de tout établissement privé ou public dont l'activité est assimilée à une activité industrielle, commerciale ou artisanale. Le déversement de ces effluents est soumis à certaines conditions, notamment une autorisation de déversement dans le réseau public, un prétraitement adapté, des entretiens des installations privées, une surveillance des rejets, une facturation spécifique.

La mise en place d'un contrôle et d'un suivi de ces rejets permet de :

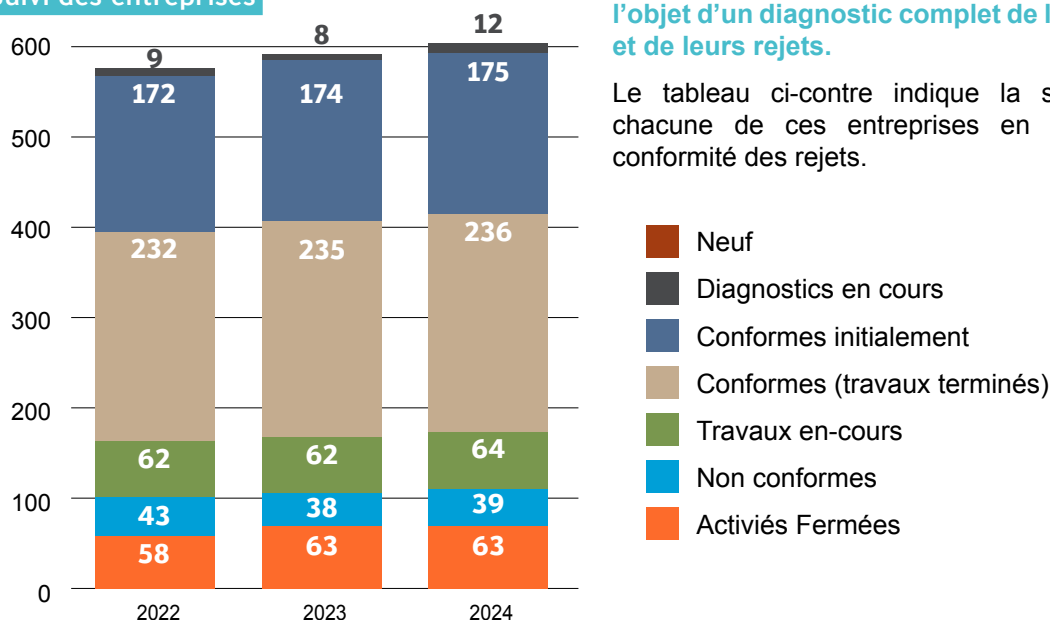
- Préserver, protéger et faciliter la collecte des eaux usées (rejets dangereux, obstructions, corrosions, dégradations)
- Prévenir et lutter contre les pollutions des cours d'eaux via les réseaux d'eaux pluviales
- Protéger les ressources en eaux (sols, nappes)
- Améliorer et fiabiliser le traitement à l'usine d'épuration
- Etablir une facturation de la prestation assainissement proportionnelle à la charge polluante et aux volumes rejetés

En 2024, 200 interventions ont été effectuées auprès des entreprises (avis sur les permis de construire, visites de chantiers et contrôles de travaux, contrôles des rejets etc.). Des absences et mobilités de personnels du service expliquent la baisse de l'activité. En 2024, 15 nouveaux dossiers d'accompagnement ont été « ouverts ».

Sur ces 1 510 entreprises suivies, 589 ont fait l'objet d'un diagnostic complet de leur activité et de leurs rejets.

Le tableau ci-contre indique la situation de chacune de ces entreprises en matière de conformité des rejets.

Suivi des entreprises



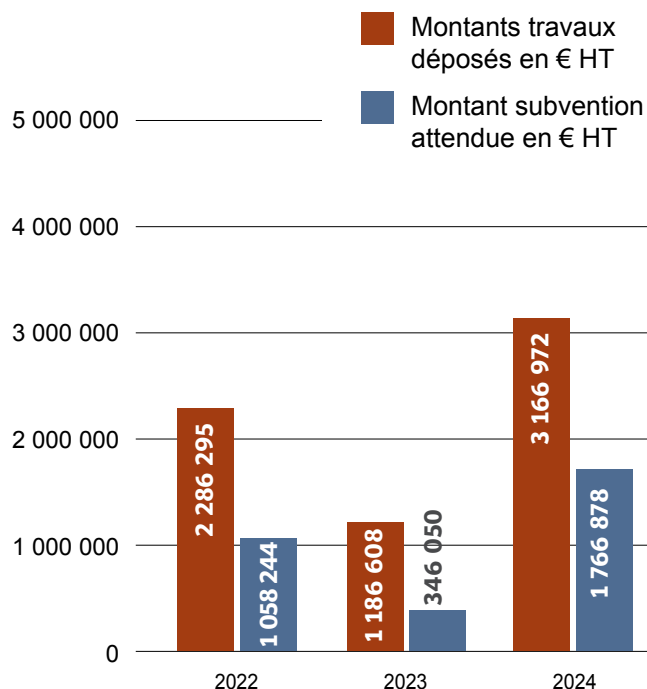
Au-delà de la technique, les agents de Grand Chambéry accompagnent également les industriels dans le montage des dossiers de demande de subvention.

Montants des travaux programmés et des subventions escomptées

19 dossiers de demande de subvention ont été soumis à l'Agence de l'Eau en 2024 contre 11 en 2023. Le montant des travaux déposé s'établit à 3,1 M€ pour une subvention de 1,7M€ soit 55% de subvention.

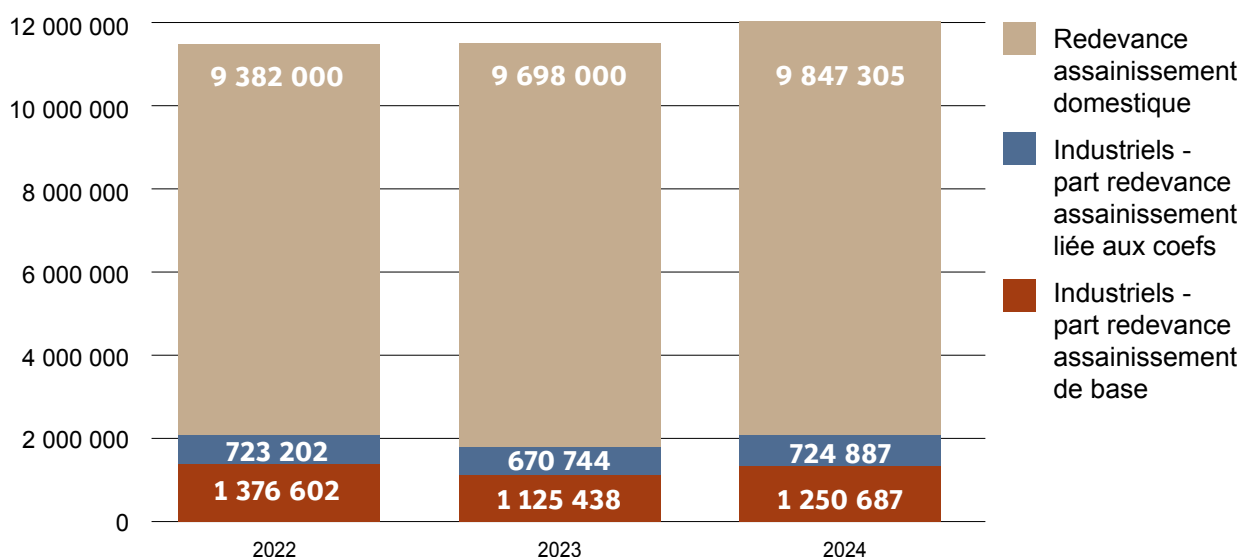
On peut retenir 3 dossiers emblématiques :

- Eau climat, on agit pour un montant déposé de 1 648 783 €
- La construction du nouveau centre de tri des déchets ménagers de Savoie Déchets, avec un programme de mise en conformité des rejets couplé à un programme de désimperméabilisation, pour un montant total déposé de 915 063 €
- La désimperméabilisation du boulevard du Théâtre à Chambéry pour un montant déposé de 468 923 €



Estimation de la part de la redevance assainissement liée aux rejets industriels

(en € HT)



3m

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) constitue un service public administratif et correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Une aire urbaine est une zone urbanisée et à urbaniser (U et AU) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), telle que définie dans les documents d'urbanisme.



Grand Chambéry exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis janvier 2019.

Cependant, du fait d'un cadre réglementaire flou et incomplet, d'une multiplicité de cas de figure et de maîtres d'ouvrage concernés, le cadre technique et opérationnel de l'exercice de cette compétence restait imprécis.

La Direction de l'eau et de l'assainissement a donc entrepris en 2024 un travail d'analyse et synthèse des cas de figure rencontrés, des pratiques historiques et retours d'expérience d'autres collectivités et organismes. Ce travail a permis d'aboutir au cadre d'exercice de la compétence GEPU de Grand Chambéry.

L'objectif était de pouvoir clarifier le «qui fait quoi», en matière d'investissement et d'entretien, en proposant des règles les plus simples possibles afin de faciliter l'exploitation du patrimoine pluvial.

Le cadre, ainsi défini, a fait l'objet d'échanges avec les différents acteurs et a ensuite été présenté dans différentes instances (conférence des maires et conseil d'exploitation) avant d'être validé par le conseil communautaire du 4 juillet 2024.

Trois ateliers géographiques à destination des services techniques des communes ont ensuite été organisés afin de leur présenter ce cadre et plus généralement échanger sur les pratiques de gestion intégrée des eaux pluviales.

Le travail sur la mise en œuvre de la compétence se poursuivra en 2025 avec la consolidation de la connaissance du patrimoine eaux pluviales avec l'aide des communes et d'autres organismes tels que le CISALB ou le CD73.

L'objectif est de mettre à jour la cartographie de référence du patrimoine eaux pluviales sur la base de ce patrimoine consolidé et des règles validées et de produire un cadre technique de référence sur la base des règles définies, complétées avec les éventuels cas particuliers identifiés sur la base des retours d'expérience récoltés.

Le patrimoine est déterminé en premier lieu selon sa fonction (de collecte, transport, traitement et régulation d'eaux pluviales urbaines) et non selon sa typologie.

Le système GEPU est constitué exclusivement d'ouvrages publics et inclut les éléments suivants :

- Les réseaux de collecte d'eaux pluviales strictes jusqu'à leur exutoire
- Les regards et les branchements
- Les ouvrages de gestion des eaux pluviales, enterrés ou à ciel ouvert
- Les dispositifs de régulation
- Les ouvrages sur le réseau (prétraitement, dessableurs, séparateurs d'hydrocarbures, et systèmes de pompage, etc.).

Le système GEPU ne comprend pas :

- Les accessoires de voiries et ouvrages liés à la gestion des eaux de voirie strictes (y compris grilles et busages de franchissement)
- Les ouvrages de tête de réseaux
- Les ouvrages de gestion des ruissellements issus des espaces naturels et agricoles
- Les sources canalisées
- Les cours d'eau notamment ceux relevant de la GEMAPI, à ciel ouvert ou enterrés, et ouvrages associés.



Jardin de pluie à Chambéry

© ART PRISM pour Grand Chambéry

Les fortes précipitations peuvent nécessiter des interventions du service, principalement pour des inondations, des remontées d'eaux dans les habitations, suite à des mises en charge ou saturations de collecteurs publics :

- Pompage de puits perdu
- Débouchage de réseaux
- Mise en sécurité avec pose de balisage et panneaux de chantier
- Dégrillages d'ouvrages (d'aqueducs, d'ava-loirs).

Des travaux pour entretenir, créer ou rénover le réseau de collecte des eaux pluviales

Liste non exhaustive des travaux

Ensemble du territoire

Dévolement de réseaux / opérations imprévues / accompagnement aménagements immobiliers

75 825 €

Suppression d'un ouvrage désaffecté

66 759 €

+ 1.7 km de réseau neuf

En 2024, le montant global de travaux d'eaux pluviales s'est élevé à

1 494 252 € TTC

Vimines

Route de Saint Thibault -
Hameau de Lanou
- Rénovation du réseau
d'eaux pluviales

76 777€

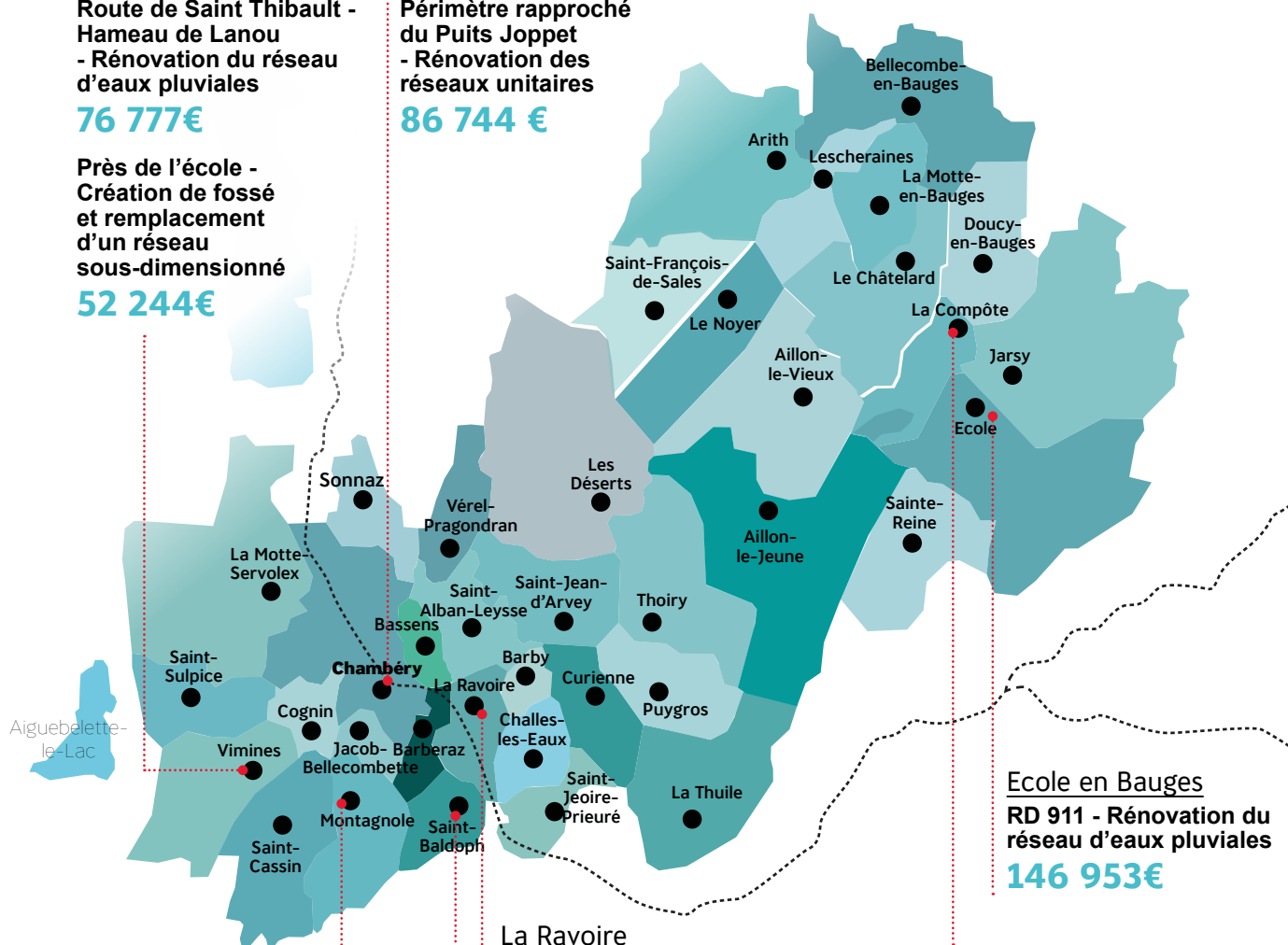
Près de l'école -
Création de fossé
et remplacement
d'un réseau
sous-dimensionné

52 244€

Chambéry

Périmètre rapproché
du Puits Joppet
- Rénovation des
réseaux unitaires

86 744 €



Ecole en Bauges

RD 911 - Rénovation du
réseau d'eaux pluviales

146 953€

La Compôte

Route de Doucy -
Mise en séparatif et
rénovation du réseau
d'eaux pluviales

137 863 €

La Ravoire

Carrefour giratoire de
la Trousse - Création
d'ouvrage de gestion

183 718 €

Saint Baldoph

Route d'Apremont - Rénovation
et renforcement du réseau
d'eaux pluviales

288 518€

Montagnole

Impasse Galoppaz
Réhabilitation du bassin
de rétention

90 729 €

3ⁿ

LA RELATION USAGERS

POUR SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT, LES USAGERS DISPOSENT D'UN SERVICE DÉDIÉ.

Les chargées de la relation usagers traitent chaque année les signalements faits par les usagers abonnés. Plus de 56% des signalements sont réalisés par téléphone. Les signalements sont qualifiés par les chargées de la relation usagers qui programment ensuite les interventions techniques selon la nature et le degré d'urgence. Les signalements relèvent pour 50.48% d'une intervention d'urgence. Sur les 1 250 signalements reçus en 2024, 1 087 ont fait l'objet d'une intervention des équipes techniques. En dehors des horaires d'ouverture du service, ce sont les équipes d'astreinte qui prennent le relais. Ainsi, le service des eaux est organisé pour faire face aux urgences 7 jours/7 et 24h/24.

Les signalements concernent l'ensemble du territoire avec une large majorité sur Chambéry (41.44%) suivi de Saint-Alban-Leysse (7.12%), La Motte-Servolex (6.24%), La Ravoire (6%), Bassens (5.12%), Challes-les-eaux (4.88%), Cognin (3.52%), Saint-Baldoph (3.28%), Barby (3.12%). Toutes les autres communes affichent des pourcentages inférieurs à 3%.

Les chargées de la relation usagers sont, par définition, au service des usagers du service des eaux mais également au service de leurs collègues. Ces missions internes, moins connues, ont pour objet de faciliter le quotidien de chacun.

Ainsi, pour permettre **aux agents de terrain (releveurs, fontainiers, techniciens ...) d'accéder en toute autonomie aux habitations collectives, 407 immeubles ont été encodés et sont désormais accessibles aux agents munis d'un badge.** La programmation se poursuit.



Vérificateur utilisant son badge d'accès à l'entrée d'un immeuble

CHIFFRES 2024

51 219

appels

(tous services confondus)

34 641

courriers envoyés

(tous services confondus)

1 250

**signalements
sur Simpl'ici**

216

**demandes
de branchement**

17 674

**SMS ou messages
vocaux envoyés**

14

**dossiers de
médiation**

3

LA COMMUNICATION

La communication externe est effectuée en étroite collaboration avec la direction de la communication de Grand Chambéry qui s'engage au quotidien auprès du service des eaux pour apporter son expertise, ses moyens humains (conseils, graphisme, supports, etc.).

Le plan de communication annuel répond à plusieurs ambitions et objectifs :

- Informer et accompagner les usagers dans leurs démarches
- Valoriser l'activité et les actions conduites par le service des eaux
- Promouvoir la Nivolette, l'eau du robinet
- Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau
- Répondre aux exigences réglementaires d'information et de transparence vis-à-vis des usagers

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES USAGERS DANS LEURS DÉMARCHES

Que ce soit pour prévenir, accompagner, expliquer, des supports (flyers, affiches, formulaires, avis de passage, etc.) sont réalisés ou mis à jour chaque année. Recueil des besoins, conception des supports, rédaction des contenus, fabrication ou impression et diffusion sont ainsi planifiés tout au long de l'année.

En 2024, ont été produits :

- pour le service Chargé de la Relation Usagers (CRU) : un flyer pour informer l'utilisateur d'un défaut d'abonnement, un support accroché au compteur invitant l'utilisateur à souscrire à son abonnement
- pour le service de la Relation Technique à l'Usager (RTU) : certificat de conformité, constat d'achèvement de travaux, avis SPANC dans le cadre des contrôles des installations
- pour aider l'utilisateur à mieux comprendre sa facture d'eau : un « Tuto facture »
- pour le service des accueils : un guide pour les nouveaux abonnés avec les informations essentielles et les étapes clés de la vie de leur contrat. Il sera distribué à partir de 2025
- pour le déroulement des chantiers : courriers, SMS, panneaux, communiqués de presse, etc.



Flyer guide abonné



Flyer défaut abonnement



Flyer info travaux Ecole en Bauges

VALORISER L'ACTIVITÉ ET LES ACTIONS CONDUITES PAR LE SERVICE DES EAUX

La valorisation de l'activité et des actions conduites par le service des eaux se traduit par un travail éditorial tout au long de l'année tant pour les supports d'information de Grand Chambéry (site internet, CMag, news letter, film « Le Cycle de l'eau », etc.) qu'externes (communiqués, dossiers, conférences pour la presse, courriers, emailing pour les communes, etc.).



Cette mise en valeur passe également par une présence lors d'événements. En 2024, le thème retenu pour le stand de l'Agglomération à la Foire de Savoie était : La ressource en eau. Ce thème n'avait pas été traité depuis 2013. Le message principal : la Nivolette est une ressource précieuse que l'agglomération préserve (enjeu environnemental lié au changement climatique) et distribue à l'ensemble des acteurs du territoire (enjeu qualité de vie des habitants, de la faune et de la flore, maintien économique des activités agricoles et industrielles).

Le stand a été pensé pour être pratique et ludique avec des animations que les visiteurs pouvaient faire en complète autonomie :

- Un mur pédagogique pour mettre en lumière des chiffres clés du cycle de l'eau (nombre de puits, le nombre de m³ traités par l'UDEP, etc.)
- Des panneaux des réseaux et infrastructures sur l'ensemble des territoires de l'Agglomération.
- Un îlot central « Le Lab'eau » où un atelier permanent « Les habitants de l'eau » a permis aux visiteurs de découvrir les différentes bactéries présentes naturellement dans l'eau. Cet îlot a également servi à des animations proposées par les agents du service de l'eau :

- Qualité de l'eau : comment est contrôlé la qualité de la Nivolette ?
- Assainissement : peut-on boire l'eau qui sort de la station d'épuration ?
- Infiltration : ce n'est pas parce qu'il pleut que je m'infiltrerai !
- A la recherche de la fuite : ce n'est pas parce qu'on ne me voit pas que je n'existe pas !
- L'hydrocureuse : Quel est donc cet énorme véhicule ? Tout au long de la Foire une hydrocureuse était exposée à l'extérieur à proximité du stand.

Un carnet de jeu a été créé pour l'occasion afin de sensibiliser les usagers à leur consommation d'eau mais aussi à sa préservation. Les visiteurs qui se prêtaient au jeu repartaient avec au choix : une gourde Nivolette ou un kit d'économie d'eau.

Comme chaque année, le bar à eau Nivolette était présent sur le stand.

Enfin, Grand Chambéry organise chaque année des événements institutionnels en lien avec les grands chantiers.

2024 a été l'année de l'inauguration de la STEP du Noyer et de Saint-François de Sales dont les travaux avaient débutés à l'automne 2022, mais également celle de l'inauguration de la fin des travaux de La Motte Servolex dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau et des périmètres de protection des puits Joppet et des Iles.



PROMOUVOIR LA NIVOLETTE, L'EAU DU ROBINET

La promotion de la Nivolette se poursuit depuis 2011. Elle a pour objet de promouvoir la consommation de l'eau du robinet en s'appuyant sur sa qualité et son prix attractif. À l'occasion de la Foire de Savoie, le design de la gourde Nivolette a été revu.



Nouveau design de la gourde Nivolette

SENSIBILISER À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Economiser l'eau, ça coule de source !

Lancée en 2023, cette campagne de communication d'envergure a été intégralement pensée et mise en œuvre en interne par la direction de la communication de Grand Chambéry et le service des eaux. Elle repose sur des visuels épurés, accompagnés de slogans percutants et faciles à retenir. Des données clés viennent enrichir ces messages afin d'offrir aux habitants des repères concrets. Adaptée aux saisons, la campagne se décline sur une grande diversité de supports et d'événements : affiches, motion design, réseaux sociaux, spots radio, actualités en ligne, publications éditoriales, ainsi que lors de rendez-vous phares comme la Foire de Savoie ou Une toile à la belle étoile. Fort de son succès, ce dispositif a été reconduit en 2024.

En 2024 Grand Chambéry a participé à l'expérimentation de la campagne d'une startup d'état portée par le Ministère chargé de l'écologie : « Préservons l'eau ». La démarche, a consisté en une campagne d'e-mail à l'attention d'un panel d'abonnés équipés de compteurs en télérelève entre juin et octobre 2024. Ces e-mails, étaient adaptés à la consommation réelle des usagers. L'objectif était d'informer, sensibiliser et inciter au changement en mettant en lumière des leviers d'action concrets. Chaque envoi abordait une thématique spécifique : enjeux de la ressource, rôle individuel, bonnes pratiques et suivi des progrès.

Les premiers résultats ont montré un réel engagement des abonnés : 40% d'ouverture des e-mails, 69% d'intérêt pour le suivi de consommation et un taux de désinscription inférieur à 1%.

Bien que l'impact sur la consommation d'eau soit en cours d'analyse, nous avons pu constater une baisse significative entre l'été 2023 et l'été 2024.

Cette expérimentation constitue une première étape dans l'accompagnement des usagers vers une gestion plus responsable de l'eau. La réflexion se poursuit quant à l'avenir du dispositif et à son éventuelle extension.

KIT ÉCONOMIES D'EAU

Au cours de l'année 2024, le service des eaux de Grand Chambéry a lancé un nouveau projet destiné aux usagers : distribuer des kits économies d'eau aux nouveaux abonnés. Ce kit fabriqué en ESAT et composé d'aérateurs de robinets, de joint de robinets, d'un régulateur de douche ainsi qu'un sablier de douche de 5 minutes, a pour objectif de faire faire des économies d'eau aux abonnés pouvant aller jusqu'à 60%. Il sera distribué en main propre aux usagers venant s'abonner directement au service des eaux par les agents de l'accueil.

Pour les usagers s'abonnant via Simpl' Ici un système de distribution par la Poste a été mis en place, le facteur viendra directement à la porte pour donner le kit à l'abonné, s'il n'est pas présent chez lui, le kit sera mis dans sa boîte aux lettres. Cette méthode a été choisie afin de pouvoir garder une notion de proximité du service des eaux auprès de ses abonnés. Au total, ce sont 2 950 kits qui ont été commandés.

La distribution de ces kits commencera à partir de février 2025



RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES D'INFORMATION ET DE TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES USAGERS

Le service des eaux a l'obligation de produire **le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) autrement appelé rapport d'activités**. Le RPQS est consultable à tous moments dans les locaux du service des eaux ou en ligne sur le site internet de Grand Chambéry.

La qualité de l'eau fait elle aussi l'objet d'une communication réglementaire.

Depuis 2023, cette communication est dématérialisée via un lien depuis le site internet de Grand Chambéry vers celui de l'ARS. Cette évolution permet à chacun de suivre en temps réel les caractéristiques de l'eau potable distribuée : origine, résultat des contrôles sanitaires...

Enfin, la tarification du service doit être portée à connaissance des usagers. Les tarifs sont mis à jour sur le site internet de Grand Chambéry dès leur adoption par l'assemblée délibérante au mois de décembre de l'année en cours pour application au mois de janvier de l'année suivante.

3p

LA SENSIBILISATION

SENSIBILISER, EXPLIQUER, PERMET DE COMPRENDRE

Pour impliquer les plus jeunes dans la vie de l'agglomération, Grand Chambéry a développé une offre pédagogique notamment sur la compétence de l'eau. Le service des eaux a délégué cette action par convention au CISALB, Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget.

DEUX ACTIONS PÉDAGOGIQUES A DESTINATION DES SCOLAIRES SONT PROPOSÉES :

- Une eau naturellement excellente et un milieu naturel préservé

Objectif : sensibiliser aux enjeux de l'alimentation en eau potable, au traitement des eaux usées et à la préservation de la ressource en eau pour renforcer les comportements éco-citoyens.

- Milieux aquatiques : la Leysse de Chambéry au lac du Bourget

Objectif : découvrir un milieu aquatique aménagé pour protéger contre les risques d'inondation, tout en préservant des zones humides.

LE GRAND PUBLIC EST AUSSI INVITÉ À PARTICIPER À DES ANIMATIONS THÉMATIQUES OU DES ATELIERS DE L'EAU.

Objectif : comprendre d'où vient l'eau, comment est-elle traitée ? Où va-t-elle après avoir été utilisée ? Quand est-elle rendue au milieu naturel ? Autant de sujets à découvrir afin de mieux comprendre pourquoi il est important de protéger cette ressource indispensable, mais ô combien fragile.

MÉDIATION SCOLAIRE 2024

63

activités

876

élèves

MÉDIATION GRAND PUBLIC 2024

9

activités

70

participants



Visite du Puits des Îles



Visite de l'UDEP

3^a

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale, **Grand Chambéry alloue des aides, réparties par moitié sur l'eau et sur l'assainissement, à des projets de soutien à l'accès à l'eau et à l'assainissement.**

EAUSOLEIL

L'association eauSoleil a installé un système d'adduction d'eau par pompage solaire et construit des blocs toilettes avec assainissement pour le village d'Amzaourou au Maroc.

Le village de Amzaourou fait partie de la commune territoriale de TISRASS dans le bassin hydrographique de SOUSS-MASSA-DRAA au Sud du Maroc.

Il se situe à 890 m d'altitude, sur des pentes de moyenne montagne en bordure d'un oued. Le village compte 53 familles pour un total de 3 200 habitants environ.

Les élèves du lycée professionnel Sainte-Anne de La Motte-Servolex sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de ces projets, afin d'encourager les valeurs de solidarité et permettre la valorisation des acquis professionnels.

En collaboration avec les autorités et les populations locales, l'association eauSoleil a réalisé :

- la construction d'un forage d'exploitation, d'un réservoir de 20 m³, d'un local technique de pompage et d'un réseau de distribution de l'eau,
- l'installation d'un système de pompage solaire et d'adductions individuelles,
- la construction de toilettes publiques avec fosse septique,
- la mise en place d'un système local de surveillance et de maintenance des installations,
- la mise en place d'un système local de paiement du service de l'eau,
- la mise en place d'un réseau de maintenance avec le fournisseur du matériel de pompage à Casablanca.

Suite aux auditions de divers organismes demandeurs par le conseil d'exploitation et à l'analyse des projets selon les critères de choix suivants : suivi de l'action, pérennité des installations, accompagnement à la mise en place de structures locales, proximité avec les populations, les aides suivantes ont été attribuées en 2024.

Les équipements, le pompage solaire et le réseau de distribution ont été réalisés par les élèves du lycée Sainte-Anne de La Motte-Servolex et de leurs encadrants, avec l'aide d'une équipe de bénévoles de l'association eauSoleil et de volontaires locaux. La construction des toilettes publiques a été confiée à l'association locale avec les matériaux fournis par eauSoleil.

100% des foyers du village ont été raccordés individuellement et adhèrent au paiement du service de l'eau.

**La participation financière
de Grand Chambéry
s'élève à**

14 000€



Réservoir Amzaourou 2024

CHAMBÉRY SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Suite à la suspension des actions de coopération avec Ouahigouya au Burkina Faso, la ville de Chambéry et Chambéry Solidarité Internationale ont souhaité développer une coopération décentralisée avec la ville de Taroudant au Maroc. Grand Chambéry a été sollicité pour participer aux actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit d'améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement et promouvoir le partage d'expertise.

La Ville de Taroudant est située au coeur de la pleine du Souss au sud du Maroc, à 80km à l'est d'Agadir. La population de la commune urbaine de Taroudant est estimée en 2024 à 99 850 habitants. Un premier échange sur place courant avril 2024 a permis de faire ressortir 3 grands axes de coopération :

**La participation financière de
Grand Chambéry, prévue à hauteur
de 160 000 € pour la période
2021-2024, s'élève à**

40 000€

- Participer aux efforts de rationalisation de la consommation d'eau potable à Taroudant et bénéficier du retour d'expérience marocain en matière de gestion du stress hydrique à Chambéry,
- Accompagner le service de proximité de Taroudant vers une optimisation de la gestion de l'assainissement et une action préventive sur le réseau,
- Appréhender les besoins et évaluer les opportunités pour un possible élargissement de la coopération aux douars à proximité de Taroudant.



Taroudant entretien réseau

HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRE

Hydraulique Sans Frontières conduit des études sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Kpadapé, commune de Kloto 1, Togo

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Connaître la ressource en eau sur le village de Kpadapé en incluant 3 autres villages proches (Yiviépé, Gbalavé situé sur une autre rivière et Womé) afin de dimensionner les futurs ouvrages d'adduction d'eau potable, permettant à terme l'accès à l'eau potable à moins de 200 à 300 mètres de l'habitation de chaque villageois,
- Disposer d'un avant-projet sommaire d'ouvrages permettant d'assurer l'adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau et les besoins des populations concernées,
- Proposer des ouvrages d'assainissement public et privé adaptés à la population et à l'environnement local,
- Connaître le type de gestion et de gestionnaire conformes aux réglementations nationales qui seront en charge des infrastructures futures (exploitation et gestion du réseau AEPA) et en informer les acteurs locaux,

- Connaître les habitudes de la population en termes de pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Des études techniques, portées par un stagiaire Togolais et un bureau d'étude sur place, ont été réalisées :

- diagnostic des forages et puits,
- études hydrologiques de 2 rivières et sources,
- étude spécifique à l'assainissement public qui permettra de définir le choix du type d'assainissement à mettre en place.

Une phase de diagnostic institutionnel est également prévue afin de déterminer les compétences et rôles de chaque acteur dans un objectif de pérennité des infrastructures et modes de gestion.

**La participation financière
de Grand Chambéry
s'élève à**

20 000€



Puits et réservoir à sec Kpadapé



4

ANNEXES

MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

COMMUNES	REPRÉSENTANTS
AILLON-LE-JEUNE	GINOLLIN Pascal
AILLON-LE-VIEUX	
ARITH	FRAIX-BURNET Jean-Philipp
BARBERAZ	BOIX-NEVEU Arthur
BARBY	BOUVIER Pascal
BASSENS	LAMBERT Martine
BELLECOMBE-EN-BAUGES	DELHOMMEAU Eric
CHALLES-LES-EAUX	HALLAY James
CHAMBERY	BÂABÂA Jimmy
COGNIN	VALLIER Claude
CURIENNE	CHEVALIER Christian
DOUCY-EN-BAUGES	RATTON Laurence
ECOLE	FERROUD-PLATTET Hervé
JACOB-BELLECOMBETTE	STELLIAN Bruno
JARSY	DUPERIER Pierre
LA COMPOTE	FRESSOZ Jean-Pierre
LA MOTTE-EN-BAUGES	VIGNEUX Guy
LA MOTTE-SERVOLEX	GAGET Alain
LA RAVOIRE	GIORDA Chantal
LA THUILE	PASCAL-GIROUD Alexandre
LE CHATELARD	BOULNOIS Vincent
LE NOYER	PETTELOT Dominique
LESCHERAINES	BESNARD Jean-Yves
LES DESERTS	JARRIAND Jean-Christophe
MONTAGNOLE	BRUNET Julien
PUYGROS	ARIZIO Jacques
SAINT-ALBAN-LEYSSE	DYEN Michel
SAINT-BALDOPH	VAUSSENAT Gilles
SAINT-CASSIN	BUSILLET Sandrine
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	MAILLAND Benjamin
SAINT-JEAN-D'ARVEY	PARENT Evelyne
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	CARLE Albert
SAINT-SULPICE	PELTIER Jean-Marie
SAINTE-REINE	
SONNAZ	ROCHAIX Daniel
THOIRY	MARIN Philippe
VEREL-PRAGONDRAN	BRANCIARD Didier
VIMINES	WOLFF Corine
HYDROGÉOLOGUE	NICOUD Gérard
REPRÉSENTANT CCSPL	ANDREAU Jean-Michel
REPRÉSENTANT PERSONNEL	KARPIEL Christophe

Liste des membre en activité fin 2023

TARIFS



TARIFS 2024

Service des eaux
Grand Chambéry

Tarifs de l'eau et de l'assainissement – Vente d'eau aux abonnés

Les factures d'eau sont calculées selon la méthode du prorata temporis, répartition des consommations proportionnellement aux tarifs votés.
Le prix de l'eau indiqué ne comprend pas les parts fixes abonnement.

Tarifs applicables aux communes de Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Curienne, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, La Thuile, Les Déserts, Montagnole, Puygros, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Sulpice, Sonnaz, Thoiry, Vêrel-Pragondran et Vimines.

Territoire de la Cluse	Conso < 30 m ³	Conso entre 30 et 250 m ³	Conso > 250 m ³
TARIF DE L'EAU AU M ³	2024	2024	2024
Fourniture d'eau potable - Service des eaux Grand Chambéry	0,800 €	1,670 €	1,773 €
Redevance eaux usées - Service des eaux Grand Chambéry	0,800 €	1,450 €	1,548 €
Redevance pollution domestique - Agence de l'eau	0,290 €	0,290 €	0,290 €
Redevance modernisation réseaux de collecte - Agence de l'eau	0,160 €	0,160 €	0,160 €
Prélèvement - Agence de l'eau	0,071 €	0,071 €	0,071 €
MONTANT TOTAL H.T.	2,121 €	3,641 €	3,842 €
TVA	0,160 €	0,273 €	0,288 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	2,281 €	3,914 €	4,130 €

TARIFS 2024 - EAUX

Tarifs applicables aux communes de Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Arith, Bellecombe en Bauges, Doucy, Ecole, Jarsy, La Motte en Bauges, La Compote, Le Chatelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François de Sales et Sainte-Reine.

Territoire des Bauges	Conso < à 30 m3	Conso 30 à 120 m3	Conso 120 à 250 m3	Conso > à 250 m3
TARIF DE L'EAU AU M ³	2024	2024	2024	2024
Fourniture d'eau potable - Service des eaux Grand Chambéry	0,800 €	1,496 €	1,595 €	1,698 €
Redevance eaux usées - Service des eaux Grand Chambéry	0,989 €	1,455 €	1,455 €	1,546 €
Redevance pollution domestique - Agence de l'eau	0,290 €	0,290 €	0,290 €	0,290 €
Redevance modernisation réseaux de collecte - Agence de l'eau	0,160 €	0,160 €	0,160 €	0,160 €
Prélèvement - Agence de l'eau	0,071 €	0,071 €	0,071 €	0,071 €
MONTANT TOTAL H.T.	2,310 €	3,472 €	3,571 €	3,765 €
TVA	0,179 €	0,264 €	0,269 €	0,284 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	2,489 €	3,736 €	3,840 €	4,049 €

TARIFS 2024 - EAUX

Tarifs abonnement eau potable

		2024 HT	2024 TTC	2024 HT	2024 TTC
Abonnement annuel				53,00 €	55,92 €
Location compteur	. diamètre 15	46,30 €	48,85 €	10,20 €	10,76 €
	. diamètre 20				
	. diamètre 25	81,20 €	85,67 €	15,30 €	16,14 €
	. diamètre 30	87,50 €	92,31 €		
	. diamètre 40	184,60 €	194,75 €		
	. diamètre 50	308,00 €	324,94 €		
	. diamètre 60 / 65	463,00 €	488,47 €		
	. diamètre 80 / 80 C	722,00 €	761,71 €		
	. diamètres 100 / 100 C / 150 / 150C / 200 / 250	940,00 €	991,70 €		

Tarifs abonnement eaux usées

		CLUSE		BAUGES	
Abonnement annuel		2024 HT	2024 TTC	2024 HT	2024 TTC
. diamètre 15		37,70 €	41,47 €	38,60 €	42,46 €
. diamètre 20					
. diamètre 25		57,00 €	62,70 €		
. diamètre 30		61,30 €	67,43 €		
. diamètre 40		93,00 €	102,30 €		
. diamètre 50		110,40 €	121,44 €		
. diamètre 60 / 65		128,50 €	141,35 €		
. diamètre 80 / 80 C		148,70 €	163,57 €		
. diamètres 100 / 100 C / 150 / 150C / 200 /250		222,70 €	244,97 €		

Tarif pour prise en charge de dossier

TARIF pour :	2024 HT	2024 TTC
Frais de prise en charge de dossier	26,70 €	29,37 €

Tarifs eau et assainissement – Vente d'eau aux abonnés : secteur Technolac

	€ HT	€ TTC
Traitement eaux usées/m ³ - Abonnés du secteur Technolac	1,2280 €	1,35 €
Part fixe eaux usées - Abonnés du secteur Technolac	46,69 €	51,36 €
Vente d'eau/m ³ - Abonnés du secteur Technolac	1,698 €	1,79 €
Abonnement eau potable - Secteur Technolac - 15/20 mm	46,30 €	48,85 €
Abonnement eau potable - Secteur Technolac - 25 mm	81,20 €	85,67 €
Abonnement eau potable - Secteur Technolac - 30 mm	87,50 €	92,31 €
Abonnement eau potable - Secteur Technolac - 40 mm	184,60 €	194,75 €
Abonnement eau potable - Secteur Technolac - 60 / 65 mm	463,00 €	488,47 €
Abonnement eau potable - Secteur Technolac - 100 mm	940,00 €	991,70 €

Pour l'eau usée, ce sont les tarifs 2023 qui continuent à s'appliquer.

TARIFS 2024 - EAUX

Tarifs SPANC

Prestations	2024 HT	2024 TTC
Contrôle de conception / implantation	112,00 €	123,20 €
Contrôle réalisation	347,00 €	381,70 €
Redevance annuelle de service	40,00 €	44,00 €
Contrôle de conformité pour ventes (demandé lors cession immobilière)	194,00 €	213,40 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage EN TOURNEE		
Fosse ≤ 1 500 litres	163,50 €	179,85 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	207,00 €	227,70 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	80,50 €	88,55 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage HORS TOURNEE		
Fosse ≤ 1 500 litres	261,50 €	287,65 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	311,00 €	342,10 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	87,50 €	96,25 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage VIDANGE DEFINITIVE		
Fosse ≤ 1 500 litres	185,50 €	204,05 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	225,00 €	247,50 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	79,00 €	86,90 €
Plus-values		
Dégagement des regards de visite	175,50 €	193,05 €
Minimum de facturation en cas de prestation non réalisée	109,00 €	119,90 €
Traitement des matières de vidange hors UDEP Grand Chambéry		
forfait / tonne	56,20 €	61,82 €

Tarifs divers déplacements

TARIFS INTERVENTION pour :	2024 HT	2024 TTC
Tarif horaire agent	43,45 €	52,14 €
Pose d'un compteur d'eau ou installation double comptage	43,45 €	52,14 €
Pose d'un nouveau compteur après défaut d'entretien de l'ancien	130,36 €	156,43 €
Dépose d'un compteur pour jaugeage	130,36 €	156,43 €
Dépose d'un compteur détérioré	43,45 €	52,14 €
Frais de coupure pour impayé hors résidence principale	130,36 €	156,43 €
Déplacement d'un agent après trois courriers et/ou visites	130,36 €	156,43 €
Déplacement infructueux malgré information écrite envoyée à l'abonné	43,45 €	52,14 €
Fermeture et ouverture d'eau (manœuvre simultanée)	43,45 €	52,14 €
Fermeture et ouverture d'eau nécessitant plusieurs déplacements	86,90 €	104,28 €
Contrôle teinte suite à demande de notaires	173,81 €	208,57 €
Contrôle de branchement existant à la demande de l'utilisateur	173,81 €	208,57 €
Contrôle préalable à une demande d'urbanisme	173,81 €	208,57 €

TARIFS 2024 - EAUX

Tarifs abonnements installations de robinet d'incendie armé

Pour les réseaux internes ne passant pas par compteurs.

Ces tarifs s'appliquent pour les locations de compteurs en cas de besoin.

Contrôle plombage RIA	2024 HT	2024 TTC
. Diamètre 15	23,10 €	24,37 €
. Diamètre 20	26,00 €	27,43 €
. Diamètre 25	38,50 €	40,62 €
. Diamètre 30	49,00 €	51,70 €
. Diamètre 40	83,20 €	87,78 €
. Diamètre 50	122,40 €	129,13 €
. Diamètres 50 C / 60 / 65	164,40 €	173,44 €
. Diamètre 80	210,30 €	221,87 €
. Diamètre 100	251,70 €	265,54 €
. Diamètre 150	472,20 €	498,17 €

Pénalités en application du règlement d'eau potable

Désignation de la pénalité	2024
1. En cas de prélèvement d'eau sans autorisation qui résulte d'une consommation hors abonnement souscrit auprès du Service des eaux :	
- A partir des ouvrages que ce soit sur le réseau public de distribution d'eau potable (notamment : faire usage de clés de canalisation d'eau) ou sur voirie (notamment : utilisation d'une bouche de lavage ou d'un hydrant sans compteur mobile, bris des scellés de plomb)	500 €
- A partir des branchements non autorisés ou hors service	250 €
- Dans le cas d'un contournement du compteur	250 €
- Dans l'immeuble sans contrat d'abonnement	250 €
2. En cas de non-respect des délais de paiement tels qu'ils figurent sur la facture (% de la facture par mois de retard)	10%
3. En cas d'absence de réponse, refus de rendez-vous ou rendez-vous sans suite pour la relève du compteur de l'abonné	200 €
4. En cas d'absence de réponse, refus de rendez-vous ou rendez-vous sans suite pour le remplacement du compteur de l'abonné, quelle qu'en soit la cause	200 €
5. En cas de défaut de mise en conformité du regard de comptage ou défaut de réalisation des travaux préalables à la mise en conformité de l'ensemble de l'installation de comptage	250 €
6. En cas de modification ou dégradation de l'ensemble de comptage (notamment déplacer ou enlever le compteur, les plombs ou le dispositif de relève à distance de l'index), tentative d'en gêner le fonctionnement mais aussi en cas de démontage d'une partie du branchement ou autres manipulations frauduleuses	250 €
7. En cas de bris des bagues de scellement équipant les compteurs et les appareils incendies	250 €

Mise à disposition plateforme CATEC

Désignation	2024 HT	2024 TTC
Mise à disposition du site CATEC	400,00 €	480,00 €
La journée		

TARIFS 2024 - EAUX

Tarifs clients extérieurs

	2024 HT	2024 TTC
Prestation assainissement		
Traitement des matières de vidange/tonne pour une concentration en MES jusqu'à 40 g/l	48,90 €	53,79 €
Traitement des matières de vidange/tonne pour une concentration en MES supérieure à 40 g/l	81,26 €	89,39 €
Traitement des graisses/tonne	98,30 €	108,13 €
Traitement des boues pour une concentration en MES jusqu'à 40 g/l	75,90 €	83,49 €
Traitement des boues pour une concentration en MES > 40 g/l	50,80 €	55,88 €
Traitement des produits de curage / tonne	45,70 €	50,27 €
Vente d'eau en gros		
Vente d'eau/m ³ - Communes extérieures	0,974 €	1,028 €

Tarif contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public

Prestation		2024 HT	2024 TTC
Instruction du dossier	forfait	206,00 €	247,20 €
Contrôle réseaux eau potable	< 5 lots	unité 206,00 €	247,20 €
	de 5 à 15 lots	unité 412,00 €	494,40 €
	> 15 lots	unité 824,00 €	988,80 €
Contrôle réseaux assainissement	< 5 lots	unité 206,00 €	247,20 €
	de 5 à 15 lots	unité 412,00 €	494,40 €
	> 15 lots	unité 824,00 €	988,80 €
Contrôle réseaux eau pluviales	< 5 lots	unité 206,00 €	247,20 €
	de 5 à 15 lots	unité 412,00 €	494,40 €
	> 15 lots	unité 824,00 €	988,80 €
Contrôle poste de refoulement	unité	206,00 €	247,20 €
Contrôle bassin de rétention	unité	206,00 €	247,20 €

Tarifs relatifs à la prestation d'assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie

Prestation	Facturation	2024 HT	2024 TTC
Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI	par PEI	34 €	40 €
Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) <u>sans</u> terrassement	par PEI	1 680 €	2 016 €
Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) <u>avec</u> terrassement	par PEI	2 920 €	3 504 €
Renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement	par PEI	4 825 €	5 790 €
Renouvellement <u>avec déplacement</u> de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement	par PEI	6 285 €	7 542 €
Création d'un poteau incendie supplémentaire sur conduite existante (non concernée par le fonds de concours)	par PEI	4 825 €	5 790 €
Fourniture et pose de protection béton préfabriquée pour poteau incendie		765 €	918 €

TARIFS 2024 - EAUX

Tarifs analyses eaux usées réalisées par laboratoire UDEP

Analyse des rejets des industriels, conventionnés ou non, sur la base des tarifs Ministère.

Paramètres	2024 HT	2024 TTC
Azote kjeldahl	33,60 €	40,33 €
Demande biologique en oxygène sur 5 jours	43,07 €	51,69 €
Demande chimique en oxygène	31,00 €	37,20 €
Matières en suspension	22,06 €	26,47 €
Nitrates	12,07 €	14,48 €
Phosphore total	27,05 €	32,46 €
pH à 20°C	8,21 €	9,85 €
Mesure température du pH		
Flaconnage chimie à l'unité	2,86 €	3,43 €
Prise en charge analyse	10,72 €	12,86 €
Substances extractibles à l'hexane	89,68 €	107,62 €
DCO, DBO, MES, NTK, Pt, NH4, NO2, NO3	267,26 €	320,72 €
Flaconnage et prise en charge		
DCO, DBO, MES, NTK, Pt	229,10 €	274,92 €
Flaconnage et prise en charge		
DCO, DBO, MES	146,59 €	175,91 €
Flaconnage et prise en charge		

Tarif analyses eau potable sur chantier

	2024 HT	2024 TTC
Analyse eau potable sur chantier	83,30 €	99,96 €

Tarifs location de matériels et véhicules

Location de matériels	2024 HT	2024 TTC
Obturbateur d'égouts (par 1/2 journée)	159,00 €	190,80 €
Pompe d'épreuve (à l'heure)	48,55 €	58,26 €
Corrélateur (à l'heure)	33,30 €	39,96 €
Appareil de stérilisation de canalisation (à l'heure)	48,55 €	58,26 €
Location de véhicules AVEC CHAUFFEUR		
Hydrocreuse combinée (à l'heure)	81,00 €	97,20 €
Camion benne avec grue (l'heure)	63,65 €	76,38 €
Caméra Visite d'égouts (l'heure)	63,65 €	76,38 €
Tarifs internes aux deux régies eau potable et eaux usées		
Location de véhicules SANS CHAUFFEUR		
Camion benne avec grue (l'heure)	46,40 €	46,40 €
Fourgon (l'heure)	20,20 €	20,20 €

TARIFS 2024 - EAUX

Tarifs PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC et PFAC assimilés domestiques)

PFAC et PFAC assimilés domestiques		
Domestiques - Construction à usage d'habitation		2024
	Maison individuelle jusqu'à 130 m ² de surface plancher	2 519 €
	/m ² de surface de plancher supplémentaire	25,50 €
	Habitations et bâtiments existants avant mise en place du réseau d'eaux usées (forfait pour toutes surfaces)	221 €
	Habitat collectif, meublé, ... (/m ² de surface de plancher)	25,50 €
	Extensions > 30 m ² (/m ² de surface de plancher)	25,50 €
Services, bureaux, commerces, activités industrielles, artisanales	Projet neuf ≤ 200 m ²	1 660,0 €
	Projet neuf > 200 m ²	1 660,00 €
	Projet neuf > 200 m ³ (/m ² de surface de plancher supplémentaire)	5,50 €
	Extension > 30 m ² : le calcul prend pour référence la surface plancher existante du bâtiment	5,50 €
Entrepôt	Forfait pour toutes les surfaces plancher	1 660,0 €
Assimilés domestiques - Hôtels, restaurant, établissement de restauration...	Projet neuf (/m ² de surface de plancher)	25,50 €
	Extensions > 30 m ² (/m ² de surface de plancher)	25,50 €

Précision.

Pour prendre en compte le cas de permis de construire uniques délivrés à plusieurs propriétaires pour la construction de bâtiments présentant une unité d'ensemble (maisons mitoyennes) hors copropriété, et faisant l'objet d'un seul branchement d'assainissement, Grand Chambéry sollicitera les propriétaires concernés pour obtenir les surfaces réelles nécessaires au calcul de la PFAC pour chacun d'entre eux. A défaut de réception de ces renseignements au moment de l'établissement des factures, Grand Chambéry appliquera le tarif au m² en vigueur sur la base d'une surface forfaitaire de 130 m².

FACTURE 120M³ CLUSE



GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX
298 rue de Chantabord - CS82618 - 73026 Chambéry Cedex
N° TVA intracommunautaire :
Budget eau FR IA 200 069 110
Budget assainissement FR BG 200 069 110
TVA sur les débits

VOS INFORMATIONS CLIENTS
N° abonné :
Abonné(s) :
N° PDI :
Adresse du : 73000 CHAMBERY

VOS CONTACTS
Pour le paiement de votre facture
Service de Gestion Comptable de Chambéry
5 rue Jean Girard Madoux - BP 31054 - 73010 Chambéry Cedex
04 79 96 00 87
sgc.chambery@dgfp.finances.gouv.fr

Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Accueil physique
Sans rendez-vous : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30
Sur rendez-vous uniquement : Mercredi

Coordonnées bancaires
IBAN :
BIC :

Pour une information sur votre lecture
Service des eaux de Grand Chambéry
298 rue de Chantabord - CS 82618 - 73026 Chambéry Cedex
04 79 96 86 70 choix 2
simplicio.grandchambery.fr

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Accueil physique : sur rendez-vous uniquement
simplicio.grandchambery.fr

URGENCES RESEAU D'EAU
7 jours/7 et 24h/24 - 04 79 96 86 70

GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX
298 RUE DE CHANTABORD
CS82618
73026 CHAMBERY CEDEX

73000 CHAMBERY

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Facture N° : Rôle N° : 2024 / 144 du 26/06/2024

Votre consommation facturée : 120 m3

Facture simplifiée

Abonnement et distribution de l'eau potable	174,10€
Abonnement et collecte des eaux usées	166,02€
Taxes et prestations	95,65€
Total de votre facture	435,77 € TTC
NET A PRELEVER	435,77 € TTC

Prix de l'eau au litre : 0,00307 € - Coût de l'abonnement : 67,58 €

Votre facture vous sera prélevée le : 08/08/2024

MONTANT
EN EUROS
435,77 €

Votre compte sera débité automatiquement sans intervention de votre part (favorable).
En cas de règlement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification

RUM :
ICS :
Référence :
Créancier :

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

Banque :
IBAN :
Titulaire du compte :

Signature
du Préfet

Facture N° 2024 / 318 2403180000454 R du 14/11/2024									
N° série compteur	Date	Index	Ancien relevé		Nouveau relevé		Corrigé	en m3	
			Date	Index	Date	Index			
12UA28204	15/11/2023	963 (réel)	17/06/2024	1 083 (réel)				120	
Consommation totale facturée (m3)									
Applicable du	au	Tr.	Qte	Unité	Prix unité € HT	Montant € HT	T.V.A. %	Montant € T.V.A.	Montant € TTC
Votre facture détaillée									
Abonnement et distribution de l'eau potable									
Abonnement EAU	20/06/23 - 31/12/23	T1	195 J		0,14521	28,32	5,50	1,56	29,88
01/01/24 - 17/06/24	T1	169 J			0,14521	24,04	5,50	1,35	25,39
Abonnement EAU	01/01/24 - 17/06/24	T1	30 M3		0,80000	24,00	5,50	1,32	25,32
Consommation EAU de 0 à 30 m3	20/06/23 - 31/12/23	T2	64 M3		1,39600	89,47	5,50	4,92	94,39
Consommation EAU de 31 à 120 m3	01/01/24 - 17/06/24	T2	28 M3		1,46800	38,90	5,50	2,14	41,04
Consommation EAU de 31 à 120 m3	20/06/23 - 31/12/23	T1	195 J		0,02795	5,45	5,50	0,30	5,75
Location compteur	01/01/24 - 17/06/24	T1	195 J		0,02795	4,72	5,50	0,26	4,98
Location compteur	01/01/24 - 17/06/24	T1	195 J		0,02795	216,40		11,85	228,25
Total de la rubrique									
Abonnement et collecte des eaux usées									
Abonnement EAU USEES	20/06/23 - 31/12/23	T1	1 J		37,80000	20,19	10,00	2,02	22,21
01/01/24 - 17/06/24	T1	0 J			38,80000	17,87	10,00	1,79	19,66
Abonnement EAU USEES	20/06/23 - 31/12/23	T2	64 M3		1,45300	92,99	10,00	9,30	102,29
Consommation EAU USEES	01/01/24 - 17/06/24	T1	30 M3		0,98800	29,87	10,00	2,97	32,84
Consommation EAU USEES	01/01/24 - 17/06/24	T2	26 M3		1,45500	37,83	10,00	3,78	41,61
Consommation EAU USEES	01/01/24 - 17/06/24	T2	26 M3		1,45500	198,55		19,98	218,53
Total de la rubrique									
Taxes et prestations									
Redevance Litter contre la pollution domestique	20/06/23 - 17/06/24	T1	120 M3		0,28000	34,80	5,50	1,91	36,71
Redevance Litter contre la pollution domestique	20/06/23 - 17/06/24	T1	120 M3		0,16000	19,20	10,00	1,92	21,12
Redevance modernisation réseaux (eaux usées)	20/06/23 - 31/12/23	T1	64 M3		0,07100	4,54	5,50	0,25	4,79
Taxe prélevement	01/01/24 - 17/06/24	T1	56 M3		0,07100	3,98	5,50	0,22	4,20
Taxe prélevement	01/01/24 - 17/06/24	T1	56 M3		0,07100	62,52		4,30	66,82
Total de la rubrique						476,47		36,01	512,48
TOTAL							Taxe TVA	Montant HT	Montant TVA
							5,50	258,72	14,23
							10,00	217,75	21,78
								476,47	36,01

Taxe exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, prise, émise et rendue exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.3342-4, R.3342-5-1 et R.4041-4 du code général des collectivités territoriales.

Vale de retour : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L.1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire.

Modalités de paiement
Par carte bancaire : e-chambéry.grandchambery.fr
Par carte bancaire : e-chambéry.grandchambery.fr
En espèces : le montant est inférieur à 300 euros, par carte bancaire et sans limitation de montant, muni du présent avis.
En espèces : le montant est supérieur à 300 euros, par carte bancaire et sans limitation de montant, muni du présent avis.
Par chèque bancaire ou postal : Joindre le chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé et envoyer dans l'enveloppe fournie jointe.
Par TIP : Joindre, signer et envoyer dans l'enveloppe fournie jointe, le volet TIP accompagné d'un RIB pour le premier paiement.
Par prélèvement à partir de la prochaine facture : e-chambéry.grandchambery.fr
Par virement bancaire : coordonnées au recto, en mentionnant le n° de facture.

FACTURE 120M³ BAUGES



GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX
240 Avenue Denis Thérme - 73630 Le Châtelard
N° TVA intracommunautaire :
Budget eau FR 1A 200 069 110
Budget assainissement FR BG 200 069 110
TVA sur les débits

VOS INFORMATIONS CLIENTS
N° abonné :
Abonné(s) :
N° PDI :
Adresse du branchement : 73340
BELLECOMBE EN BAUGES

VOS CONTACTS
Pour le paiement de votre facture
Service de Gestion Comptable de Chambéry
5 rue Jean Girard Madoux - BP 31054 - 73010 Chambéry Cedex
04 79 96 00 87
sgc.chambery@dgfp.finances.gouv.fr

Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
Accueil physique
Sans rendez-vous : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30
Sur rendez-vous uniquement : Mercredi

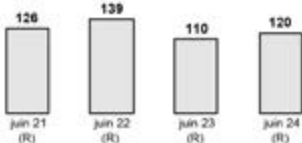
Coordonnées bancaires
IBAN : FR39 3000 1002 7907 3000 3000 072
BIC : ECOFEP33PCCCT

Pour une information sur votre facture
Service des eaux de Grand Chambéry
Avenue Denis Thérme - 73630 Le Châtelard
04 79 54 13 56
simplici.grandchambery.fr

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (sauf vendredi à 16h00)
Accueil physique : sur rendez-vous uniquement : simplici.grandchambery.fr

URGENCES RESEAU D'EAU
7 jours/7 et 24h/24 : 04 79 54 53 59

Evolution de votre consommation (m3)
R : Réel - E : Estimé



MONTANT
EN EUROS
98,48 €

Votre prochain échéancier

15/01/2025 : 50,00 € - Acompte	15/04/2025 : 50,00 € - Acompte
15/02/2025 : 50,00 € - Acompte	15/07/2025 : 50,00 € - Acompte
15/03/2025 : 50,00 € - Acompte	15/08/2025 : 50,00 € - Acompte
15/04/2025 : 50,00 € - Acompte	15/09/2025 : 50,00 € - Acompte
15/05/2025 : 50,00 € - Acompte	15/12/2025 : Décompte

GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX
298 RUE DE CHANTABORD
CS82618
73026 CHAMBERY CEDEX

73340 BELLECOMBE

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Facture N° Rôle N° : 2024 / 318 du 14/11/2024

Votre consommation facturée : 120 m3

Facture simplifiée

Abonnement et distribution de l'eau potable	227,25€
Abonnement et collecte des eaux usées	218,41€
Taxes et prestations	66,82€
Total de votre facture	512,48 € TTC
Déduction des acomptes versés : 414,00 €	
NET A PRELEVER	98,48 € TTC

Prix de l'eau au litre : 0,00337 € - Coût de l'abonnement : 108,37 €

Votre facture vous sera prélevée le : 10/12/2024

Signature
par délégation

Votre pro

Facture N° 2024 / 318 2403180004054 R du 14/11/2024									
N° facture comptable	Date	Ancien relevé		Nouveau relevé		Index	Index	Crono	en m3
		Date	Index	Date	Index				
121452604	15	15/06/2023	983 (réel)	17/09/2024	1 083 (réel)				120
Consommation totale facturée (m3)									
Applicatif	du	Tr.	Qté	Unité	Prix unité	Montant	T.V.A.	Montant	Montant
					€ HT	€ HT	%	€ T.V.A.	€ TTC
Votre facture détaillée									
Abonnement et distribution de l'eau potable									
Abonnement EAU	20/06/23 - 31/12/23	T1	195 J		0,14521	28,32	5,50	1,58	29,88
01/01/24 - 17/06/24	T1	169 J			0,14521	24,54	5,50	1,32	25,82
Abonnement EAU	01/01/24 - 17/06/24	T1	30 M3		0,80000	24,00			24,00
Consommation EAU de 0 à 30 m3	20/06/23 - 31/12/23	T2	64 M3		1,39800	89,47	5,50	4,92	94,39
Consommation EAU de 31 à 120 m3	01/01/24 - 17/06/24	T2	26 M3		1,49600	38,90	5,50	2,14	41,04
Consommation EAU de 31 à 120 m3	20/06/23 - 31/12/23	T1	195 J		0,02795	5,45	5,50	0,30	5,75
Consommation EAU de 31 à 120 m3	01/01/24 - 17/06/24	T1	169 J		0,02795	4,72	5,50	0,26	4,98
Location compteur	01/01/24 - 17/06/24	T1	169 J			216,49		11,88	228,37
Total de la rubrique									
Abonnement et collecte des eaux usées	20/06/23 - 31/12/23	T1	1 J		37,80000	20,19	10,00	2,02	22,21
Abonnement EAU USEES	01/01/24 - 17/06/24	T1	0 J		38,60000	17,87	10,00	1,79	19,66
Abonnement EAU USEES	20/06/23 - 31/12/23	T2	64 M3		1,45300	92,99	10,00	9,30	102,29
Consommation EAU USEES	01/01/24 - 17/06/24	T1	30 M3		0,98900	29,67	10,00	3,78	33,45
Consommation EAU USEES	01/01/24 - 17/06/24	T2	26 M3		1,45500	37,83	10,00	3,78	41,61
Total de la rubrique									
Taxes et prestations	20/06/23 - 17/06/24	T1	120 M3		0,29000	34,80	5,50	1,91	36,71
Redevance Lutte contre la pollution domestique	20/06/23 - 17/06/24	T1	120 M3		0,16000	19,20	10,00	1,92	21,12
Redevance méditerranéenne rénovée (eaux usées)	20/06/23 - 31/12/23	T1	64 M3		0,07100	4,54	5,50	0,25	4,79
Taxe prélevement	01/01/24 - 17/06/24	T1	56 M3		0,07100	3,98	5,50	0,22	4,20
Taxe prélevement						62,52			66,82
Total de la rubrique									
						476,47		36,01	512,48
TOTAL									
						Taux TVA	5,50	258,72	14,23
						10,00		217,75	21,75
								476,47	36,01

Taxe escomptée en application de l'article L.225 du livre des procédures fiscales: prix, frais et rendu escomptés conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.3342-4, R.3342-5-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Voie de recours :
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L.1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en plaçant directement le récépissé justificatif.

Modes de paiement
* Par carte bancaire : exonerigie.grandchambery.fr
* En espèces si le montant est inférieur à 300 euros, par carte bancaire et sans limitation de montant, mais du présent avis.
* En espèces si le montant est supérieur à 300 euros, par carte bancaire et sans limitation de montant, mais du présent avis.
* Par chèque bancaire ou postal : libeller le chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé et envoyer dans l'enveloppe fournie jointe.
* Par TIP : celui, signé et envoyé dans l'enveloppe fournie jointe, le volet TIP accompagné d'un RIB pour le premier paiement.
* Par prélèvement à partir de la prochaine facture : exonerigie.grandchambery.fr
* Par virement bancaire : coordonnées au recto, en mentionnant le n° de la facture.

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

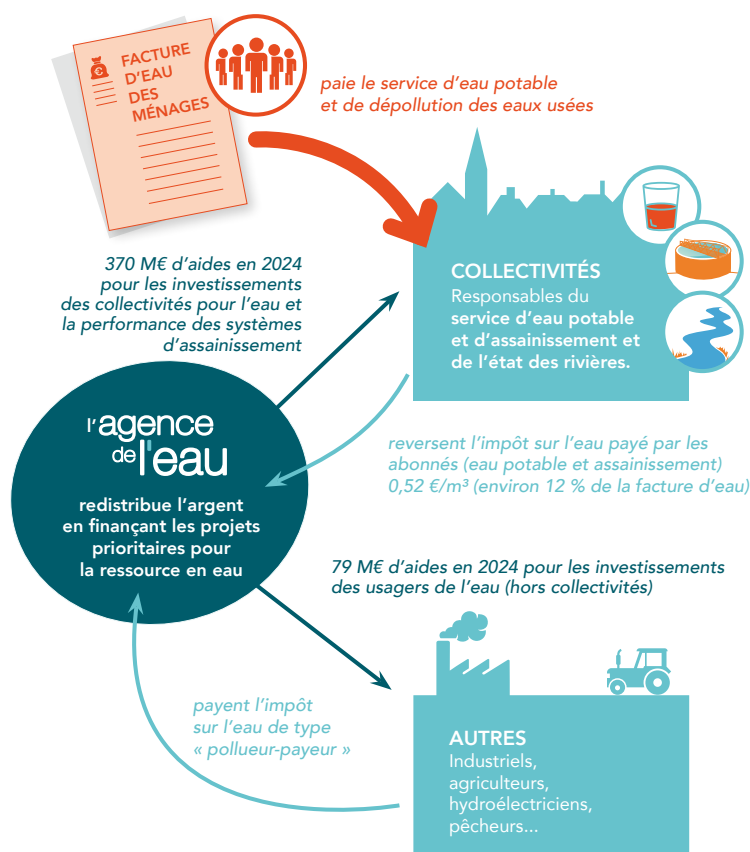
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



SAUVONS L'EAU!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**
5 millions €

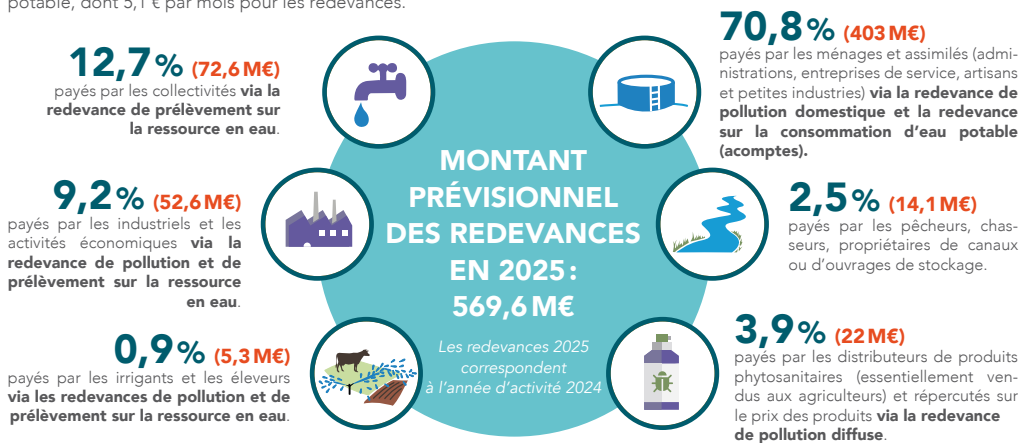
58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

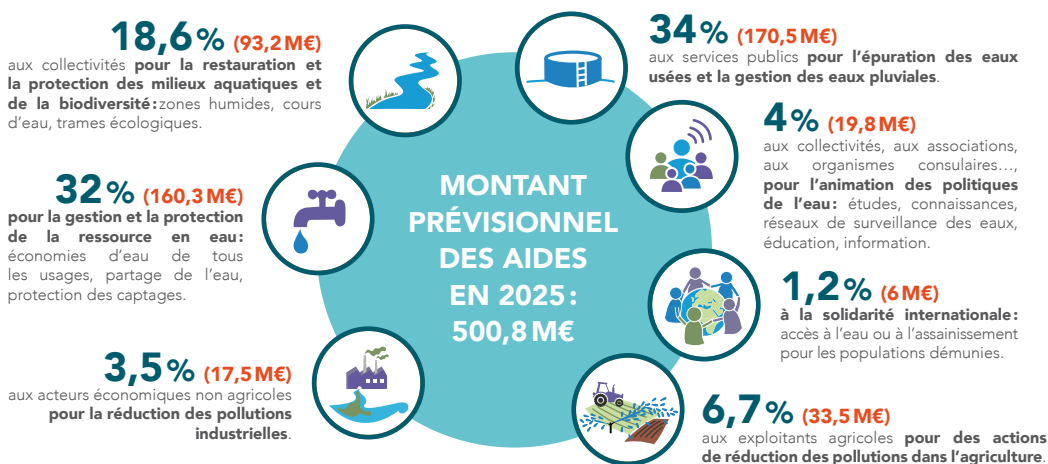
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

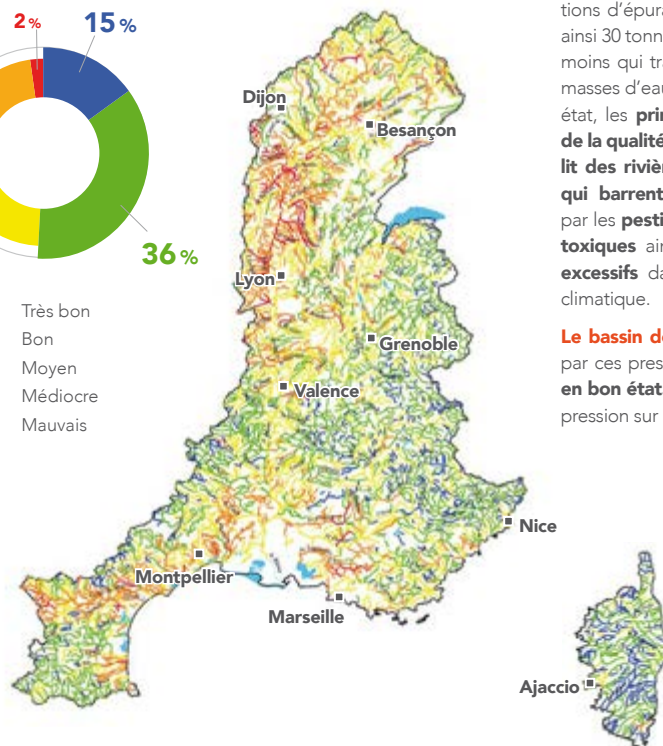
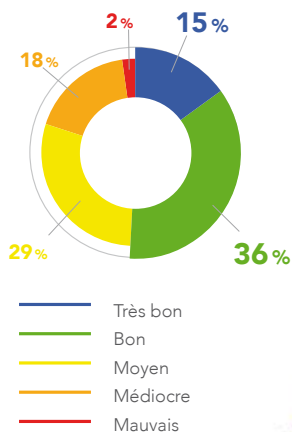
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



GRAND CHAMBÉRY

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex
Tél. 04 79 96 86 00



grandchambery.fr

